

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

MAI 2013

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 24 MAI 2013 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-président de l'AFE	5
Mouvements au sein de l'Assemblée	5
Examen des commissions administratives	5
Modification de l'ordre du jour	5
Point d'information sur la sécurité des communautés françaises, par Monsieur Didier LE BRET, Directeur du Centre de crise	6
Questions-réponses	8
Information à la suite des réunions de réflexion sur l'avenir du réseau d'enseignement Français à l'étranger	16
Questions-réponses	18

VENDREDI 24 MAI 2013 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Madame Anne-Colette LEQUET, Vice-présidente de l'AFE	25
Discussion sur la réforme de la représentation politique des Français de l'étranger	25
Questions-réponses	28
Séance des questions orales et d'actualité	35
Questions orales	35
Question orale n°1 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich relative à la réponse apportée par les autorités françaises à la question posée à Monsieur le Commissaire européen pour le marché intérieur et les services.....	35
Question orale n°3 de Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de San Francisco, relative aux procurations de vote mises à la disposition des électeurs dans les bureaux de vote décentralisés.....	35
Question orale n°7 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux négociations relatives à un projet d'accord de sécurité sociale avec la Chine.....	35
Question orale n°8 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la clarification des règles régissant les droits patrimoniaux des couples internationaux établis dans l'UE.....	36
Question orale n°11 de Monsieur Joël PICHOT, membre élu de la circonscription électorale de Nouakchott, relative aux réunions des comités de sécurité.....	36
Questions d'actualité	36
Question d'actualité n°1 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux consuls honoraires.....	36
Question d'actualité n°3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à l'HADOPI.....	36
Question d'actualité n°4 de Madame Kalliopi ANGO ELA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative à la situation préoccupante des Français de Centrafrique.....	36
Question orale n°5 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative au projet de suppression de la mission notariale dans les consulats français.....	38
Point sur les bourses	38
Séance des questions orales et d'actualité (suite)	53

Questions orales	53
Question orale n°2 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'absence d'ISP pour les professeurs du réseau AEFÉ occupant des fonctions de documentalistes.....	53
Question orale n°4 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'accès à une bourse de l'enseignement supérieur français et à une chambre en cité universitaire pour les élèves bacheliers quittant le réseau AEFÉ.....	53
Question orale n°9 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la mise en œuvre de l'aide à la scolarité dans les établissements français à l'étranger.....	54
Question orale n°10 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative au nombre d'employés au siège social de l'AEFE – impact sur le plafond d'emplois.....	55
Questions d'actualité	56
Question d'actualité n°2 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la réforme de l'aide à la scolarité.....	56
Projet d'ordre du jour de la 19^{ème} session du 9 au 14 septembre 2013	56

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU DE MAI 2012

VENDREDI 24 MAI 2013 – MATIN

La séance est ouverte à 11 h 15 sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-président de l'AFE.

MOUVEMENTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Président

Chers Amis,

Nous avons un mouvement à noter : Madame Annie BURNSIDE intègre la commission de l'Union européenne.

EXAMEN DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Président

Il n'y a pas de cas échéant. Donc nous passons au point suivant.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président

Il n'y aura pas de changement concernant le point d'information sur la Sécurité, ni pour le point prévu à 12 heures 15, « information à la suite des réunions de réflexion sur l'avenir du réseau d'enseignement français à l'étranger, par les élus ayant participé à cette réunion » ; j'invite les personnes qui vont intervenir à se faire inscrire par parler à la tribune de ce qu'ils ont appris, entendu ou constaté lors de ces réunions de concertation. À 13 heures, ce sera la fin des travaux de la matinée. Et cet après-midi, sous la présidence d'Anne-Colette LEQUET, à 14 heures 30, nous aurons une discussion sur la réforme de la représentation politique des Français de l'étranger avec deux aspects : des commentaires sur les projets de réforme tels que nous les connaissons ; des propositions concernant les textes réglementaires. La commission des Lois s'est réunie ce matin. Elle était ouverte à tous les conseillers. Elle a élaboré un certain nombre de propositions, dont le président de la commission vous fera part tout à l'heure. Ensuite, nous avons la séance des questions orales et d'actualité. Mais, comme le thème des bourses a pris beaucoup d'importance ces temps derniers, puisque vous avez eu les premières réunions dans vos circonscriptions ou les premières informations, nous avons décidé d'en faire un chapitre à part, dont l'horaire dépend de la présence de Mme DESCOTES. Cette dernière revient d'un voyage lointain ce matin. Nous espérons sa présence à 16 heures 30 pour parler des bourses. Dans le cas contraire, nous commencerons à traiter les questions orales et d'actualité qui ne concernent pas les bourses avant son arrivée ; nous parlerons des bourses et des questions orales et d'actualité y afférentes lors de son arrivée.

En ce qui concerne les questions et les réponses aux questions orales et d'actualité, le secrétariat général me charge de vous informer qu'elles sont en ligne. Vous pouvez les consulter sur vos ordinateurs ou vos tablettes avant la réunion.

Enfin, à propos de la réforme, le collège des vice-présidents élargi aux présidents de commission a décidé de donner la parole à la commission des Lois, à son président et à son rapporteur, puis ensuite à chaque groupe, dans l'ordre d'importance : ADFE, UDIL, UDRC, RFE et non-inscrits. Ensuite, vous pourrez demander la parole à titre individuel, pour compléter les propos des représentants de chaque groupe.

J'en ai terminé avec l'ordre du jour. Si vous en êtes d'accord, je donne la parole à Monsieur LE BRET.

**POINT D'INFORMATION SUR LA SECURITE DES COMMUNAUTES FRANÇAISES,
PAR MONSIEUR DIDIER LE BRET, DIRECTEUR DU CENTRE DE CRISE**

Monsieur Didier LE BRET, Directeur du Centre de crise

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les élus,

Avant de répondre directement à la question qui m'est posée et qui vous intéresse au premier chef, à savoir que fait la France pour protéger ses communautés françaises dans une période un peu troublée, je voudrais en quelques mots vous dire comment nous percevons aujourd'hui le risque qui pèse sur la France, ses intérêts et nos communautés. Je serai heureux de pouvoir répondre à vos questions par la suite et d'échanger votre perception de terrain par rapport à l'analyse que nous faisons du risque actuel.

Pardon si j'enfonce quelques portes ouvertes, mais il apparaît à peu près clair que depuis plusieurs mois, nous franchissons un certain nombre de paliers, des seuils dans la menace qui pèse sur nos intérêts. Deux manières qui s'entrechoquent, se combinent et s'aggravent, sur les deux principaux arcs de crise que vous connaissez, l'arc sahélien et l'arc de la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient et notamment la troisième vague post-printemps arabe. Les deux ayant des zones de co-pénétration. Sur ces deux arcs, nous avons tout de même des signaux qui s'allument de manière très claire : menaces directes contre la France avec notre ambassade à Tripoli, qui a en partie explosé le 23 avril ; le 7 mai, la Fatwa prononcée par El-Annabi invitant tous les djihadistes du monde à cibler de manière spécifique les intérêts de la France ; le 10 mai un attentat qui a été arrêté de justesse contre les ambassades, voire les ambassadeurs américains et français, et tout récemment hier, deux attentats à Agadez et à Arlit, dont celui d'Arilit ciblait de manière très claire les intérêts français. Nous ne sommes pas dans la spéculation. Nous ne sommes pas dans le simple recueil de renseignements ; nous sommes dans le dur de la réalité de la menace, qui nous frappe de manière claire et relativement efficace, avec pour l'instant, fort heureusement, peu de dommages pour nous. C'est le premier arc de crise. Il est clair que si l'intervention française au 11 janvier a produit un certain nombre d'effets indéniables, il apparaît également une dissémination du risque, que les responsables de sécurité appellent l'Effet Mercure : vous appuyez sur la bille de mercure, elle disparaît, mais en réalité, elle se dissémine assez loin du lieu où vous l'avez exposée.

Ces mois d'intervention dans le nord Mali ont contribué à défaire de manière très efficace un certain nombre de réseaux, à mieux appréhender le phénomène, à réduire les structures, à perturber les routes. Mais, nous voyons bien aujourd'hui d'autres routes qui se réorganisent, au sud de la Lybie, en passant par le nord du Niger et le Mujao ou Mokhtar Belmokhtar ont fait la démonstration hier qu'ils étaient encore capables de frapper de manière efficace.

Il ne faut pas sous-estimer deux autres facteurs, qui peuvent paraître marginaux, mais qui se développent progressivement, mais sûrement : c'est la situation au nord du Nigeria, avec une accélération de ce qui aujourd'hui ressemble de fait à un conflit quasi-frontal. On n'est plus dans une lutte contre le terrorisme, mais vraiment dans un conflit qui ne dit pas son nom, avec toute une région du pays, avec l'état d'urgence décrété sur trois départements, des moyens militaires extrêmement lourds et des répliques de part et d'autre, avec une incidence très nette sur les pays voisins, à commencer par le Cameroun, dont on sait depuis maintenant quelques mois que sa partie septentrionale sert de refuge, pour ne pas dire de sanctuaire au gens de Boko Haram lorsqu'ils sont poursuivis.

Une autre zone dont nous parlerons j'imagine tout de suite est la Centrafrique, dont nous voyons bien qu'elle pourrait un jour ou l'autre ressembler à ce que l'on a connu en Somalie ou en RDC. Les ingrédients sont là. Des matières premières qui peuvent intéresser les pays de la zone : un vide sécuritaire, un État failli et des voisins qui ont chacun des intérêts et des vues très particulières sur ce pays. Nous avons donc un certain nombre de paramètres qui ne sont objectivement pas très rassurants.

Dans ce contexte, vous avez vu la mesure budgétaire annoncée par le ministre Laurent FABIUS. Nous prenons donc très au sérieux la responsabilité de l'État vis-à-vis de ses employés au premier chef et ensuite de nos communautés, de nos biens et de nos intérêts partout dans le monde. Sachant que le degré de responsabilité de la France n'est pas le même, selon qu'il s'agit des

employés directs de l'État ou d'une manière générale, de l'ensemble des ressortissants. C'est un débat que nous aurons peut-être, mais qui a toute son acuité, nous l'avons vu à l'occasion de la crise sur la Centrafrique. La responsabilité de l'État vis-à-vis de ses employés est très large. Nous avons fait faire une étude juridique il n'y a pas très longtemps, qui montre qu'à partir du moment où l'État est employeur, quel que soit le niveau, quel que soit le type d'emploi (diplomatique, culturel) à travers des démembrements de l'État où l'État est directement responsable de la sécurité de ses employés, aussi bien sur leur lieu de travail que sur le leur lieu de résidence, y compris les transferts, avec une responsabilité aggravée dans les zones à risques où l'État a connaissance de menaces qui pourraient être imminentes et ne serait pas en mesure de garantir la protection de ses employés, il serait pénalement responsable, avec tout ce que cela emporte en termes de préjudice, d'indemnisation, etc. Nous sommes donc dans une logique où l'analyse juridique que l'on fait de la responsabilité de l'État pour ses propres employés a un périmètre très large et va très loin.

Cela signifie qu'il faut accepter d'appréhender la réponse à la menace de manière très large. Cela peut être une première réponse sécurisée, ce que nous avons fait dans toute la zone sahélienne et dans la zone d'Afrique du Nord/Moyen-Orient, avec les limites que nous connaissons : sécuriser quand le site n'est pas sécurisable, cela n'a pas beaucoup de sens. À Tripoli, nous avons pris des mesures de renforcement de la sécurité de l'ambassade. Simplement, cette ambassade était située au mauvais endroit. Nous atteignons toujours des limites et quand bien même nous « bunkeriserions » l'ensemble de nos ambassades, comme le font les Américains, au-delà d'une tonne et demie d'explosif dans un véhicule piégé, rien ne résiste et l'effet de souffle est tel que cela emporte tout. Après, cela peut être des mesures de renforcement de sécurité active. Quand nous avons de bonnes relations avec le pays, nous pouvons obtenir que les flux soient sous contrôle, que les accès soient bloqués, ce qui n'est pas toujours le cas. Parfois, les pays ne nous y autorisent pas. Il faut en tirer toutes les conséquences. À partir du moment où nous ne pouvons pas sécuriser de manière passive et où nous n'avons pas la collaboration des pouvoirs des autorités du pays de résidence, il se pose la question de savoir ce que nous faisons à long terme. Nous nous sommes posé toutes ces questions et le résultat est l'annonce qu'a faite le ministre Laurent FABIUS de devoir investir de nouveau très fortement dans la sécurité de nos emprises, dans les trois à quatre années qui viennent. C'est donc un rebasage de 20 millions d'euros ; une partie de cette mesure budgétaire additionnelle viendra de cessions de notre propre parc immobilier. Les temps sont durs et donc il faut trouver l'argent là où nous le pouvons.

Par ailleurs, cette réflexion nous a également conduits à envisager en tant qu'État employeur et responsable, toute la gamme d'options possibles. C'est-à-dire que si nous ne pouvons pas sécuriser, si notre exposition est trop importante, nous ne pouvons pas courir 50 lièvres en même temps et donc, il ne faut pas nous interdire de diminuer notre surface d'exposition. Cela veut dire réduire les personnels qui sont dans les pays à risques. Cela permet d'envisager ensuite des solutions plus radicales, avoir des *compounds* sécurisés, où l'on met à la fois les logements et l'ambassade, la mission économique le cas échéant. Cela veut dire accepter aussi de ne pas pouvoir poursuivre plusieurs objectifs dans des pays dangereux. Le rayonnement de la France ne peut pas s'exercer au détriment de la sécurité des agents. Cas de figure typique aujourd'hui : Niamey, j'en parlais juste avant de venir avec notre ambassadeur ; nous avons pris plusieurs décisions de bon sens : nous allons renforcer les accès à l'ambassade. Le comité de sécurité se réunit aujourd'hui. Nous allons revenir au régime antérieur sur le centre culturel, c'est-à-dire plus de grands événements qui brassent des foules, parce que nous ne savons pas protéger ; un renforcement de la sécurité autour du lycée français, sans avoir à le fermer pour l'instant. Sur toute cette gamme d'options, il faut aller jusqu'au bout de la logique : à partir du moment où on ne peut plus garantir la sécurité, pour x ou y raisons, il faut envisager les autres solutions : fermeture provisoire ou en attendant des jours meilleurs, ce que nous faisons par exemple à Tripoli. L'école est fermée, l'institut également. Ce sont des mesures qui font toujours grincer des dents nos ressortissants, mais malheureusement, si nous voulons être conséquents, il faut parfois en passer par là. Cette situation a le mérite de nous obliger à envisager le grand tableau et aucune option n'est a priori à exclure.

C'est un peu la réflexion dans laquelle nous sommes aujourd'hui, avec un certain nombre de paramètres qui nous échappent. Par exemple, la protection des personnels humanitaires. Il y a encore des Français aujourd'hui du côté d'Agadez, donc nous leur avons envoyé un message personnalisé pour leur dire que nous pensions qu'il était temps, aujourd'hui, qu'ils passent à autre chose. Je pense qu'ils ont entendu le message. Il y a bien sûr les entreprises, mais là encore, pas de confusion des genres, il ne revient pas à l'État de se substituer à l'employeur. Ces derniers ont une responsabilité forte vis-à-vis de leurs propres employés. À eux de prendre les mesures qui s'imposent et à un moment, cas typique de la Lybie, elles font un calcul entre le risque qu'elles sont prêtes à consentir pour leurs équipes et l'intérêt économique d'avoir une implantation ou une prospection, une présence dans le pays. Mais, ce n'est pas à l'État français d'assumer ces choix à leur place.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner. Nous n'avons pas beaucoup de temps, je pense donc plus utile de répondre aux questions que vous vous posez sur certains pays qui peuvent vous intéresser plus particulièrement.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur LE BRET.

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame la Sénatrice Kalliopi ANGO ELA.

Madame Kalliopi ANGO ELA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Première chose, je voulais faire un préalable sur le Niger. Nous avons tous été choqués et marqués par les 20 morts qui ont eu lieu au Niger sur les sites d'Areva à Agadez et à Arlit. Il me semble difficile de dire que là, il n'y a pas eu de dommage pour nous, parce que nous avons une responsabilité pour ces 20 personnes, même si elles ne sont pas françaises.

Deuxième chose, je voulais intervenir sur la situation en Centrafrique, avec un certain nombre de points. Aujourd'hui, la situation en Centrafrique reste extrêmement instable. Il y a toujours des personnes qui sont tuées dans les quartiers, toujours des pillages qui perdurent. Depuis le 24 mars, la situation est extrêmement dramatique pour les ressortissants français.

Premièrement, je voudrais avoir des explications concernant les recommandations qui ont été données par l'ambassade, en particulier à partir du moment où il y avait des pillages, pourquoi a-t-on recommandé à des familles avec des enfants en bas âge de rester chez eux confinés et de ne pas se regrouper ? Les regroupements ont eu lieu de façon naturelle. Les familles se regroupant naturellement et bien souvent par leurs propres moyens avec l'aide des voisins. Quelquefois avec la chance d'être aidées par les militaires français. Et quand il y a eu regroupement, que cela soit sur le site des 27 villas, si je ne me trompe pas, l'Institut Pasteur ou à l'ambassade, en particulier à l'ambassade, il y a des conditions de vie pour les familles regroupées qui étaient extrêmement difficiles avec un manque d'eau et des difficultés pour se laver. C'est une première chose : pourquoi donner une recommandation de confinement en cas de pillages, alors que le regroupement, même s'il n'est pas suffisamment préparé, ainsi que cela a manifestement été le cas, permettait tout de même de mettre des familles avec des enfants en bas âge en sécurité ?

Deuxième chose : je voudrais savoir pourquoi, alors que l'on recommande l'évacuation des familles avec des billets qui ont un coût, même s'ils sont à tarif réduit par Air France, on demande aux fonctionnaires et aux VI, contrairement à leur volonté, de rester plus longtemps qu'ils ne le souhaitent ? Il me semble difficile d'obliger des fonctionnaires et a fortiori des volontaires qui sont des jeunes et qui ont été particulièrement marqués par les événements, parce que l'immeuble où ils résidaient était à côté du palais présidentiel, de rester sur place au-delà de leur volonté.

Troisièmement, je voudrais savoir pourquoi les contrats locaux, en particulier centrafricains, qui travaillent pour nos institutions, nos instituts ou nos services français sont actuellement mis au chômage technique, alors que bien souvent, ils ont participé à la sécurisation de leur outil de travail. Il me semble particulièrement injuste de ne pas payer les contrats locaux qui sont souvent des salariés de longue date, de diviser leur salaire par deux, alors que les budgets sont là. On n'encourage pas la stabilisation du pays si l'on n'a pas cette équité vis-à-vis des contrats locaux centrafricains, notamment au lycée, à l'Alliance, dans tous les services français, s'ils ne sont payés correctement alors que l'on peut le faire.

Quatrièmement, je voudrais savoir quelles mesures sont prises pour que les familles double-nationales ou les couples double-nationaux puissent envisager sereinement des visas long séjour. J'ai à ma connaissance aujourd'hui par exemple, des couples qui sont venus en France, qui sont actuellement bloqués avec des problèmes de visas, parce que ce ne sont pas des longs, mais des courts séjours et vraiment, il me semble difficile d'encourager les personnes à revenir à Bangui pour demander un long séjour.

Merci.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur André LEMONNIER.

Monsieur André LEMONNIER, membre élu de la circonscription de Yaoundé

Merci, Monsieur le Président.

Je suis donc élu pour la République centrafricaine et j'ai vécu tous ces événements puisque je suis resté là-bas. Cela fait 35 ans que je suis en Centrafrique. J'ai connu tous les coups d'États, il y en a eu plusieurs et celui-là était horrible, il a mis le

pays complètement à plat. Tout a été détruit. Les états civils ont été détruits dans toutes les mairies, y compris dans l'arrière-pays, dans un but bien précis. Pour l'intervention des militaires, cela est bien, la France a détaché des militaires. Ils sont venus avec des VABs, des engins assez lourds qui ont effectivement sillonné la ville, mais pas aptes à se rendre dans certains quartiers et dans certaines petites rues. Ils arrivaient du Gabon. Ils ne connaissaient pas la ville. En tant qu'élus et chargé de la sécurité, j'ai proposé de les accompagner pour leur montrer les endroits où il était potentiellement possible de récupérer des personnes ; ils m'ont dit que cela n'était pas prévu. J'ai voulu mettre quelqu'un d'autre, ils m'ont dit que cela n'était pas prévu. Certaines interventions, le temps que les ordres soient transmis, on appelle en tant que chef d'îlot – je suis également chef d'îlot – l'ambassade de France qui transmet à l'attaché de défense, qui retransmet ensuite au patron des Éléments français en Afrique centrale et le temps que cela arrive, j'ai eu des cas où il fallait attendre une heure et demie avant que ces personnes puissent intervenir. Entre temps, les gens étaient pillés.

Heureusement, j'ai réussi à aller avec la Fomac, qui est présente. J'ai vu ses interventions en un quart d'heure. Je ne reproche rien aux militaires français, ils ont fait leur travail, mais ils n'avaient pas de véhicules appropriés au départ.

D'autre part, il n'y a pas eu d'intervention pour des pillages de grandes sociétés. Or, on a dit que la France allait protéger les ressortissants et les biens. Aucune intervention ne s'est faite pour TOTAL, CFAO, cela a été pillé entièrement. Ils y sont allés cinq, six fois, personne ! Dans un tel cas, une intervention musclée de la France s'imposerait pour montrer... cela va peut-être faire quelques morts, des dizaines de morts, mais cela va sauver des milliers de personnes, parce qu'aujourd'hui, le pays est exsangue. Il n'y a plus rien ! Tous ceux qui sont allés à l'extérieur du centre-ville ont été pillés et visités deux ou trois fois. Chez les sœurs, en province, partout.

Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Thierry PLANTEVIN.

Monsieur Thierry PLANTEVIN, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Vous avez parlé du personnel des ambassades et des consulats. Je me fais du souci pour nos élèves. Au Maroc, le nombre d'établissements est très important, ils ont très difficiles à sécuriser et nous craignons plus, au Maroc, un acte isolé, mais qui pourrait être très grave. Je crois qu'il est prévu de renforcer la sécurité, mais comme vous le disiez tout à l'heure, il est quelquefois très difficile de bloquer une rue en mettant des blocs de béton.

Il y a un an ou deux, j'avais fait la proposition de coller sur les pare-brises des voitures, des stickers reprenant le numéro du véhicule. Ces stickers pourraient être distribués en début d'année à chaque parent d'élève, ce qui permettrait aux gardes de sécurité de voir tout de suite si la voiture appartient bien à un parent d'élève.

Deuxième point, nous risquons un problème sur les files d'attente dans nos consulats. Il est très bien d'avoir fait des sas, mais toutes les personnes qui se présentent au consulat attendent à l'extérieur et ne sont absolument pas protégées. Bien sûr, cela a un coût, mais ne serait-il pas souhaitable d'avoir des sas d'attente ? Mettre d'abord les personnes qui viennent chercher leur carte consulaire ou leur passeport dans un sas sécurisé et ensuite les faire rentrer pour leur rendez-vous ? Parce que dans tous nos consulats, des personnes sont sur le trottoir et en masse. Et là, si un terroriste avait la mauvaise idée de venir se faire sauter, cela serait dramatique !

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

Lors de la dernière session, je vous avais présenté la fiche médicale d'urgence. Je voulais savoir où vous en êtes en ce niveau. Je tiens à vous rappeler que dans les consulats de France, à Los Angeles et à San Francisco, cette fiche est automatiquement distribuée à tous les gens qui arrivent pour s'inscrire au consulat. Cela n'a aucun coût pour la France, puisque cela est mis sur le site des deux consulats, mais aussi par ailleurs dans d'autres pays du monde. Je voudrais savoir ce qu'il en est au niveau du Centre de Crise.

Je vous remercie.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

Merci, Monsieur le Président.

Dans le même sens que l'intervention de mon collègue, en Chine et à Hong-Kong en particulier, j'ai d'ailleurs soumis une question écrite à ce sujet à votre prédécesseur, il y a parfois des besoins en greffe de moelle pour les ressortissants français. Par ailleurs, pour des transfusions sanguines, c'est le milieu associatif qui s'organise avec les listes de diffusion dont il dispose pour faire passer l'information pour trouver un éventuel donneur pour des groupes sanguins ou des compatibilités souvent difficiles à trouver. La question est la suivante : les consulats français, dans la mesure où ils disposent de listes de diffusion plus élargies que les LEC, ne pourraient-ils pas passer à cette initiative d'information ? Je sais bien que cela doit poser des questions en termes de responsabilité et peut-être de confidentialité des informations.

Deuxième observation, quant à l'organisation des comités de sécurité, qui sont souvent en Chine, en tout cas dans le domaine de l'ordre public, il ne faut pas être trop étonné que souvent, ce soit les ressortissants chinois qui se fassent dévaliser dans les RER, puisqu'ils ne sont pas soumis, en tout cas à Pékin et à Shanghai, dans les grandes villes, à de quelconques problèmes d'agression ou autres. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils soient les premières victimes de nos malfrats.

Toujours est-il qu'à Pékin et à Hong-Kong, les comités de sécurité sont souvent l'occasion de grandes messes où l'on invite par ailleurs les responsables de sécurité des entreprises. On a toujours le droit aux mêmes antiennes : le secteur privé, des grandes généralités. Force est de reconnaître que dans les détails, par exemple – je vous donne un exemple qui m'a frappé, mais je ne parlerai pas des terminaux iridium qui coûtent très cher et qui souvent ne sont pas opérationnels, mal distribués, même si cela semble aller un peu mieux en Chine – ne serait-ce qu'au niveau des flotiers, qui doivent évidemment envoyer des messages vers leurs administrés de leurs zones et également faire le relais entre l'ambassade et les administrés, ils doivent le faire avec des engins, des ustensiles, des outils de diffusion qui existent apparemment. Mais récemment, un flotier aurait aimé prévenir ses 1 000 ou 2 000 ressortissants, mais le système de diffusion email, qui doit être un système idoine, était limité à 20 adresses par envoi ! La grande messe est très bien dans son organisation générale, mais souvent, dans les détails techniques, les comités de sécurité doivent faire face à un peu de solutions de bouts de ficelle. Tant qu'il n'y a rien, tout se passe bien, mais dans les détails, il faut essayer de faire quelques efforts.

Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Brièvement, une question que j'ai abordée tout à l'heure avec vous, Monsieur le Directeur, c'est le côté soft de sécurité dans les pays « normaux », où l'on vit sur un nuage, totalement déconnectés de la réalité. C'est là où si des gens malintentionnés veulent faire vraiment très mal, ils pourraient rentrer comme dans du beurre. Je pense au Luxembourg où l'on rentre dans les lycées jusqu'à 23 heures sans gardien, sans rien. C'est là où si l'on avait vraiment de mauvaises idées, on pourrait avoir vraiment du mal. N'oublions pas que 11 septembre a été préparé à Hambourg et que ces pays sont des pays d'accueil très libéraux. Ouvertement, vous avez dans ces mouvances, des personnes qui ont pignon sur rue et qui ne seraient pas tolérés chez nous. Il y a là beaucoup plus qu'on ne le croit, un gisement potentiel dangereux et je souhaiterais qu'il soit rappelé à nos entités économiques ou d'enseignement dans ces pays généreux, ouverts, etc., qu'il convient également d'avoir des dossiers en sécurité élémentaire.

Je vous remercie, Monsieur le Directeur.

Monsieur le Président

Tous ceux qui le souhaitaient ont eu la parole. Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

Monsieur Didier LE BRET

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

D'abord, Madame la Sénatrice, sur la RCA, à la première question, pourquoi avoir choisi l'option du confinement ? La réponse est simple. L'analyse qui a été faite du risque au lendemain de l'intervention de la Séléka, aux alentours du 22 mars, un vendredi, cela monte en puissance le week-end, ils entrent dans Bangui lundi, nous avons envisagé tous les scénarii avec les militaires. Aucune décision n'est prise sans une réunion interministérielle au Quai d'Orsay et au vu des moyens dont nous disposons, nous avons fait venir très rapidement, dès le week-end, les deux détachements du Gabon, de Libreville, en renfort du détachement Boali, de façon à avoir la masse suffisante pour pouvoir poursuivre plusieurs missions. La mission prioritaire du détachement de Boali était l'aéroport. L'aéroport, c'est la clef de tout. Si vous ne tenez pas l'aéroport, c'est terminé ! Mais, le détachement de Boali était mobilisé quasiment intégralement pour cette mission, avec la sécurisation de notre ambassade. Les deux autres détachements de Libreville, eux, avaient pour mission de dissuader face à quelque chose qui aurait pu être bien pire que ce que nous avons connu, sachant qu'ils étaient là en renfort pour pouvoir sécuriser à la fois les points de regroupements. Mais, ils n'ont jamais eu pour mandat d'aller chercher un par un l'ensemble de nos compatriotes. Pour une raison simple : la Défense ne pouvait pas accepter une mission pareille dans un milieu qui était tout sauf permissif, au risque de devoir faire de l'ordre public, de devoir tuer des Centrafricains et de mettre le doigt dans un engrenage absolument infernal. L'explication est là et l'analyse qui a été faite par tout le monde était que les transferts étaient beaucoup plus dangereux pour nos compatriotes que de rester chez eux.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de pillages. Je ne dis pas que les personnes n'ont pas eu peur. Je rappelle tout de même que sur une période qui a duré quatre ou cinq jours, il y a eu zéro mort, pratiquement pas de blessé, une femme qui a été violente, pour ne pas dire plus. Au vu du déchainement de la Séléka, je trouve que le bilan est honorable et que même si la perception de nos compatriotes, sous le choc – je le sais parce que je suis allé les accueillir à leur arrivée en début de semaine à Paris – il n'y avait pas de récriminations. Il y avait des gens qui considéraient que ce qui pouvait être fait l'a été. Il faut savoir aussi avec quels moyens nous travaillons là-bas. Le point de regroupement de l'ambassade, il n'y avait pas d'eau, oui, mais il y a eu une coupure d'eau au moment où la Séléka est entrée. Vous savez très bien qu'ils ont fait exploser je ne sais plus quelle installation près du barrage. Ils ne pouvaient pas passer des appels téléphoniques à tout le monde, parce que les communications étaient interrompues. Donc on ne peut pas demander non plus à une ambassade, qui fait avec les moyens du bord, d'assurer un service. Donc, la consigne de confinement était à mon avis la bonne consigne, même si elle a pu effrayer certains de nos compatriotes. Les points de regroupement n'étaient pas prévus pour les accueillir dans la durée. Leur vocation est de préparer une éventuelle évacuation. L'évacuation n'a jamais été envisagée, pour la raison très simple, puisque vous manifestez votre souci de préserver ce pays, qu'elle aurait signifié la fin de notre présence dans ce pays. En évacuant, que se passe-t-il ? Les entreprises s'en vont, elles nous l'ont toutes dit. Et à partir du moment où nous n'avons plus de compatriotes en Centrafrique, pourquoi maintenir des détachements pour sécuriser ? Quel serait notre mandat ? Nous n'avons pas de mandat du Conseil de sécurité. Le mandat de nos forces armées est de protéger nos compatriotes. Si nous évacuons, nous mettons une croix sur le pays. Nous refermons le couvercle, avec l'aéroport avec et ensuite, il pourra tout se passer.

La situation actuelle, si nous le regardons, un, communauté française, il n'y a pas eu de casse, à part des violences sur les biens et beaucoup de peur ; le pays n'a jamais été flambant. On ne va pas m'expliquer qu'aujourd'hui, c'est pire qu'il y a dix ou vingt ans. Nous sommes dans une tendance sur le long terme, avec un pays enclavé, qui est à 1 500 km du premier port, qui couvre ses dépenses à hauteur de 5 % de recettes fiscales, qui dépend exclusivement de l'aide internationale et dont plus personne ne veut entendre parler, parce qu'on considère que c'est un pays qui n'a aucun avenir. Donc, c'est encore une chance qu'il y ait un peu de Français dans ce pays, qu'il y ait quelques entreprises et encore quelques militaires. Parce que je peux vous dire que les discussions, au Conseil de sécurité à New York, si la France ne prend pas d'initiatives, ne s'intéressent pas à ce pays, personne ne s'y intéresse. Donc, on ne peut pas faire le procès à la France de négliger le pays. Nous sommes les derniers à nous y intéresser. Simplement, il n'y a aucune raison pour que nous prenions des risques que nous ne souhaitons pas assumer. Vous le savez bien, la France n'a pas vocation, aujourd'hui, à être le gendarme de l'Afrique. Nous intervenons en protection de nos ressortissants et avec des mesures que nous estimons proportionnées aux risques.

Sur les plaintes qui ont été formulées par certains de nos compatriotes, sur le thème « il n'y avait pas assez à manger, pas d'eau », etc., tout cela, je l'entends, mais les points de regroupement ne sont pas des Clubs Med. Nous faisons avec les moyens du bord. Si vous voulez aider le Quai d'Orsay à avoir plus de moyens, je vous en prie, prenez votre bâton de pèlerin et allez expliquer à Bercy qu'aujourd'hui, pour renforcer nos plans de sécurité et nos ambassades, nous sommes obligés de vendre nos ambassades. J'ai été ambassadeur de France en Haïti, j'avais un projet immobilier à 15 millions d'euros, le projet a été stoppé. Nous ne construirons jamais l'ambassade. C'est aussi simple que cela.

On peut demander tout à l'État et encore, je crois qu'il faut être raisonnable. Quand nous parlons avec nos compatriotes, il faut qu'ils conçoivent une fois pour toutes que nous n'allons pas mettre un gendarme derrière chaque Français. Un Français qui est à Bangui, je suis désolé, il doit savoir que ce n'est pas le paradis sur terre et qu'il y a un risque. S'il ne veut pas consentir ce risque, il change de pays. C'est aussi simple que cela. Il y a bien sûr des Français qui sont installés de longue date, qui n'ont pas le choix, je suis d'accord avec vous, mais il ne faut pas accrédi-ter l'idée qu'où que soient nos compatriotes, l'État français peut

tout et fera tout. Bien sûr que nous ferons tout ce qui de notre pouvoir pour les aider, mais n'accréditons pas l'idée qu'aujourd'hui, l'État français est en capacité de sortir de problèmes sécuritaires chaque Français. Je crois que chacun doit aussi mesurer et assumer sa part de responsabilité.

Sur les doubles-nationaux, les visas, nous avons fait ce point il n'y a pas très longtemps. Je ne sais plus si c'était avec vous ou dans un autre forum. Je suis évidemment, sous le contrôle de la DFAE, extrêmement partisan de ce que les conjoints ou les protégés de nos compatriotes puissent en amont... n'attendons pas les crises pour se poser la question de savoir s'il faut un visa. Donnons-leur des visas de circulation de trois, quatre, cinq ans et n'en parlons plus. Même chose pour les entreprises françaises qui ont des personnels de tierces nationalités. Faisons en sorte de traiter le problème en amont et pas au niveau de la crise. J'ai dit aux entreprises : présentez-vous à nos consulats avec des listes de ressortissants étrangers, de façon à nous éviter d'avoir à donner des laissez-passer consulaires à la dernière minute. Cela ne nous coûte rien et ces gens-là ne présentent ni une menace pour la sécurité de la France, ni un risque, un profil migratoire particulier, donc à ce niveau-là, je pense que les consignes peuvent être données et l'ont été à nos ambassades. Simplement, que les gens aussi fassent la démarche. Qu'ils aillent voir. Qu'ils n'attendent pas le jour où cela éclate. Qu'ils aillent faire la démarche avant et qu'ils aient des visas de circulation de longue durée.

Monsieur LEMONNIER, sur le fait que nos troupes venaient de Libreville et ne connaissaient pas la ville, cela est vrai, mais ce n'était une fois encore pas dans leur mandat d'aller chercher chaque Français. L'idée était de faire le dos rond, de présenter le moins de surface aux pilliers. Bien évidemment, certains se sont retrouvés dans une situation où les pilliers sont venus chez eux. Ce n'était pas très agréable, plusieurs fois effectivement. Mais, nos militaires n'avaient pas le mandat d'aller exfiltrer chaque Français chez lui. Ils ont sécurisé les convois, aidé nos Français qui ont fait le choix de partir, de pouvoir les accueillir à nos locaux au moment du départ. Concernant les entreprises, là aussi, même problème : intervenir pour nos entreprises, pour empêcher que leurs locaux soient pillés, c'est là encore, mettre un doigt dans l'engrenage. Ce choix n'a pas été fait. J'ai été en contact avec toutes les entreprises. À l'exception d'Orange, qui nous a demandé de leur donner une aide, ce que nous avons fait, parce que là, l'outil était mitoyen des bureaux, les bureaux de Total, cela n'empêche pas Total de faire de la distribution de produits pétroliers. En revanche, quand vous attaquez les locaux d'Orange où vous avez l'antenne ou je ne sais quoi, ce qui permet d'émettre et de diffuser, cela pose un problème. Nous l'avons donc fait.

Monsieur PLANTEVIN, sur les élèves au Maroc, c'est quelque chose d'extrêmement compliqué. Le réseau d'établissement scolaire, je sais que Madame Anne-Marie DESCOTES viendra vous faire un exposé là-dessus. Les statuts, bien évidemment, le jour où nous aurons un gros dommage dans un lycée français, tout le monde se tournera vers l'État en disant : « Qu'avez-vous fait pour prévenir cela ? ». La réalité, vous la connaissez mieux que personne : l'AEFE est une structure autonome, même si l'État exerce sa tutelle. Il est très difficile de garantir une sécurité sérieuse, crédible, dans la plupart de nos établissements, parce qu'ils n'ont pas été conçus dès le départ pour cela. Et quand bien même nous arriverions à les sécuriser, vous avez évoqué à juste titre la question des flux : les flux, c'est un casse-tête absolu. Personne ne sait sécuriser une queue de 200 m de véhicules. Cela suppose, quand vous en parlez avec les hommes de l'art, des dispositifs totalement impossibles à mettre en œuvre dans le cadre d'un fonctionnement scolaire normal, où vous devez faire rentrer 200, 600, 700 ou 1 000 élèves en moins d'une demi-heure. Donc, il y a des choix à faire. Si nous ne sommes pas capables de le faire, à ce moment-là, il faut, en conscience, donner les paramètres à nos responsables politiques et leur dire : « Écoutez, c'est exposé, on ne sait pas faire, il n'y a qu'une solution, il faut fermer ». Mais, vous savez aussi ce que cela implique et quelles sont les conséquences d'une fermeture d'un établissement scolaire.

Sur les actes isolés, vous l'avez vu à Londres, tous les services de tous les pays avec lesquels nous travaillons, y compris les nôtres, bien évidemment, c'était leur crainte depuis des semaines, depuis des mois, ce qu'ils appellent le loup solitaire, le gentil garçon qui est parfaitement fondu dans la masse de ses citoyens, il est né à Londres, il a une vague origine nigériane ou autre, donc indécélable. Il fréquente peut-être une mosquée un peu extrémiste mais pas plus que cela, et puis un jour, voilà. Donc, là aussi, nous sommes très démunis pour arriver à faire face et ce genre de menaces est accentué par le fait qu'aujourd'hui, les djihadistes qui s'expriment, s'expriment à travers les réseaux sociaux. Pour la première fois, il y a eu des tweets d'Aqmi et cela est très grave, parce qu'ils arrivent à cibler un public qui, jusqu'à présent, ne fréquentait pas trop la blogosphère djihadiste et à accrocher. Et c'est ce que les spécialistes appellent l'autoradicalisation. C'est quelque chose qui est extrêmement inquiétant, parce qu'une fois encore, les moyens de contrôle sont extrêmement limités et aléatoires.

Sur les consulats, les files d'attente et les sas, nous avons fait beaucoup d'efforts à ce niveau pour faire en sorte que des gens ne soient pas stockés à l'extérieur. Après, ce sont des aménagements considérables et qui ont un coût. Sous votre contrôle, il me semble que dans beaucoup de pays, on a externalisé cette fonction de prise de rendez-vous des visas, ce qui permet d'étaler dans la journée, ce qui évite des effets de thrombose où on a à peu près le même stock de gens tout au long de la journée, ce qui est déjà un plus. Sur les stickers à poser pour les lycées, je crois que l'AEFE est représentée. Peut-être qu'effectivement, c'est une piste qui peut être creusée pour arriver à mieux identifier les véhicules connus et autorisés.

Monsieur GIRAULT, sur la fiche médicale d'urgence, après la discussion que nous avons eue, j'en avais parlé. Au Centre de crise, nous avons organisé plusieurs réunions avec différents partenaires privés, notamment des assurances. Dès le mois prochain, nous allons lancer la nouvelle version d'Ariane pour tous ceux qui partent en mission, pour tourisme, court ou plus long séjour et dans les pays à risques (sanitaire ou autres), nous allons établir des fiches avec certains de nos partenaires, de façon à les renvoyer sur des coordonnées de structures médicales qui ont fait leurs preuves et qui ont été testées par ces partenaires. Nous allons généraliser ce dispositif qui est une très bonne façon d'attirer nos compatriotes sur ce site, Ariane, afin qu'ils aient le réflexe d'y recourir. Le mot d'ordre que nous avons retenu est : « Pour votre sécurité, soyez connectés ». Donc, inciter davantage les Français à avoir le réflexe, comme on va chercher son visa ou comme on fait ses vaccinations. Que l'on s'inscrive sur Ariane, de façon que l'on puisse avoir un référent en cas de problème, que l'on puisse contacter les gens et avoir une cartographie beaucoup plus actuelle des mouvements de nos compatriotes.

J'en profite pour vous dire qu'à la fois, l'État essaie d'assumer au mieux son rôle de protection, mais dans le même temps, nous allons aussi rappeler aux Français que lorsqu'ils prennent des risques en connaissance de cause, nous appliquerons de manière impitoyable la loi sur l'action extérieure de l'État, à savoir exiger le remboursement des frais induits par les risques inutiles que prennent les gens. Il y a la loi Montagne en France ; nous l'appliquerons transposée à l'international, pour les Français qui continuent de faire comme s'il n'y avait pas de risques et qui, en connaissance de cause, vont s'exposer dans des endroits inutiles. On les aidera et on leur présentera la facture dans le même temps et on ira au contentieux si jamais ils contestent. Je pense qu'il faut avoir une approche équilibrée de la protection, à la fois faire tout ce que l'État peut faire et d'un autre côté, continuer de responsabiliser nos compatriotes. Les Britanniques le font relativement bien.

Monsieur NIZET, sur les problèmes médicaux, j'avoue que je n'ai pas d'idée sur le sujet. Peut-on utiliser les listes pour faire des appels à dons de sang, voire d'organes en cas de greffe. Je ne sais pas si cela est envisageable.

Madame Odile SOUPISON, directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Le fichier Racine des enregistrements obéit à un certain nombre de règles et de destination. Je ne pense pas que ce type de destination soit bien prévu dans le texte, mais c'est un point à vérifier et qui, de toute façon, doit être examiné avec la CNIL.

Monsieur Didier LE BRET

Sur le second point, comment être plus efficace dans la diffusion des messages d'alerte, de précautions ou d'informations sécuritaires, je vous rejoins complètement. J'ai demandé au responsable de ces questions au Centre de crise de faire une analyse aussi décentrée que possible de ce que nous offre aujourd'hui le meilleur de la technologie par rapport à ce que nous avons. Nous sommes encore sur des VHF, Iridium, etc. Tout va très vite. Je crois qu'il faut accepter l'idée qu'à un moment, on puisse faire un petit saut technologique et utiliser la meilleure technologie, quitte à revisiter de fond en comble notre système de radiodiffusion. Il est clair que sur les SMS, il est absurde de ne pas utiliser aujourd'hui les plateformes qui existent, qui sont gratuites, etc. Je pousse beaucoup pour que l'on aille dans ce sens, cela fait moins de coûts pour l'État et c'est plus efficace.

Enfin, Monsieur GIRAULT, sur la sauve-sécurité dans les pays dits « normaux », je vous rejoins complètement, d'autant plus qu'une fois encore, c'est dans ces pays-là que nous avons le moins de prise sur la menace individuelle. Après l'intervention Serval le 11 janvier, nous avons fait un télégramme circulaire à l'ensemble des postes en leur demandant de nous dire quelle était leur perception de la menace et quelles mesures ils comptaient prendre. À notre grande surprise, nous étions bien au-delà de l'arc sahélien et Afrique du Nord, Moyen-Orient, puisque 90 pays ont répondu en disant que oui, y compris des pays d'Europe et de l'OCDE, ils avaient le sentiment qu'aujourd'hui, on constituait des cibles privilégiées et oui, ils étaient en train de prendre des mesures. Donc, je note ce que vous venez de nous dire sur ces lycées qui sont ouverts aux quatre vents, cela n'est pas normal. Sous ton contrôle, Olivier, je pense qu'un lycée ouvert à 23 heures sans gardiennage, ce n'est pas admissible. Nous allons relayer ce message et je pense que nous ferons de nouveau un tour de piste auprès de tous les ambassadeurs pour leur demander, à six mois de notre intervention, de nous donner une réévaluation de leur estimation de la menace.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur, pour ces explications, qui ont suscité deux autres demandes de prise de parole. Je vous demanderai d'être très court, puisque nous sommes à la limite du temps imparti.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Monsieur le Président.

Je sais que vous êtes et que nous sommes pressés.

Monsieur le Directeur, je voudrais tout d'abord à titre personnel vous remercier pour vos interventions, que j'ai beaucoup appréciées, qui étaient surtout intéressantes.

Je voudrais simplement vous donner une information. Lorsque les troupes françaises se sont engagées au Mali, en ma qualité d'officier de réserve et d'ancien combattant, je me suis porté volontaire pour partir au Mali comme conseiller. J'ai donc écrit à Monsieur FABIUS, notre ministre et président, qui m'a répondu qu'il était très sensible à ma proposition, à ma demande, et qu'il transmettrait mon dossier à la Défense. La Défense m'a répondu, de façon négative, mais par contre fort intéressante, fort gentille. Je voulais vous le signaler, parce que des conseillers qui se portent volontaires pour partir au casse-pipe, cela ne court par les rues.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.

Madame Madeleine BEN NACEUR, membre élu de la circonscription de Tunis

Bonjour.

Je viens de Tunisie. En Tunisie, il y a une résidence, l'ambassade de France qui, il y a quelques années, a été coupée en deux, parce que l'ancien président voulait que sa femme accède beaucoup plus rapidement dans le fief familial et donc, la partie détachée, qui est en contact direct avec la plage, étant donné les recommandations de Bercy, les bruits courent que cette partie risque d'être vendue. Cela serait très grave, parce que –et Madame BEN GUIGA peut en témoigner – ce serait un excellent centre de regroupement. Étant donné que la communauté française est au nombre d'à peu près 22 000 personnes, les trois quarts de la population communauté française sont pour l'essentiel regroupés sur la banlieue Nord, Tunis et le grand Tunis. Donc vraiment, vous avez évoqué une enveloppe de 20 millions d'euros et des cessions de biens, je voulais simplement vous dire : pas cette zone, qui pourrait être un excellent centre de regroupement. Au bord de la mer, de sorte que les bateaux pourraient y accéder, il n'y a pas mieux. Vous le savez, je n'ai pas besoin de vous le dire que malheureusement, la Tunisie n'est plus la Révolution de Jasmin. Maintenant, nous avons des djihadistes qui s'installent, qui minent les grottes où ils se réfugient. Si nous n'avions pas, fort heureusement, les dénonciations faites par la population... mis à part les vols à l'arraché, les choses comme cela, cela devient courant. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier LE BRET.

Monsieur Didier LE BRET

Merci, d'abord, de vos propos me concernant, Monsieur OLIVIERO et bravo pour votre engagement, mais j'imagine que la situation au Mali justifiait pleinement que nous n'exposions pas des personnes qui, par ailleurs, sont très utiles là où elles sont. C'était une mesure de précaution.

(Applaudissements).

Madame BEN NACEUR, sur la Tunisie, je prends bien note de votre observation. Juste pour vous rassurer, je ne crois pas que cela soit envisagé, mais je vais vérifier cela tout de suite. Par ailleurs, un paramètre a été évoqué lorsque nous avons eu ces réunions sur les cessions et le renforcement de nos emprises, c'était précisément d'intégrer à chaque fois les cartes sécuritaires, de façon à ne pas faire de choses qui fragiliseraient le dispositif. Cela s'est posé sur d'autres endroits, donc nous y sommes extrêmement sensibles, donc je vérifierai ce point, mais juste de manière générale, dès que l'on parle d'emprise, on intègre tout de suite le tableau plus large, savoir quel impact cela peut avoir sur notre plan de sécurité et en cas de problème.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Michel DUCAUD.

Monsieur Michel DUCAUD, membre élu de la circonscription de Tananarive

Monsieur le Directeur,

Tous les jours, la situation des Français de Madagascar est menacée sur les plans physique, économique et juridique. De surcroît, nous avons une échéance le 24 juillet, si elle est tenue et actuellement, une vague d'animosité est en train de naître à

l'entente des Français résidant à Madagascar, à la suite des interventions s'agissant des fameux trois candidats qui sont plus ou moins contestés par la commission CENI-T. Je vais rentrer dans deux jours, puis-je annoncer des dispositions ou des recommandations ?

Monsieur Didier LE BRET

Je suis très content que vous ayez évoqué le cas de Madagascar, parce que c'est un pays qui nous est extrêmement cher. Nous y avons une grosse communauté française. C'est un pays qui va mal, qui est dans une espèce de trajectoire, de descente aux enfers. Les derniers chiffres qui nous ont été communiqués par les Nations Unies sur notamment la sécurité alimentaire, sur les enfants, la situation sanitaire, sont absolument catastrophiques. On a régressé de dix ans par rapport à ce que l'on a connu autrefois. La position de la France est très déterminée par la position de l'Union africaine. C'est-à-dire qu'il y avait un accord pour qu'aucun des président en exercice ou anciens présidents ne se présentent, de façon à tourner la page et à sortir de cette crise qui n'en finit plus et qui mine de pays de l'intérieur. Les paramètres ne sont pas réunis pour l'instant. Donc, la conséquence immédiate, c'est que la plupart des programmes de développement ont été figés. Nous avons également suspendu notre aide à l'Union européenne pour organiser des élections et Laurent FABIUS a dit de manière très claire que lorsque les paramètres seront de nouveau réunis, nous envisagerons. Donc, des élections en juillet, je crains fort que cela ne soit pas pour tout de suite... En revanche, avec ma casquette action humanitaire au CDC, je milite énormément et avec l'accord du cabinet du ministre, pour que l'on découple les sujets. Aujourd'hui, vous avez potentiellement 13 millions de personnes à Madagascar qui vont être victimes de problèmes alimentaires du fait du péril acridien, les criquets. Si l'on ne fait rien en amont, ce qui coûte un euro aujourd'hui coûtera dix voire cent euros dans trois ans, parce qu'on aura ravagé des récoltes et là, c'est vraiment chronique d'une catastrophe annoncée.

J'ai demandé que l'on puisse découpler l'action humanitaire des considérations politiques. La paix entre les acteurs politiques se fera à un moment ou à un autre. Il y aura une solution malgache-malgache, des élections, mais si pendant trois ans, on a totalement sous-investi le champ humanitaire du développement, on va se retrouver trois ans plus tard avec une deuxième Centrafrique à gérer. Je ne pense pas que cela soit ce que l'on veut. Donc, on est en train de prendre notre bâton de pèlerin et d'essayer d'arriver à lever les fonds. Il faut trente millions d'euros pour le programme sur deux, trois ans, pour lutter contre ce péril acridien et rebrancher un peu les tuyaux pour éviter que ces enfants soient malnutris sur des périodes trop longues, où nous aurons à gérer des cohortes entières d'enfants, de jeunes adolescents et d'adultes qui auront subi des choses atroces. Nous nous intéressons beaucoup à ce qu'il se passe à Madagascar, mais il est vrai que les acteurs politiques ne nous aident pas beaucoup. En tout cas, la bonne nouvelle, c'est que nous essayons de découpler les choses et de continuer à aider directement les populations, tout en continuant à poser les critères d'une intervention politique.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur. Nous arrêtons cette séance sur la sécurité et je voudrais faire deux annonces. Étant donné que nous avons pris un peu de retard, il est possible que nous ne terminions pas à treize heures la séance de la matinée, donc il a été demandé par la commission des Lois, d'avoir un moment de travail de 14 heures 30 à 15 heures. Nous reprendrons donc nos travaux à 15 heures précises.

Ensuite, pour cet après-midi, je vous ai annoncé tout à l'heure que le thème des bourses serait évoqué entre les deux réunions concernant la réforme et les questions orales et d'actualité. Nous avons obtenu la présence de Monsieur MASSIN à 16 heures 45. Le thème des bourses sera alors évoqué, en présence de Monsieur Jean-Luc MASSIN et de Monsieur Olivier NICOLAS, de la DFAE.

En remerciant Monsieur LE BRET...

(Applaudissements).

... et la commission temporaire de la Sécurité, nous allons passer au thème suivant qui concerne les réunions de réflexion sur l'avenir du réseau de l'enseignement.

INFORMATION A LA SUITE DES REUNIONS DE REFLEXION SUR L'AVENIR DU RESEAU D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Monsieur le Président

Vous avez tous reçu l'invitation à cette concertation. Il était rappelé les objectifs généraux, mais les personnes qui vont en parler vous l'expliqueront et il y a eu une chose importante, un comité de pilotage qui est composé de cinq membres, dont les noms figurent sur la note que vous avez reçue, mais à qui vous pouvez encore envoyer des propositions, puisque le rapport sera fait ultérieurement. Donc, si vous avez des choses à dire à la suite de ce qui vient d'être expliqué, vous pouvez encore faire des propositions au comité de pilotage.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle BLOCH, personnalité qualifiée.

Madame Michèle BLOCH, personnalité qualifiée

Je vais essayer de vous résumer ces réunions. Vous savez que la ministre a été chargée d'une mission de réflexion sur l'avenir du réseau. Il y a eu une mise en place d'un comité de pilotage qui était chargé de recueillir les propositions de tous les membres associés à l'enseignement français à l'étranger. Ce comité de pilotage a organisé deux réunions : une le 17 avril et l'autre le 14 mai. Il y avait environ une centaine de personnes représentatives à la fois des syndicats, des sénateurs, des députés, les associations représentatives des Français de l'étranger, des entreprises, le directeur de l'Institut, les parents d'élèves, une variété assez grande de participants. Le comité de pilotage était constitué de Monsieur JOUANNEAU, diplomate, ancien ambassadeur au Mozambique, au Liban, au Canada et au Pakistan ; de Monsieur François PERRET, doyen de l'Éducation nationale, maintenant directeur du Centre international d'études pédagogiques ; de Monsieur Philip CORDERY, député des Français de l'étranger ; de Monsieur PAUTROT, qui est le président du groupe Magellan, cet organisme qui réunit les grosses entreprises exportatrices, il est responsable de la mobilité internationale ; et Monsieur VEYRIER, qui est président de la section des Affaires européennes et internationales au Conseil économique et social.

Pour la première réunion, nous nous sommes réunis en trois groupes de travail qui avaient à examiner neuf thèmes que je ne vous énumérerai pas, mais vus sous des focus différents. Cela a été une discussion un peu libre dans tous les groupes, mais qui n'était pas très concrète. La deuxième réunion a été beaucoup plus concrète, organisée autour de trois groupes de travail, un sur la pédagogie et réussite pour tous, un sur le modèle économique et un sur les alternatives au système français. Nous avons d'abord eu une présentation par Monsieur MATTÉI, le Directeur de la Direction générale de la mondialisation et du développement, qui nous a expliqué que finalement, il y avait trois voies : des voies extrêmes et une voie médiane. Les voies extrêmes seraient le statu quo, c'est-à-dire que face à la demande croissante de l'enseignement français à l'étranger et les moyens qui sont contraints, nous pourrions choisir le statu quo : on ne fait plus rien, on laisse le réseau à sa taille actuelle... Autre possibilité extrême, devant la demande, nous répondons à la demande, mais comme nous n'en avons pas les moyens, nous ouvrons au privé en labellisant des établissements étrangers ou en voyant d'autres façons de scolariser les enfants. Et une voie médiane, qui est bien sûr celle vers laquelle nous avons tous plus ou moins penché, et sur laquelle ce comité de pilotage aura à réfléchir.

Il faut savoir que le comité de pilotage est encore ouvert et qu'il peut recevoir des contributions. Vous pouvez tous participer à l'élaboration du projet futur en apportant des collaborations. François PERRET nous a donné son mail au CIEP. Je ne l'ai pas sous la main, mais nous pouvons le mettre sur le site.

Je vais essayer de synthétiser brièvement les comptes rendus de ces trois réunions. Sur la pédagogie, réussite pour tous, une grande partie a été consacrée à l'homologation, en disant qu'elle était vraiment le fondement et la base de l'enseignement français à l'étranger, puisqu'elle respectait les critères de liberté, d'égalité, de laïcité et de préparation aux examens français ; il y a eu un constat sur le fait que l'équilibre était parfois difficile à trouver entre les diversités linguistiques qui devaient être prises en compte et le fait que les programmes français, il était souhaitable qu'ils soient enseignés en français – vous m'arrêtez si j'oublie des choses.

Il y a eu des recommandations sur le suivi de l'homologation qui devait être beaucoup plus proche. L'homologation par le MEN qui semble un petit peu distante et surtout, un manque de suivi. Une question a été posée sur la titularisation des personnels locaux qui travaillent dans ces établissements homologués. C'est une question posée, cela n'est pas un point de vue.

Sur le baccalauréat, parce qu'on parle d'homologation, les certifications sont importantes. Les groupes se sont interrogés sur la possibilité de faire passer le bac de Genève, l'IB. Le constat a été fait que les philosophies du bac français et de l'IB étaient extrêmement différentes, l'IB visant plus à l'épanouissement de l'individu, le bac français à l'acquisition de

connaissances. Les philosophies semblent assez difficiles à concilier et le groupe qui travaillait sur la pédagogie a plutôt incité à mieux faire connaître le bac français. Ils ont demandé aussi que le DELF et le DALF soient proposés aux élèves étrangers.

Ensuite, sur les filières technologiques, qui sont une demande dans certains pays, on a souhaité, afin d'assurer la réussite pour tous, développer les filières technologiques, par un partenariat avec des entreprises françaises, avec des lycées techniques en France pouvant accueillir éventuellement en internat des élèves de l'étranger. Et il a été noté tout de même que les technologies numériques permettent maintenant de proposer cet enseignement qui a toujours paru coûteux à des tarifs moindres, que l'on pouvait en diminuer le coût grâce au numérique. Donc, c'est une piste à explorer.

Le lien avec le supérieur : moins de la moitié des élèves étrangers de nos lycées viennent faire leurs études en France. Cela semble un peu insuffisant. Il faudrait former les enseignants et les chefs d'établissements à mieux connaître les filières françaises et la variété des filières de l'enseignement supérieur. Il faudrait aussi développer les associations d'anciens élèves dans l'enseignement français. Apparemment, l'association actuellement en place a une réelle volonté de faire des choses. L'AEFE souhaite aussi que se développe cette association d'anciens élèves.

Le deuxième groupe a porté sur le modèle économique. Français du Monde avait demandé en début de réunion, à connaître le coût global de l'enseignement français à l'étranger, c'est-à-dire les établissements en gestion directe, conventionnés et homologués. Cela n'est pas possible, en l'état actuel des choses, parce que les remontées des établissements homologués, nous ne les connaissons pas, et même des conventionnés, nous ne les avons que partiellement. Nous n'avons donc pas de chiffres certains et cela nous semble un handicap important pour commencer à discuter d'un avenir. Malgré tout, nous avons tout de même eu un chiffre : le coût estimé pour les établissements en gestion directe et conventionnée, serait de 1,258 milliards d'euros, dont 540 millions sont apportés par l'État.

Il a été noté une incongruité ou quelque chose d'un peu choquant dans le fait que les pensions civiles des personnels sont entièrement à la charge de l'AEFE et donc, avec une répercussion sur les frais de scolarité, alors même qu'elles ne sont pas payées dans les établissements homologués et dans certains établissements de la mission laïque. Cette charge, qui grève tout de même terriblement le budget de l'AEFE est inégalement répartie et on nous a dit qu'elle représentait un manque à gagner de 60 millions d'euros pour l'État.

Il a été souhaité, face à une époque de baisse des moyens publics, qu'il fallait évoluer et chercher d'autres alternatives privées, en en contrôlant l'excellence et en les rendant abordables – je lis textuellement ce qui a été dit - ; il a été noté aussi que le volet immobilier était très important, parce que si l'on veut être concurrentiel, il faut aussi offrir des services et alors la qualité de nos établissements, des installations sportives, d'hiver et les équipements des établissements est fondamentale pour que nos établissements soient compétitifs.

Sur la coopération éducative, il a été constaté que l'AEFE remplissait sa mission, mais qu'elle ne pouvait pas tout faire. Elle ne peut surtout pas se substituer aux autres agents de la coopération. Sur la question de savoir si le MEN ne devrait pas continuer davantage le financement du réseau, il a été répondu qu'il contribue déjà par le détachement de plus de 10 000 personnels à l'animation de ce réseau. Il l'anime aussi de façon pédagogique. Il met à disposition un corps d'inspecteurs pour le suivi de la formation permanente. Mais, il est un fait que le partenariat avec les académies qui avait été mis en place n'a jamais été réellement développé et mériterait d'être revu.

Des pistes ont été évoquées, mais finalement, elles ont déjà été tentées et elles ne donnent pas grand-chose. Soutien des entreprises, localement, cela peut arriver, mais au niveau central, elles ne sont pas disposées à le faire. Des levées de fonds sur projet, la participation des pays d'accueil – mais il faut voir ce qu'ils demandent en contrepartie - ; le développement des réseaux des anciens élèves – cela peut-il attirer un financement ? - ; et surtout, il faudrait établir une cartographie des évolutions à venir.

Passons au troisième et dernier groupe, et aux conclusions et au travail qui reste à faire à ce comité de pilotage. Les offres complémentaires sont celles que l'on développerait, puisque l'on ne peut pas développer des établissements homologués à l'infini : il s'agit de l'enseignement bilingue. Nous savons qu'il se développe de façon importante et nous estimons à 1,7 million le nombre d'élèves qui apprennent au moins une matière en français. Il y a donc une voie, faire des sections françaises dans des établissements, faire de l'enseignement bilingue. Le label France Éducation. Vous vous rappelez, c'est un label qui a été mis en place l'année dernière et qui permet à des établissements qui n'ont pas vocation à demander l'homologation, qui sont des établissements étrangers, mais qui font un enseignement partiellement en français, donc il y a des critères très particuliers qui ont été définis. Il faut au moins un tiers d'élèves français, un enseignant titulaire par niveau et deux matières en français. Ce label est payant. Il coûte 3 600 euros pour trois ans. Cette somme a été estimée très élevée dans certains pays et au contraire, extrêmement peu élevée pour des pays qui ont un niveau de vie important. La suggestion a été faite, éventuellement, de moduler ce coût du label sur les frais de scolarité ou sur le niveau du pays : 1 200 euros aux États-Unis, cela correspond à un mois de scolarité d'un enfant de maternelle, ce n'est peut-être pas très cher payé le label !

Le MEN détache actuellement 7 titulaires dans les établissements labellisés. Cela risque d'être un frein sérieux au respect des règles de la labellisation, puisque normalement, il devrait y avoir 1 titulaire. Il conviendra de réfléchir à nouveau à ces règles. Le MEN a bien précisé que le détachement n'était pas du tout obligatoire. Donc, le recrutement qui serait fait directement d'enseignants titulaires, qu'on essaierait ensuite de faire détacher n'est pas du tout à l'ordre du jour.

Les services qui sont apportés aux établissements labellisés, c'est un site Internet, une formation professionnelle - par exemple, cet été, pendant trois semaines le CIEP recevra à Sèvres des professeurs titulaires de mathématiques -, des séjours en France et on a noté une liaison très étroite avec l'Institut français qui met à disposition une plateforme numérique avec des programmes, des livres, un centre de ressources ; une aide aussi du CNED qui numérise maintenant son enseignement à distance. Il a été aussi précisé qu'il faudrait peut-être que l'on établisse des normes internationales pour l'enseignement bilingue, ce qu'on entend par là et comment on le développe.

Le CNED fait actuellement sa révolution numérique et jusqu'à présent, il s'était limité à numériser les livres existants. Là, ils ont reçu des fonds assez importants de la part du MEN, pour complètement se réformer et créer ce qu'ils appellent un enseignement hybride, à savoir en partie en numérique et en partie en présentiel.

Sur les certifications de cet enseignement complémentaire à l'enseignement homologué, il faudrait développer, dans les classes bilingues, des binationaux. Allemagne, Italie, Espagne et États-Unis existent déjà, mais le MEN explique que pour arriver à faire un baccalauréat binational, il faut que les programmes soient assez proches dans leur philosophie et les négociations semblent assez difficiles.

Le lien avec l'enseignement supérieur : nous avons parlé des trois classes préparatoires qui existaient dans le réseau et qui sont vraiment jugées extrêmement coûteuses. Mais, sont évoqués des projets de partenariats internationaux triangulaires d'enseignement supérieur. C'est le Sénateur FERRAND qui a évoqué la chose, il s'agit des programmes PITES, qui visent à rapprocher universités françaises, universités locales et les établissements du réseau. Il faut mettre des liaisons en place entre ces trois acteurs, pour arriver à orienter les élèves qui pourraient peut-être venir en troisième cycle, circuler dans ces réseaux. Il y a un site Internet PITES, si cela vous intéresse, qui ouvre des perspectives intéressantes sur l'orientation.

Il a été aussi question de la possibilité de labelliser des établissements étrangers d'enseignement technique et professionnel. C'est une voie, si l'on estime que l'enseignement technique et professionnel est coûteux, peut-être que la labellisation est une solution à envisager, donc il faudra bien réfléchir à cet aspect. Et puis, nous avons aussi évoqué l'incitation de la mobilité des lycéens étrangers vers la France, pour une durée d'un ou deux ans, c'est-à-dire des élèves qui pourraient venir au niveau de la première ou du baccalauréat. Cela a été une idée évoquée.

Sur FLAM, on a rappelé le séminaire qui s'était tenu, les idées qui se sont fait connaître : assouplir les critères de subventions, établir un annuaire complet, un guide des pratiques, former les animateurs. L'AEFE nous a indiqué, puisque c'est elle qui est maintenant responsable du programme FLAM, l'ouverture fin 2013 d'une plateforme Internet d'informations.

Une fois que ces comptes rendus ont été rédigés, nous avons réfléchi au travail qui restait à faire à ce groupe de pilotage. Il devra choisir entre le statu quo, l'ouverture large ou la voie médiane. Le nouveau plan d'orientation stratégique de l'AEFE devra tenir compte du rapport de la Cour des comptes qui conseille un renforcement du pilotage politique, notamment en ce qui concerne les priorités géographiques. Il faudrait aussi préciser l'articulation entre AEFE et MLF, développer l'implication pédagogique du MEN et revoir le partenariat avec les académies. Les réflexions du groupe de pilotage, celles sur lesquelles vous pouvez encore intervenir, devront porter sur les budgets, les pensions civiles, l'immobilier, le système des bourses (l'homologation doit-elle obligatoirement être liée à l'obtention de bourses), la sensibilisation des enseignants à la poursuite des études, la réflexion sur notre système de notation pour les terminales, qui est peu lisible à l'étranger. Elle devra aussi porter sur les contrats d'objectifs entre les régions de France et les établissements ; la formation des IUEM à la connaissance des systèmes scolaires des pays dans lesquels ils vont être détachés.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney

Merci, Président.

Je remercie les membres de l'Assemblée d'avoir participé à ces mini-états généraux de l'enseignement français à l'étranger. Je « pousse un coup de gueule », parce qu'une commission est compétente en ce qui concerne l'enseignement français à

l'étranger. Lorsque les états généraux de l'enseignement français ont été organisés par le ministre Bernard KOUCHNER, j'avais reçu une invitation officielle pour y figurer ; c'était certainement organisé et efficace. Je rappelle aussi que notre commission a eu le plaisir d'auditionner Monsieur Claude THÉLOT, du temps de Jacques CHIRAC, qui avait travaillé sur un rapport sur l'enseignement français à l'étranger. Le dernier en date était le rapport sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger de la commission présidée par Monsieur Aubin de la MESSUZIÈRE, il n'y a pas si longtemps, qui avait bien sûr travaillé tous ces sujets et qui avait aussi demandé à notre commission, en présence de votre serviteur et du rapporteur général de l'époque, Dominique DEPRIESTER, de siéger et de participer.

Mes amis, je suis surpris et déçu. Il faut vraiment marquer le coup. Bravo pour les élus qui étaient là et qui travaillent, mais recherchons l'efficacité dans l'action ! Les thèmes que vous évoquez, bien sûr, nous les avons travaillés en commission, en profondeur, revus et corrigés avec l'administration, etc. Il ne faut pas à chaque fois refaire le monde, parce que nous n'allons pas y arriver. On aurait pu à la limite voir le suivi depuis la commission de Monsieur Aubin de la MESSUZIÈRE, dépoussiérer cela pour progresser, c'est mon premier point. Et là, je vais demander officiellement au collège des vice-présidents d'adresser une lettre à la ministre pour lui dire notre mécontentement dans ce domaine, mais aussi pour être positif. Je remarque que dans le comité de pilotage, qui réfléchit toujours à ma connaissance – je ne conteste pas la compétence des personnalités qui en font partie – l'absence des sénateurs. Nous avons au sein de notre commission, des sénateurs compétents et plus que compétents : Claudine LEPAGE, André FERRAND, président de l'ANEFÉ, à qui le Premier ministre de l'époque, Monsieur RAFFARIN, avait demandé un rapport sur le financement de nos établissements à l'étranger, qui avait été bien reçu par tout le monde. Nous aurions pu économiser du temps, de l'argent et de l'énergie dans ce domaine. C'est tout de même aberrant, alors que nos sénateurs parcourent le monde, qu'ils visitent des établissements de par le monde, qui ont cette connaissance et cette expérience, en relation avec les élus sur le terrain, nous-mêmes nous sommes des bâtisseurs, des créateurs d'établissements scolaires à l'étranger et je dois dire que manquent à l'appel les sénateurs. Alors, je fais une proposition, monsieur le président, pour qu'au sein de ce comité de pilotage, le Sénat soit représenté. Je demande à nos amis de bien vouloir m'appuyer et voter dans ce sens.

Monsieur le Président

Volontiers, à condition que tu fasses le brouillon de la lettre.

Monsieur John MAC COLL

Vous pouvez compter sur moi. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO, membre élu de la circonscription de Madrid

J'allais intervenir sur les mêmes points. Tu m'as un peu coupé l'herbe sous les pieds. Je m'interrogeais sur le fait qu'on a le sentiment que l'on part vraiment d'une situation sans aucune réflexion. Or, il y a eu un rapport de Monsieur Aubin de la MESSUZIÈRE. L'inspecteur PERRET, à l'époque, doyen de l'inspection y a participé longuement. Ce rapport était extrêmement intéressant et fourni, il touchait à tous les points. Alors, pourquoi n'est-on pas parti de ce rapport pour continuer la réflexion ? J'aimerais que l'on me dise ce qui, dans la réflexion sur deux jours, et peut-être un travail sur un mois, un mois et demi du comité de pilotage, a marqué une évolution par rapport à ce rapport. Il est vrai que le Label est né. Mais ce dernier est la conséquence de certaines recommandations de Monsieur Aubin de la MESSUZIÈRE. Par honnêteté intellectuelle, j'aurais aimé que l'on parte d'une réflexion précédente pour avancer, le cas échéant, ou reculer, malheureusement parfois.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci Monsieur le Président.

En tant que rapporteur de la commission de l'Enseignement, j'appuie et j'approuve totalement la demande de notre président. J'irais même plus loin : je pense qu'il est inadmissible que le président de la commission de l'Enseignement de l'AFE n'ait pas été convié à ces journées de concertation.

Je voudrais simplement revenir sur deux points qui ont été évoqués par Michèle BLOCH et faire le lien entre les établissements actuellement labellisés France Éducation et les éventuels établissements techniques qui pourraient l'être. Je regrette tout de même que pour l'instant, cette labellisation ne se fasse pas suivant les normes établies. Ce n'est pas un enseignant titulaire, un détaché par établissement, mais si mes souvenirs sont bons, un enseignant titulaire détaché par niveau. Maintenant, si sur les 25 établissements labellisés, nous n'avons que 7 détachés, nous sommes loin du compte. Faire des réformes, cela est bien, mais soit on les fait bien, soit on n'en fait pas ! Créer un label, c'est très bien, cela manquait et cela devrait être un bon outil, mais il faut respecter les modalités d'attribution de ce label, parce que nous allons nous retrouver avec des établissements à moitié labellisés. Donc, quelles sont les garanties de compétence pédagogique de ces établissements ? Quand une famille va nous demander « puis-je mettre mon enfant là, l'établissement est labellisé ? », qu'allez-vous lui répondre ? « Oui, allez-y ». Alors que nous savons qu'il manque 18 personnels détachés pour commencer. Donc, faisons très attention, avant de faire des établissements techniques labellisés, commençons par labelliser correctement les 25 établissements que nous avons déjà labellisés.

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription de Vienne

J'ai eu quelques informations, parce que vous vous souvenez que je viens d'une zone où le label France Éducation a été vu comme quelque chose de potentiellement promis à un bel avenir. Mais là, il y a quelques soucis de deux niveaux : le premier est l'interprétation extrêmement restrictive qui a été faite, surtout au niveau du MEN, sur les établissements à labelliser. Ce dernier n'a pas envie de mettre trop de personnels à disposition. Donc, s'il vous manque un quart d'heure de français dans l'école, vous n'aurez pas le label. L'interprétation est très restrictive.

Sur les aspects financiers, il y a de gros soucis, parce que les écoles publiques et entre autres les écoles publiques aux États-Unis, qui étaient conçues comme étant aussi des clients potentiels, ne peuvent pas payer un État étranger. Nous sommes donc coincés de ce côté-là. Sur l'Europe centrale, les écoles publiques n'ont pas les moyens de sortir 3 600 euros d'un seul coup. Il va donc y avoir une réflexion et une modulation très forte parce qu'il n'est pas normal que les instituts culturels paient les choses.

Sur les établissements techniques, sur ces deux jours, il y a vraiment eu une prise de conscience de l'importance de la problématique. Quelque chose doit se faire. Sur les autres secteurs et entre autres sur les modèles économiques, il y a de gros soucis, parce que rien de nouveau ne sort et c'est là où vraiment nous manquons d'informations. Mais, sur le secteur technique, plusieurs choses ont été mises en place, entre autres une réflexion sur le rôle des entreprises qui ont besoin sur place localement de formation, et que l'on pourrait impliquer beaucoup plus fortement pour créer ce genre d'établissements. Je pense qu'il y a tout de même un petit frémissement.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Merci, Monsieur le Président.

Je vais rebondir évidemment sur les interventions de mes collègues, en tant que vice-président de la commission de l'Enseignement. J'avais fait part de mes frayeurs en mars dernier, lorsque, je crois, la ministre nous avait indiqué que l'on commençait à réfléchir à l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Or, quand on commence à réfléchir, cela signifie que nos décideurs de l'exécutif ont déjà leur petite idée. Je sais bien qu'une certaine partie de notre opinion est pour la démocratie participative. C'est un peu ce qu'il se fait en ce moment, où tout le monde y va de son refrain. Michèle a d'ailleurs rappelé qu'un certain nombre de points, en tout cas dans la première réunion « tombaient du ciel » ! Je viens de découvrir que l'on s'intéressait à faire intervenir les élèves étrangers, pour préparer le baccalauréat en France, ce qui à mon avis n'a absolument rien à avoir le sujet. Mais, peu importe, je suis extrêmement déçu et révolté par la méthode. Le comité de pilotage, ce n'est pas méchant de le dire, nous constatons déjà que les sénateurs n'en font pas partie, et Dieu sait si nous avons des sénateurs des Français de l'étranger extrêmement compétents et depuis tellement longtemps et qui, comme tu l'as très bien dit, voyagent de par le monde, dont en connaissent la réalité. On y a mis quelques hauts fonctionnaires, des membres tout à fait éminents de la diplomatie, mais qui à mon avis, ne sont pas du tout compétents pour la matière.

Je suis d'autant plus effrayé que nous avons vécu in vivo, in utero, la méthode du nouveau gouvernement en ce qui concerne la réforme de l'AFE. Nous avons vu comment cela se passe : on vous écoute, on fait tout le contraire et on bazarde le petit

machin... Je suis extrêmement effrayé par la méthode et je demande solennellement à la ministre, qui a été par ailleurs une de nos collègues, de faire attention à ne pas tout « bousiller » de cette magnifique machine dont l'AEFE est une des composantes majeures. Il y a évidemment les fameuses excuses des contraintes budgétaires. Quand on est décideur politique, les choix politiques sont des choix de budget et il n'est pas question de toucher le moindre euro, bien au contraire, au budget de l'AFE. Je suis d'autant plus révolté que je m'aperçois d'un immense gâchis. On repart effectivement – Bélangère l'a très bien dit – de zéro comme si rien n'existait. C'est une remarque générale, la gauche comme la droite, d'ailleurs, s'il y a une nouvelle alternance. On annule tout, on recommence à zéro, on fait table rase, ô combien de dépenses budgétaires, financer des réunions, etc., nous savons bien que le budget n'en est pas nul.

Je vous fais part d'une façon générale de mon incompréhension sur la méthode, d'autant plus effrayée que nous avons vu comment cela se passait pour notre noble institution. Je demanderai a minima, que puissent être transmises de façon officielle et non anecdotiques, ces minutes que Michèle nous a bien lues, pour que nous soyons avertis de ce qui nous attend.

Je vous remercie.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres

Je partage les réflexions qui ont été faites précédemment et je me reconnais dans tout ce qui a été dit. John, si on sélectionnait tout le temps les gens uniquement pour leurs compétences, cela se saurait ! C'est malheureux.

La dernière fois, lorsqu'il y avait eu une réflexion sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, j'avais eu l'honneur de représenter l'AFE. Déjà à l'époque, j'avais posé une question : qu'avaient-ils décidé la fois précédente ? Nous n'avions pas d'éléments sur ce qui avait été fait quatre ans auparavant. Aujourd'hui, j'entends que l'on redémarre et à chaque fois, on réinvente le monde. C'est un problème, parce que des gens ont travaillé dur, ils ont parfois investi une partie de leur vie sur le sujet et il est difficile d'avoir le sentiment que l'on est tout le temps en train de réinventer la roue.

En France, nous avons la grande chance de bénéficier d'un système d'excellence que les pays étrangers nous envient. L'enseignement renferme deux grands volets : l'enseignement français, qui dépend en grande partie de l'AEFE, de la MLF et des écoles privées. Je suis inquiet que l'on ne mesure pas exactement nos progrès. Nous ne savons pas exactement combien nous avons d'élèves dans notre enseignement, par rapport aux autres, année après année. Vous parliez par exemple de l'IB. Il faudrait connaître le nombre d'élèves qui suivent ce cursus, voir leur croissance, parce que c'est ce qui nous permettrait de nous étalonner, de vérifier si nous sommes sur la bonne voie, si nous représentons toujours cette image d'excellence, si nous avançons bien et assez vite par rapport à la concurrence. Il s'agit là d'avoir des données chiffrées et de les suivre, parce que sur tout ce qui a été dit dans les réflexions que vous avez faites, il y a du pour et du contre.

La deuxième partie est beaucoup plus importante et à mon avis, pour nous, l'enjeu est là. C'est l'enseignement en français. Nous ne pouvons pas mettre des écoles françaises aux quatre coins du monde dans toutes les villes. L'enjeu est donc justement la coopération éducative. C'est vraiment là que cela va se jouer pour le français. Et là, il y a quelques années, la grande idée a été le label FrancEducation. Et la difficulté que nous avons eue, c'était les syndicats d'enseignants qui étaient le plus opposé à cette idée, à ce concept. C'est la raison pour laquelle, pour avoir le label FrancEducation, nous avons souhaité qu'il y ait un titulaire du ministère français de l'Education nationale. Or, nous savons bien que nous n'en avons plus les moyens. L'enjeu pour ce comité de pilotage, c'est : faites quelque chose en étant pragmatiques. On ne peut pas faire des règles depuis Paris qui vont fonctionner dans tous les pays du monde. Le Royaume-Uni est très différent de l'Europe centrale ou de l'Afrique. Honnêtement, pour la suite, pour ce groupe de pilotage, pensez à quelque chose de flexible, parce que par exemple, au Royaume-Uni, le label FrancEducation ne fonctionne pas !

Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle BLOCH.

Monsieur Michèle BLOCH

Notre position est un peu délicate, parce que nous ne sommes que des participants à cette réunion. Bien sûr, ce n'est absolument pas notre point de vue que nous avons évoqué, mais c'est le genre de choses qu'il faut écrire à la commission. Là, nous parlons, il va y avoir un compte rendu, mais je pense qu'il serait intéressant d'envoyer au comité de pilotage, toutes vos réactions pour que cela serve à quelque chose.

Monsieur le Président

Je pense aussi qu'à la prochaine réunion de septembre, nous pourrions inviter les membres éminents du comité de pilotage, pour leur faire part de tous ces points de vue.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci.

Nous discutons actuellement au Sénat de la loi sur la refondation de l'école. Il est tout de même assez dommage, surtout quand on annonce la priorité gouvernementale à l'éducation, que les débats qui ont lieu en France soient totalement décalés de ce qu'il se passe à l'étranger. Bien évidemment, les contextes et les enjeux sont différents. Toutefois, dans les deux cas, il s'agit d'éducation. Il s'agit aussi, pour ce qui nous concerne, pour les Français qui vivent à l'étranger, d'un outil pour intégrer les jeunes français à la communauté nationale. Il s'agit dans les deux cas d'éducation, d'émancipation et il devrait être logique que les deux réflexions soient coordonnées, que la réflexion actuelle et la loi sur la refondation de l'école, que nous avons actuellement en discussion au Sénat, soient enrichies par nos expériences et, réciproquement, que l'on ne continue pas cette dérive, comme si on pouvait avoir un enseignement français à l'étranger d'un côté et un enseignement en France de l'autre, sans se préoccuper des passerelles de l'un à l'autre. Je regrette profondément que cette réflexion ne se soit pas faite auparavant et avant la loi sur la refondation de l'école et de manière totalement indépendante. Nous avons des choses à apporter à la refondation de l'école et réciproquement, la refondation de l'école passe aussi, compte tenu des enjeux que nous avons aujourd'hui et qui sont différents – il y en a au moins deux : à la fois le périmètre du service public que doit rendre l'AEFE et les moyens de ce services publics – par des questions centrales. Quand je parle de moyens, je parle d'argent, mais je parle aussi en personnel et en formation du personnel. Toutes ces choses devraient être au centre de nos préoccupations. Or, on est rentré dans des discussions ou des réflexions indépendantes de ce qu'il se passe en France d'une part et deuxièmement, sans certaines données de base sur la situation actuelle de notre enseignement. Monique CERISIER BEN GUIGA l'a précisé sur les coûts de l'enseignement français à l'étranger et des participants, je dirais aussi sur des évolutions précises en termes de fréquentation de nos établissements entre les Français, les étrangers tiers et les nationaux, par pays ou par grands continents, même si l'on s'aperçoit que globalement, il y a une énorme stabilité. Mais, j'ai été assez surpris de voir qu'en réalité, on a lancé la réflexion sans avoir des chiffres et sans les distribuer à l'ensemble des participants. Or, il y a tout de même un certain nombre de chiffres de base qu'il faudrait avoir en tête avant de lancer ce type de réflexion.

Je regrette un peu tout cela. C'est cette réflexion qui devra apporter des choses qui devraient normalement être du ressort de l'administration pour permettre ensuite aux politiques et aux acteurs de trancher un peu sur les différents sujets. Car nous savons bien qu'en ce qui concerne le périmètre du service public et les moyens, on ne pourra pas durer cinq ans en se disant simplement « pourvu que cela dure » !

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, membre élu de la circonscription de Tananarive

Je voulais dire que je vous trouve peut-être un peu sévère sur la légitimité de lancer la réflexion. Sans doute est-il dommage que cela ne soit pas plus lié à la loi sur la refondation de l'école, mais je trouve qu'il était intéressant que l'on décide de lancer cette réflexion. Cela me paraît tout à fait légitime. Après, qu'il y ait des maladroites, ou plus, puisqu'évidemment, la participation de l'AFE et de deux responsables de la commission qui n'ont pas été informés, sur ce point, je rejoins tout à fait l'opinion générale et je pense que d'ailleurs, la préparation de cette réflexion aurait sans doute pu être engagée et d'un peu plus près, avec l'AFE plutôt qu'à côté d'elle.

S'agissant du coût, il n'y en a pas. Je me trouvais à Paris, c'est ainsi que j'ai dit qu'étant sur place aux deux dates, je pouvais y assister. Aucun frais n'était remboursé. Le coût a donc été très faible. La participation est intéressante. Il est vrai que l'on refait le monde, mais il s'agit plus de faire un état des lieux, de voir où l'on en est, de réfléchir à où l'on pourrait aller. C'est un peu bateau... cela ne va jamais. Quelques idées nouvelles émergent... Un des défauts de ce grand raout, c'est que j'y ai vu des personnes qui ne savaient pas ce qu'était un établissement homologué, qui venaient du privé, visiblement... il faudrait qu'il y ait une préparation, des documents préparatoires, des éléments chiffrés, des définitions, que l'on ait des documents pour préparer ce type de réunion si l'on veut que cela soit très productif. Sinon, ce sont des échanges de bonnes idées, cela finit ainsi et après, un comité de pilotage s'en empare pour arriver à ce à quoi il voulait arriver...

Je retiens deux grandes idées qui peuvent d'autant plus servir : la première est l'enseignement numérique par rapport à l'enseignement présentiel. J'y pensais à Madagascar, quand il n'y a pas beaucoup d'élèves et que l'on a des difficultés à maintenir des professeurs. Cela ouvre d'autres perspectives pour nos écoles éloignées, en complément avec l'enseignement présentiel. Ensuite, j'ai insisté sur le pilotage local. Dans chacun de nos pays, le SCAC fait le pilotage et il n'y a pas de commission Enseignement. J'ai demandé que les futurs conseils consulaires soient obligatoirement saisis pour avis sur toutes les questions d'éducation et de scolarisation. Je ne sais pas s'il en restera quelque chose mais je l'ai demandé...

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur le Président

Vous pourriez être à la tribune, puisque vous avez assisté aux réunions.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je ne suis pas le seul dans la salle. Je n'ai pas de regret, je constate simplement. Je n'ai ni regret, ni frustration, j'avais la totale liberté d'aller à la tribune, mais je n'ai pas pensé que cela était indispensable, d'autant plus que le rapport de Michèle BLOCH est excellent et très complet en termes de rapport liminaire. C'est ce que nous pouvions souhaiter de mieux.

Je ne pense pas apporter grand-chose aux débats. D'une manière générale, je souscris à peu près à tout ce que j'ai entendu. Je voudrais simplement aussi rapidement que possible, vous faire part de mes sentiments et impressions. D'abord, quand j'ai appris que Monsieur FABIUS demandait à Madame CONWAY un rapport, j'ai pensé qu'on allait réinventer la roue et que ce n'était pas anormal. Cela met un coup de projecteur sur quelque chose d'extraordinairement important, qui est l'enseignement français à l'étranger, donc pourquoi pas. Deuxième réflexion, quand j'ai vu comment les choses se présentaient, le comité de pilotage, toutes les personnes qui étaient invitées, j'ai pensé que d'évidence, nous connaissions les conclusions et qu'il s'agissait d'une mise en scène pour justifier – la crainte qu'exprimait Francis NIZET tout à l'heure – des décisions et des conclusions que l'on a déjà à l'esprit.

J'ai quelques relations parmi les initiateurs. Après avoir posé des questions, finalement, je ne suis pas certain que cela soit le cas. Quel est le bilan de tout cela ? Encore une fois, tout ce que nous a dit Michèle BLOCH, dans son atelier et dans les autres – j'ai assisté à l'atelier Financement, comment trouver de l'argent – plein de choses ont été mises sur la table. Rien de nouveau, vous l'imaginez bien, mais cela a été fait. La vraie question est que j'attends avec beaucoup de curiosité ce que l'on va nous proposer à partir de cette profusion d'informations de toute sorte. Nous avons entendu les éternels poncifs. Nous nous sommes reposés la question de la cotutelle, comme d'habitude, même si plus personne ne semble y croire vraiment sérieusement ; celle de l'enseignement des Français, de la politique d'influence avec les élèves étrangers ; à partir du moment où nous n'avons pas beaucoup d'argent, faut-il consacrer cet argent avant tout aux Français ? Je ne pense pas que ces idées vont véritablement prospérer et je ne souhaite évidemment pas. Maintenant, le comité de pilotage... franchement, je ne suis pas sûr qu'il ait les moyens de faire quelque chose de très cohérent et de très construit. Très concrètement, je crois que notre ancien collègue, Dominique DEPRIESTER, avec l'AEFE, va tenir la plume et qu'il leur reviendra d'en tirer quelque chose. Je n'ai pas vraiment d'inquiétude.

En revanche, je veux tout de même m'associer aux regrets qui ont été exprimés : du passé on fait table rase, alors que l'on aurait pu s'articuler sur les travaux précédents, qui avaient été extrêmement sérieux ; le comité de pilotage, on aurait peut-être pu s'y prendre autrement, j'ai beaucoup de considérations pour notre collègue député Philip CORDERY qui est un garçon bien sous tous rapports, j'en suis sûr, mais je ne suis pas certain que parmi les parlementaires, il était celui qui était le plus compétent. Il ne m'en voudra pas de dire cela, je l'espère. C'est dommage. Des états généraux – je crois que nous pouvons reprendre le terme utilisé par John MAC COLL tout à l'heure – de l'enseignement français à l'étranger, en ce moment, c'était bien ; mais il est dommage que l'on n'ait pas associé l'AFE d'abord, d'une façon sérieuse, solide, normale et peut-être que la représentation des parlementaires qui connaissent le terrain et le sujet, qui s'y intéressent, aurait pu être un peu mieux associée. Mais, encore une fois, je pense que la plume va être tenue par les personnes que j'ai nommées.

Et puis, monsieur le président, je termine, simplement j'en profite, puisque nous évoquons ce sujet, de toute ce que j'ai entendu, je suis de plus en plus convaincu et Olivier CADIC en a dit un mot tout à l'heure, que la vérité se trouve sur le terrain, que les solutions sont sur le terrain. L'AEFE est une organisation efficace, vous savez tout le bien que j'en pense, elle est là pour encadrer l'action. Tout vient du terrain : ce sont des parents, des familles qui se prennent par la main et qui construisent quelque chose.

Voilà le petit message que je me suis permis de vous adresser, merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Tout d'abord, une réaction à l'intervention de Monsieur CHAOUI, quand vous nous dites que vous étiez obligé d'expliquer à certains participants ce que vous avez dû expliquer, on se demande d'ailleurs quel était le degré de compétence pour être dans ces instances. Mais, tel n'est pas le propos de mon intervention.

Ma question est : et les élèves dans tout cela ? On a parlé de bilan, on parle d'évaluation, et si on interrogeait les élèves ? Je peux vous dire que cela est possible, puisque nous sommes encore sept dans cette salle, à avoir participé, il y a peu, trois ou quatre semaines, à Berlin, à une rencontre des délégués de classe de seconde ou de première qui sont dans les lycées du réseau français et dans les lycées du réseau allemand. Et je peux vous dire que nous avons été très surpris par la qualité des débats et de leurs conclusions – je parle sous le couvert de mes collègues présents, de tout bord politique, ainsi que des sénateurs – ; alors, si l'on interrogeait les premiers intéressés ?

Ensuite, j'aimerais faire une petite parenthèse sur l'enseignement technique et professionnel qui a été un peu abordé, comme une perspective. Il n'y a pas besoin d'énormément d'argent. Il suffirait de faire une ouverture dans ces lycées. Parce que contrairement à ce que l'on pense en France et ce qu'ont déjà compris la plupart des autres pays, cet enseignement-là ne s'adresse pas aux mauvais élèves. Donc, il suffirait peut-être de faire une ouverture, d'expliquer aux élèves ce dont il s'agit pour les y intéresser et pour pouvoir les faire progresser dans ces voies.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.

Madame Madeleine BEN NACEUR

Merci, Monsieur le Président.

Trois points : un premier point critique, je rejoins mon président de commission. Vraiment, il n'y a pas de mot, Bérangère a dit « inadmissible », je dis que c'est du domaine de l'incroyable. Deuxièmement, un espoir, parce que j'ai vu, j'ai entendu Michèle parler des sections professionnelles. Pour y avoir passé trente ans à former des élèves et avoir vu leur développement, leur reprise de confiance en eux, je trouve inadmissible que dans le système français à l'étranger, encore une fois, des enfants qui ont été menés du CP jusqu'en troisième soient exclus. Les proviseurs n'aiment pas le terme d'exclusion, ils parlent de réorientation. Réorientation, cela veut dire, au revoir, adieu, débarrassez-vous. Mais, j'ai quand même un espoir, parce que l'AEFE est déjà dans le travail d'ouverture.

Troisième chose, troisième point, une suggestion. Je sais que dans certaines professions (pâtisseries, industriels, etc.), les entreprises qui sont à l'étranger font appel aux retraités. Pourquoi, pour le label France, il n'y aurait pas la possibilité de faire appel à des retraités de l'enseignement ?

Merci.

Monsieur le Président

À tous ceux qui ont eu des propositions à faire, je rappelle ce qui a été dit plusieurs fois : vous pouvez les transmettre au comité de pilotage ou à une personne que vous choisirez parmi celles qui ont bien voulu assister à ces réunions.

Je vous remercie d'avoir participé. Je rappelle que vous n'êtes pas coupables. Nous prononçons un non-lieu et je vous donne rendez-vous à 15 heures précises pour la suite des opérations.

La séance est levée à 13 h 15.

VENDREDI 24 MAI 2013 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 15 h 00 sous la présidence de Madame Anne-Colette LEQUET, Vice-Présidente de l'AFE.

Madame la Présidente

Mes chers collègues, nous avons commencé un peu plus tard que prévu, vu les changements que nous avons dû opérer pour cet après-midi.

Ainsi que Monsieur HUSS nous l'a expliqué ce matin, les invitations que nous avons lancées pour la discussion sur la réforme n'ont pas pu être acceptées dans le contexte actuel. Nous allons faire notre discussion avec le président de la commission des Lois et règlements et son rapporteur. Ensuite, nous lancerons un débat et je demanderai à chaque groupe d'intervenir.

DISCUSSION SUR LA REFORME DE LA REPRESENTATION POLITIQUE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission Lois et Règlements.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements

Le Président SEINGRY remercie le Président LEQUET.

Chers amis, nous nous réunissons dans une ambiance un peu morose, un peu triste, nous le voyons à la buvette, vous n'êtes pas tous très réjouis. Mais, puisque nous avons une heure et demie devant nous pour débattre un petit peu du futur de l'AFE, quel que soit le nom qu'elle aura à ce moment-là, il y a deux façons de procéder. Soit nous passons une heure et demie à nous lamenter et à pleurer sur les épaules les uns des autres, soit nous essayons de faire quelque chose de constructif. Or, d'ici quelques semaines, quelques mois, des décrets d'application vont être pris pour l'application de la loi, quel que soit finalement le texte de cette loi. Une chose ne bougera plus, ce sont les conseils consulaires. Puisque ces conseils consulaires sont une création, une novation, quelque chose de neuf, qui n'existait pas jusqu'à présent, il nous a semblé qu'il serait intéressant de nous pencher sur le fonctionnement futur, sur les prérogatives, sur l'organisation de ceux-ci. C'est aussi une façon pour nous de dire à l'administration qui sera en charge de la rédaction des futurs textes, comment nous voyons les choses, comment nous les ressentons et quels sont nos souhaits à cet égard.

Plein de questions se posent en effet à propos de l'organisation et du fonctionnement de ces conseils consulaires. Quels en seront les membres, entre les membres de droit et les membres nommés par décret ? Quel quorum faudra-t-il atteindre ? Quels sont les pouvoirs du vice-président, etc. ? Voyez qu'il y a plein de choses sur lesquelles nous allons être amenés à débattre et nous pouvons dès à présent nous y mettre pour faire entendre notre voix.

Merci.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements.

Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements

Comme le disait Monsieur SEINGRY, bien entendu, quelles que soient les prises de positions qui vont avoir lieu concernant cette réforme – personnellement, je trouve que cette réforme vient aggraver les inégalités dans la représentativité, mais également devant le scrutin, mais ce n'est pas mon travail d'en parler aujourd'hui, je pense que cela sera abordé – nous allons donc voir quelles peuvent être les propositions que nous pouvons faire concernant justement ces conseils consulaires. Si nous en avons le temps, je pense que nous pourrions également faire quelques remarques sur certains points de la loi. C'est par là que je voudrais commencer.

La loi nous dit bien que les élections auront lieu au mois de mai, mais je crois que dans l'exposé des motifs, on nous dit que la première fois, les élections auront lieu au mois de juin. Alors, je pose la question à l'administration : voulez-vous faire deux scrutins : un au mois de juin pour les Européennes et un fin mai puisque la date a été arrêtée par les instances européennes pour le scrutin européen ? Il faudra peut-être rectifier à ce niveau-là.

Y a-t-il des prises de parole avant que je passe aux conseils consulaires ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE

Oui, parce que je me rends compte qu'au-delà des personnes qui étaient là ce matin, j'ai tout de même quelques questions sur la commission mixte paritaire, donc je préfère en dire deux mots. La première chose, d'abord, ce qui sera voté, ce sera la loi, pas l'exposé des motifs du projet de loi ; de la même manière que l'étude d'impact est un ensemble qui essaie d'être cohérent au début et puis après, il évolue et la loi est ce qui est voté. Pour l'instant, rien n'est encore voté. Il y a eu des lectures dans les deux chambres du Parlement, mais rien n'est encore voté. Avec les séquences et l'agenda tel qu'il s'est présenté, il y a eu une très rapide analyse au Sénat (commission des Lois, lecture en séance publique) puis transmission pour un très rapide travail en commission des Lois à l'Assemblée nationale et ensuite, une pause de plus de six semaines avant la lecture en séance publique à l'Assemblée nationale. Ce n'est qu'après cette lecture que les deux chambres, après avoir effectué chacune de leur côté un travail complet, un vote et un débat en séance publique, étaient susceptibles de dialoguer. Il y a eu donc moins d'une semaine, dont le week-end de Pentecôte. En réalité, nous n'avons pu nous retrouver avec le rapporteur de l'Assemblée nationale, que très peu de temps avant la date de la CMP. Donc, au-delà des gros décalages qu'il y avait entre les deux textes qui avaient été votés dans les deux chambres, il était quasiment techniquement impossible, parce qu'une lecture en CMP a vocation à élaborer un texte ayant lui-même vocation à être voté par un oui ou par un non dans les deux chambres, de faire une loi sans amendement. Le seul habilité à proposer des amendements aurait éventuellement été le gouvernement. Donc, nous ne pouvions pas, physiquement, nous mettre d'accord sur cela si rapidement, dans la mesure où il y a trois gros points de désaccord : le nom, le découpage et le mode de scrutin.

Très franchement, je crois que nous pouvons arriver à réconcilier les points de vue et faire en réalité de cette loi – je ne parle pas du réglementaire, mais simplement de la loi – une loi qui par rapport à celle de 1982, présente un certain nombre d'avancées : non seulement la création des conseillers consulaires, l'ouverture et l'élargissement du collège électoral des sénateurs ; mais aussi une Assemblée des Français de l'étranger, dès lors que l'on pose comme postulat que nous gardons le nom d'Assemblée des Français de l'étranger qui conserve son nom et donc, la possibilité de parrainer des candidats à l'élection présidentielle, mais aussi une Assemblée des Français de l'étranger qui aura pour la première fois un président. Et donc, un certain nombre de dispositions, comme par exemple les réunions deux fois par an, qui étaient du domaine du réglementaire, deviennent du domaine de la loi. Il ne faut pas présenter nécessairement cette loi comme quelque chose d'absolument négatif. Il est possible d'en faire quelque chose de bien et la pire des choses à faire, c'est à un moment ou à un autre, de baisser la garde, parce que c'est à ce moment-là qu'effectivement, cela peut se déliter. Donc, aujourd'hui, je dis, malgré le désaccord en CMP, nous pouvons faire de cette discussion parlementaire, quelque chose de bien, qui représente un progrès en termes législatif par rapport à celle de 1982, malgré un certain nombre d'incertitudes que je peux partager, que j'ai exprimées aussi ce matin. Donc, il ne faut pas non plus être défaitiste obligatoirement.

Pour cela, il s'agit de travailler sur les aspects réglementaires. La suite de la discussion parlementaire est une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, puis une lecture au Sénat, puis une lecture à l'Assemblée nationale, sachant que ce que nous allons faire, parce que les institutions sont ainsi faites que s'il n'y a pas eu d'accord en CMP, l'Assemblée nationale a le dernier mot, dès lors qu'il y a urgence. Le Sénat est d'une certaine manière, juste réduit à la charité ! Juste à essayer de convaincre, mais on ne peut pas forcer.

Bien entendu, politiquement, il est tout de même mieux d'avoir une loi votée dans les deux chambres. Donc, nous allons tout faire pour cela. J'espère que nous arriverons à un compromis qui permettra d'aboutir à un découpage qui garantit une certaine proximité et qui s'appuie sur à peu près celui qui a été accepté au Sénat ; une conservation du nom quitte à revoir les modalités des personnes qui seront amenées à siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger. Voilà globalement, mais je ne peux pas en dire plus, étant donné que les négociations ne sont pas encore en cours. Les lectures se tiendront le 7 juin prochain à l'Assemblée nationale, puis le 17 juin au Sénat.

Ce que j'espère, c'est que nous arriverons, avec le rapporteur de l'Assemblée nationale et avec l'Assemblée nationale, à un texte qui, même s'il ne nous satisfait pas pleinement par rapport à ce qui a été voté au Sénat en première lecture, permet d'assurer la convergence des points de vue des deux chambres et donc qui, si l'Assemblée nationale évolue suffisamment vers le texte du Sénat, que le Sénat s'engage à ne pas amender le texte de l'Assemblée nationale quand il arrive en lecture au Sénat.

C'est l'état d'esprit dans lequel je suis, pour faire en sorte qu'in fine, cela ne soit pas un texte qui soit voté par l'Assemblée nationale contre le Sénat, mais que la réforme soit acceptée par le plus grand nombre et en particulier par les deux chambres, dans un processus qui essaie d'être consensuel. Je pense que pour le moment, il ne s'agit pas de faire de drame, mais vraiment d'essayer de converger pour le mieux. Sachant que les élections auront lieu effectivement l'année prochaine, en mai et juin, et que l'Assemblée actuelle a vocation à arriver – et cela fait aussi partie des débats, parce qu'il y a un petit tuilage à voir entre l'ancien dispositif et le nouveau, surtout si les élections sont indirectes – assemblée, modulo la décision du Conseil constitutionnel, jusqu'à l'élection des prochains consulaires au minimum.

Par conséquent, il y aura encore une session en septembre et une session en mars, sauf surprise et donc, nous aurons deux possibilités de nous rencontrer et de travailler longuement sur les propositions qui pourront être faites, pour élaborer les décrets qui sont prévus dans la loi, pour organiser les conseils consulaires et pour prévoir la manière dont la nouvelle Assemblée organisera son règlement intérieur, et en tout cas faire des propositions au gouvernement sur ces sujets.

Sur l'élection elle-même, rappelez-vous des débats d'il y a quelques années sur le couplage entre les élections à l'AFE et les élections législatives. La conclusion à laquelle nous étions arrivées était qu'il était difficile de mettre en place des votes avec un vote électronique dans un cas, pas dans l'autre, des législations en ce qui concerne les campagnes, qui étaient différentes entre les deux et la conclusion qu'il était difficile de faire ces deux élections ensemble, alors que tout le monde trouvait que cela était très bien initialement. Alors, je dis, plutôt que de vouloir forcer aujourd'hui que dans un an, les deux élections se fassent ensemble, laissons pour le coup à l'administration la possibilité de choisir. Parce qu'il y a des aspects techniques, mais aussi l'aspect politique, qui consiste à dire aux Français qui vivent en Europe : le jour des élections européennes, vous devez venir voter au consulat pour vos élus au Conseil consulaire, même si eux ont envie d'aller voter, en bon citoyen européen, qu'ils profitent au maximum de leurs droits du Traité de Maastricht et d'aller voter dans leur ville de résidence. Donc, de ce point de vue-là, je pense qu'il ne faut pas trancher les débats. Il y a des aspects techniques, des aspects politiques, nous pourrions en débattre au Parlement. Nous pouvons aussi exprimer nos idées, mais il y a tout de même des aspects techniques qui font que le couplage me semble ne pas être absolument indispensable et possible.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Sénateur, pour ces précisions et pour savoir où nous en sommes exactement.

Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.

Madame Martine SCHOEPPNER

Pour revenir à nos conseils consulaires, nous avons essayé de définir, notamment en partie à la suite de la discussion de ce matin, quelques grandes lignes qui résument nos questions sur ces futurs conseils consulaires. D'abord, concernant les membres de ces conseils consulaires qui seront composés du chef de poste, des membres élus et d'un certain autre nombre de personnes. Seront-ils membres, invités ? Ces personnes sont appelées à varier selon la nature des sujets qui seront traités et ils doivent être nommés par décret. Quels seront les pouvoirs de ces différentes catégories de personnes et des membres élus notamment par rapport à ces personnes ? Sur l'organisation du conseil consulaire, comment sera-t-il convoqué ? On nous parle de quatre réunions convoquées par le chef de poste. Mais, dans des circonscriptions, par exemple, où nous avons plusieurs élus, si les élus l'estiment nécessaire, y aura-t-il la possibilité que deux membres soient convoqués ? Quand ces comités seront appelés à donner des avis et à être consultés, qui aura le droit de vote ? Seulement les membres élus, tous les membres, y compris les personnes invitées ? Tout cela, le décret doit le dire, donc il faut tout de même que nous fassions des propositions là-dessus. S'agissant du quorum également, des modalités de vote. Il nous faut réfléchir à toutes ces questions.

Ensuite, la loi nous dit pour l'instant que le chef de poste peut se faire représenter. Représenter, ce n'est pas remplacer. Quid des membres élus ? Ont-ils le droit de se faire représenter ? Avec ou sans droit de vote ? Théoriquement, c'est sans droit, puisqu'un mandat d'élu ne se transmet pas, sauf à un suppléant ou à un autre élu. Peut-on prévoir une façon d'être représenté ? Car la proximité ne concerne pas tout le monde : quand nous serons plusieurs centaines du consulat, nous ne serons pas forcément disponibles. Nous avons tous des familles et des occupations professionnelles, nous ne sommes pas toujours libres au moment X. J'en reviens d'ailleurs par là même à la convocation de ces réunions : quelle sera la latitude des élus pour en fixer la date par exemple ?

Sur le rôle du vice-président, par qui ce dernier sera-t-il élu ? Seulement par ses collègues élus ? Tout le monde y participera-t-il ? Là encore, absolument aucune indication, il faut que nous fassions des propositions là-dessus : qui, comment et quand ? Également sur le suivi des avis. Il est bien de pouvoir donner des avis, mais à qui devons-nous les adresser ? Comment seront-ils suivis ? Concernant les membres élus, quels seront leurs pouvoirs, leurs moyens d'action, les procédures de vote ? Comment exerceront-ils leur mandat en dehors de ces réunions ? Les membres de la commission se souviennent que

c'était toujours un leitmotiv de ma part, s'il s'agit simplement d'assister à des commissions de bourses, d'action sociale, etc., cela n'est pas suffisant, ce n'est qu'une toute petite partie de notre travail. Nous devons tout de même voir la communauté. Dans quel cadre cela pourra-t-il se faire ? Puisque nous devons également porter des avis sur ce qu'il se passe au consulat, les politiques consulaires, sur les sujets qui nous intéressent, quelles seront nos relations avec les chefs de service des postes ? Je pense que nous pouvons également demander de préciser ces aspects, et, bien évidemment, le gros point de l'information. Parce que pour décider, il faut par définition avoir l'information. Comment en disposer, dans quel cadre et sera-t-il bien prévu de nous la faire parvenir ?

Il est également prévu un procès-verbal : qui le rédige ? Qui l'approuvera ? Avec quel quorum ? Sera-t-il diffusé ? Si oui, à qui ? On a même émis l'idée d'un communiqué public. Alors, pas l'ensemble du PV, un PV n'est par définition pas public, mais on peut toujours, puisqu'on est là pour la communauté, lui transmettre un communiqué sur le travail du comité consulaire concerné, si l'on veut vraiment assurer la proximité.

Ce sont déjà quelques pistes de réflexions. Vous avez peut-être d'autres propositions, d'autres pistes, dans un premier temps, sur ces comités consulaires.

Madame la Présidente

Je vous remercie, Madame SCHOEPPNER.

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente

Avant de lancer le débat complètement ouvert, je voudrais déjà prendre des demandes de prise de parole de chaque groupe.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD, pour le groupe ADFE.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Je vous remercie.

C'est un grand honneur que vous me faites d'ouvrir ce débat. Je pense que par rapport à la liste non exhaustive des questions et remarques que vous avez faites, il faudrait commencer par faire le tri entre ce que seront les attributions du conseil consulaire en tant que tel, c'est-à-dire a priori, uniquement constitué du chef de poste et des élus, et celles du conseil consulaire travaillant dans les différentes formations qui existait jusqu'à maintenant sous forme de comité consulaire des bourses, de la sécurité, etc. Quelles seraient les attributions du conseil consulaire dans sa formation restreinte ? Je comprenais que les quatre réunions par an prévues ne concernaient que cette formation. Dans des discussions que nous avons eues, nous avons parlé de tous les sujets intéressants, les Français de l'étranger de la circonscription consulaire. Ce qui paraît important aussi, ce sera la composition de ces comités consulaires travaillant en formation en bourses, par exemple, en formation sécurité. Allons-nous avoir un mélange d'élus avec droit de vote et de personnel désigné ou qualifié avec droit de vote ? A priori, il semblerait que seuls les élus devraient avoir le droit de vote, sinon pourquoi les élire ? C'est une des questions. Nous pourrions continuer comme cela très longuement. Le mélange de représentants élus et non élus, à ce moment-là, comment sera-t-il fait ? J'ai entendu parler de la moitié, lors de discussions avec le cabinet du ministre. Nous avons toujours le problème de qui présidera si le président, qui est le consul général ou le chef de poste se fait représenter. Cela sera-t-il un élu ? Cela semblerait logique, puisqu'il aurait la légitimité pour présider. Après, on peut continuer pendant des heures sur le sujet. Les prérogatives des uns et des autres me paraissent quelque chose sur lequel il faudrait que nous formulions des espérances.

J'ajouterai juste une chose : à partir du moment où les futurs élus auront des conditions d'exercice de mandat un peu différentes et des moyens un peu différents de ceux que nous avons connus jusqu'à maintenant, il me semblerait logique que les réunions se tiennent en dehors de leurs heures de travail, pour leur permettre de continuer à gagner leur vie et que donc, pour une fois, cela soit les consulats qui s'adaptent, plutôt que d'obliger...

(Applaudissements).

Encore une fois, nous pouvons le demander. Jusqu'à maintenant, nous avons beaucoup demandé et moins obtenu, donc continuons ! Que cela soit les consulats qui s'adaptent aux contraintes des élus qui travaillent et vont souvent exercer ce mandat de façon presque quasi bénévole.

Un autre point sur lequel il va être intéressant de faire quelques suggestions, et j'en terminerai avec cela : ce sera les moyens qui seront attribués, dans certaines circonscriptions, où il y a des distances importantes, par exemple où il n'y aura qu'un élu –

au hasard le Vietnam, par exemple, où vous avez une ambassade et un consulat général et où il n'est prévu qu'un élu consulaire – que sera-t-il prévu si cet élu consulaire est élu à Ho-Chi-Minh Ville par exemple, quand il devra aller aux réunions qui sont prévues à Hanoï ? Jusqu'à maintenant, nous n'avons eu aucune assurance là-dessus.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY, pour le groupe UDIL.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Depuis nos dernières plénières, la loi dite de réforme de l'AFE a évolué, prenant sa forme quasi définitive, telle que souhaitée par la ministre déléguée aux Français de l'étranger, Madame Hélène CONWAY-MOURET et les membres de son cabinet ministériel. Cette réforme que nous avons souhaitée au sein même de cette Assemblée, a fait l'objet de treize pistes de réflexions élaborées par la Commission des Lois et des règlements, en concertation avec toutes les structures et toutes les sensibilités de notre Assemblée. Ces treize points, souvenez-vous, ont été approuvés par un vote à l'unanimité de l'AFE et adressés au gouvernement, qui n'a pas jugé utile de les adopter.

Pourtant, en faisant ce travail de synthèse, nous avons été essentiellement guidés par la volonté sincère – je le pense en tout cas – d'aboutir à un instrument plus performant que l'actuel dispositif de notre Assemblée, dispositif mis au service, je vous le rappelle, des Français de l'étranger, pour répondre avec plus de précision, plus de réactivité, plus d'équité, aux problèmes rencontrés sur le terrain de l'expatriation. En un mot, cet instrument qu'aurait été la nouvelle AFE réformée devait répondre à la présence de la France à l'étranger, à son rayonnement, par des moyens plus appropriés, par la construction d'une chambre de résonance, si je puis dire, capable de réactions plus précises et plus efficaces, liant bien sûr le terrain aux structures de métropole et encadrant la mission de service dont les conseillers que nous sommes chargés. Tout cela pour vous dire que quelle que soit l'issue des négociations de la commission mixte paritaire qui s'est donné pour mission de rapprocher les deux variantes du projet de loi, l'une soutenue par le Sénat, l'autre par l'Assemblée nationale, cette réforme ne peut en aucun cas nous satisfaire, car, elle ne constitue pas l'avancée que nous souhaitions dans l'intérêt des Français établis hors de France, que nous représentons et que nous défendons.

Notre mission, celle pour laquelle nous avons été élus au suffrage universel direct, pour siéger dans le cadre de cette Assemblée est essentiellement celle de la défense des intérêts de nos concitoyens expatriés, qui nous ont donné leur confiance. Il nous semble que ce serait trahir cette même confiance, que d'accepter et de souscrire aux dispositions de la nouvelle loi de réforme. Chacun de nous a reçu à travers son mandat d'élu, une confiance qu'il a dû honorer et que nous nous sommes tous employés à mettre au service de chacun de nos concitoyens, chaque fois que nous avons été sollicités par eux sur le terrain, mais aussi chaque fois qu'il nous a semblé possible de soutenir un projet porteur d'une énergie nouvelle, qui pourrait concourir à plus d'équité, qui pouvait créer un soutien plus structuré et un service plus adapté.

Nous nous sommes, ou nous nous serions ainsi acquittés du mieux que nous avons pu et dans le cadre des moyens limités qui étaient mis à notre disposition, de la mission que nous avons choisie de remplir, par notre engagement et pour laquelle nous avons été élus.

Je peux vous confirmer, pour m'être penché depuis quelques semaines déjà, sur un bilan provisoire des travaux de notre Assemblée, que le travail qui a été accompli en dix ans d'AFE est tout à fait étonnant, sinon impressionnant, n'en déplaise à tous ceux qui continuent de croire à l'inutilité de notre Assemblée. Voilà pourquoi il nous semble important de dire ici, au nom de cette même confiance qui nous a été accordée par nos concitoyens, notre refus de la réforme de l'AFE telle qu'imaginée par le projet de loi.

Non, chers collègues, nous ne pouvons pas être complices de ce qui est en train de s'accomplir et tout en sachant que cette loi sera votée avec tel détail ou tel autre, nous tenons ici à exprimer solennellement notre total désaccord avec les nouvelles dispositions qui régiront l'Assemblée de demain. Cette réforme, dans les termes actuels de la loi, constitue pour nous un véritable recul dans les pouvoirs qui sont accordés, tant à l'Assemblée qu'aux futurs conseillers. C'est ce que nous avons souhaité simplement acter avant que cette loi ne soit malheureusement et définitivement adoptée.

Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci pour votre point de vue, qui sera noté. Je vous rappelle le sujet : nous aimerions que cela soit plutôt axé sur l'avenir et quelque chose de positif pour les comités consulaires.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON, pour le groupe URDC.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

C'est vraiment très gentil de me donner l'axe de mon intervention... Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette introduction, dont vous vous en rendez bien compte, j'ai le privilège de ne tenir aucun compte...

Au nom du Groupe URDC et en mon nom propre, je vais simplement faire le rappel que pour se tourner vers l'avenir, comme vous le dites, il faut se souvenir que par le passé, il avait fallu 65 ans à cette Assemblée pour devenir mûre, adulte et que la représentation dans son ensemble, des Français de l'étranger qui avait commencé par le Sénat et ce qui était autrefois le Conseil supérieur, devienne ce que j'avais appelé de mes vœux et avec moi, beaucoup de mes collègues, une représentation complète dans laquelle les Français de l'étranger soient représentés dans les deux chambres.

Au moment où nous touchions à ce but, où nous avons touché à ce but, on nous oppose quelque chose qui est, j'ai bien compris que la loi n'est pas encore votée, une espèce de bouillie dont on est au niveau, maintenant, de savoir si de cette bouillie, nous allons pouvoir retirer quelques pépins, quelques graines, dont quelque chose va pouvoir naître dans l'avenir, comme vous le dites si bien. C'est-à-dire que c'est du vomit qui peut naître parfois de l'engrais ou tout ce que vous pouvez imaginer de matières organiques du même type. C'est de genre de choses qui parfois naissent les plus beaux arbres.

(Murmures dans la salle).

Nous en sommes donc à essayer de voir ce qui par la suite pourrait naître comme arbre. Je crois savoir qu'il était dans les idées de certains parlementaires, de mettre les choses à plat, sans avoir la franchise qui va être la mienne maintenant, de bien distinguer les deux fonctions qui étaient celles de l'ancienne AFE. Nous avons la malédiction d'être le collège électoral des sénateurs représentant les Français établis hors de France. Cette malédiction, c'est ce qui fait peut-être, ce qui fait certainement que l'on est en train de nous proposer une réforme dans laquelle ce qui intéresse les personnes qui sont à l'origine de la réforme, quelle qu'elle soit, politique, administrative, peu importe, c'est d'asseoir la majorité actuelle du gouvernement au Sénat. C'est une préoccupation tout à fait légitime de tout gouvernement. Pourquoi pas. Est-ce que le prix à payer pour asseoir cette majorité est véritablement de faire fi d'une Assemblée qui a mis, comme je le mentionnais en introduction, 65 ans à trouver ses marques, à trouver exactement comment il fallait représenter démocratiquement l'ensemble des intérêts qui évoluent des Français ? Je ne le crois pas.

Alors, si véritablement il faut, pour des raisons esthétiques, politiques, accroître le nombre des grands électeurs sénatoriaux, très bien. On nous propose des conseillers consulaires qui auront cette fonction principale. Que ces conseillers consulaires soient élus dans une élection qui aurait lieu le même jour qu'une autre élection correspondant au conseil qui est actuellement le nôtre, peut-être réduit, etc., mais qu'au moins, ces conseillers-là aient le minimum de légitimité qui est actuellement le nôtre, c'est-à-dire celui d'être élus au suffrage universel. Et je vous rappelle que l'élection au suffrage universel de ce qui était autrefois le Conseil supérieur des Français de l'étranger avait été faite, à bon escient par la gauche, en 1982. C'est ce qui nous avait donné le début de la légitimité que nous conservons et que nous sommes sur le point d'abandonner.

De tout cela, je ne peux que regretter que sous le prétexte d'une proximité de terrain et de la remplacer par un voisinage des grands électeurs. Que l'exemple français qui était le nôtre, la représentativité, la représentation politique des ressortissants d'un pays établis hors des frontières de ce pays, c'était un domaine dans lequel la France était en pointe. Nous avons un exemple français. Un exemple qui parfois était mal suivi, suivant d'autres modèles. Nos amis italiens ont fait une expérience intéressante, sur laquelle certains sont sur le point de revenir. L'exemple français, bientôt, n'existera plus et cela, je le regrette.

Donc, je souhaiterais partager l'optimisme de Jean-Yves LECONTE, penser qu'il y a encore quelques points importants que la loi à ce niveau peut régler et que la chose la plus importante, qui ne me semble pas complètement exclue et qui est conforme au code électoral, c'est que le même jour, soient élus des grands électeurs en nombre suffisant – on parle de 420 – et des élus à l'Assemblée des Français de l'étranger qui poursuivent notre œuvre et qui soient élus le même jour, au suffrage universel. Alors, peut-être qu'à ce moment-là, tout ne sera pas perdu et peut-être que des quelques pépins que je mentionnais en introduction, il sortira quelque chose qui pourra pousser dans l'avenir.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, pour le groupe RFE.

Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci, Madame la Présidente.

J'ai entendu toutes les critiques et tous ceux qui condamnaient ce qui avait été fait, proposé, etc. Maintenant, tout cela est bien, j'approuve, mais après, que faisons-nous ? Nous abandonnons, nous baissons les bras, nous disons bonsoir et attendons ce qui arrivera, nous verrons le jour des élections et ce qu'il en restera, etc. Que s'est-il passé ? L'Assemblée des Français de l'étranger s'est réunie, elle a adopté un certain nombre de points – dix – et nous avons proposé cela au gouvernement, lorsque la loi a été en préparation. Honnêtement, il n'a été tenu compte de quasiment rien. Nous pouvons dénoncer, critiquer et même le gouvernement le reconnaît aujourd'hui en disant « oui, nous n'avons pas pu, parce que ceci, parce que cela ». Peu importe, pour telle raison, politique ou autres, je n'en sais rien et à la limite, je ne veux même pas le savoir. Pour moi, ce qui compte, c'est le résultat. Alors, nous pouvons continuer maintenant et dire, si nous faisons quelque chose, si nous proposons quelque chose... on peut critiquer, condamner, comme on l'a fait déjà plusieurs fois. À mon avis, cela n'a aucune importance et surtout, aucune influence sur ce que peut devenir cette loi. Alors, que faisons-nous, que pouvons-nous faire ? Vous allez me dire que l'on ne peut rien faire, puisque tout est décidé, ils feront ce qu'ils voudront. Cela est vrai, en dernier ressort, c'est l'Assemblée nationale qui va décider ce qu'elle veut et, même si nous bougeons quelque chose, si nous faisons quelque chose au Sénat, elle peut très bien recevoir le texte et dire : « Vous avez bien travaillé, vous vous êtes bien amusés, mais nous n'en voulons pas et nous décidons ce que nous voulons ». On peut reprendre la première loi de l'Assemblée nationale et nous l'imposer. Nous n'avons pas les moyens techniques de le bloquer. Donc, quand on a un mur, que l'on ne veut pas rentrer dedans et que l'on ne veut pas le surmonter, on essaie de passer à côté et de trouver les moyens de monter par-dessus. Et ces moyens-là, il faut les voir avec l'Assemblée nationale elle-même. Ce n'est pas avec le Sénat. On peut se mettre d'accord au Sénat, faire toutes propositions, d'abord il n'est pas certain que cela passe au Sénat, premièrement, où une majorité peut le repousser, même si nos amis sénateurs socialistes ici dans cette salle étaient d'accord avec nous. Ils seront peut-être bloqués par une prise de position de leur groupe, contre laquelle ils ne pourront peut-être pas aller. Même s'ils le font, ils n'arriveront peut-être pas à avoir une majorité. Donc, cela repartira à l'Assemblée.

Alors, ne pourrions-nous pas – et je crois que nous le pouvons – voir avec les personnes responsables de l'Assemblée, pour faire en sorte que ce qui va nous être proposé par le texte le 7 juin prochain au soir, ou le lendemain matin, soit un texte qui, certes, ne nous fasse pas plaisir, mais qui soit au moins acceptable dans une certaine limite, qui nous permette de dire que nous n'avons pas tout perdu. C'est comme si le bateau coulait complètement et que vous vous retrouvez dans l'eau avec une bouée sale, trop petite, etc., et que vous n'en vouliez pas. Il vaut mieux voir avec l'Assemblée nationale, sur quelques propositions minimales, pas satisfaisantes, etc. mais qui nous permettent de répondre en partie à ce que nous souhaiterions : le nom de l'Assemblée, le nombre de circonscriptions, en contrepartie le Sénat abandonne le scrutin à la proportionnelle... si nous arrivons à être, sur la forme et sur ces points, presque en accord avec l'Assemblée, en passant que cette dernière nous proposera un texte tenant compte de ces deux ou trois propositions, négociations ou discussions, pourquoi pas ? Après, nous verrions au Sénat si certains d'entre nous n'en veulent pas et proposent des amendements. Au moins, nous aurons sauvé une petite partie de ce que nous souhaitions avoir.

J'en viens à l'avenir. Imaginons que la loi passe. Je crois qu'elle va avoir besoin d'une certaine expérimentation, pendant au moins un an ou deux. Au moins une élection des conseillers consulaires et une élection à l'AFE. Au moins une année d'expérience de fonctionnement. Cette loi, nous avons besoin d'une expérience pour sa mise en application et donc, pour les décrets d'application qui suivront. Et là peut-être avons-nous un rôle à jouer. Nous avons fait des propositions au gouvernement en tant qu'Assemblée des Français de l'étranger, il n'en a absolument pas tenu compte. Je suis un optimiste et je crois toujours que l'on peut arranger un peu les choses, mais peut-être que dans les propositions que nous pourrions faire pour les décrets d'application, nous pourrions conseiller le gouvernement dans sa direction. À nous de réfléchir et de proposer des choses concrètes. Tu as parlé de choses concrètes, je suis tout à fait d'accord sur certains points. Et puis, il faut une impulsion pour cela au gouvernement, pour tenir compte de ce que nous proposerions pour les décrets d'application.

Je ne sais pas, j'ai peut-être des idées un peu idiotes, mais parfois, une idée ressort et peut être retenue... la Conférence des ambassadeurs se tient à la fin du mois d'août, lors de laquelle, le ministre des Affaires étrangères propose beaucoup de choses dans un discours qui est retenu, développé et apprécié par toutes les ambassades et tous les consulats. Et dans ce discours, il y a des directives. C'est là que le ministre annonce généralement sa politique pour l'année à venir ou pour les prochaines années. Il l'a fait l'année dernière, avec une diplomatie de l'économie, en mettant l'accent sur le développement économique, etc. Je crois que nous pourrions dire à Laurent Fabius de tenir compte des Français de l'étranger et de cette modification de la loi et de donner des directives aux ambassadeurs et consuls en leur disant : « Attention, il y a une nouvelle loi, une nouvelle AFE, des conseillers consulaires et je vous demande de prendre en considération cet état de choses, cette nouvelle direction que prend la représentation des Français de l'étranger avec, non pas obligation de résultat, mais au moins obligation de consultation sur tel ou tel point, etc., de sorte que les consuls et les ambassadeurs, venant du ministre qui fixe pour un an leur programme, voient dans son programme les points qu'ils devront suivre, parce que c'est le ministre qui les leur aura donnés.

Dans ce domaine, j'essaierais de développer des points qui pourraient permettre, en tenant compte des choses auxquelles nous pourrions réfléchir, de faire quelques propositions sur quelques points, de façon que le ministre l'impose comme obligation de consultation et de fonctionnement, aux consuls et aux ambassadeurs pour l'avenir.

Je ne veux pas être trop long, il y aurait encore beaucoup de choses à dire, mais nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC pour les hors groupes.

Monsieur Olivier CADIC

Très rapidement, je regrette que la ministre ne soit pas là aujourd'hui pour nous faire un point et répondre à nos interrogations. Nous avons une ministre des Français de l'étranger et aujourd'hui, c'est la réunion de Bureau, elle est absente pour discuter justement de la réforme qu'elle a défendue à l'Assemblée nationale et sur laquelle, à l'évidence, l'Assemblée des Français de l'étranger n'a pas le même avis. Nous sommes effectivement, comme mes prédécesseurs ont pu très justement le rappeler, très loin de l'avis exprimé consensuellement par l'AFE.

J'avais soulevé un point la dernière fois, qui me gêne beaucoup, c'est le fait que l'on l'interdise aux consuls honoraires de se présenter pour la suite. Je suis désolé encore une fois que dans cette réforme, il ne leur soit pas permis de faire partie de cette assemblée pour l'avenir.

Nous sommes à un an du scrutin. C'est la confusion totale. Plus personne n'y comprend rien sur le terrain. On parle maintenant de comptes de campagne pour quelques milliers d'euros. On ne sait pas ce qu'il va se passer, ni comment. On nous parle de scrutin direct ou indirect, cela dépend, que l'on passe au Sénat ou à l'Assemblée nationale. Il va y avoir des élections de conseillers consulaires en juin de l'année prochaine avec une sénatoriale en 2014. Si c'est un scrutin indirect pour l'AFE, comment cela va-t-il se passer ? Nous n'avons toujours pas eu d'information, cela semble vraiment très confus.

Maintenant, la mission des conseillers consulaires. Nous allons élire des conseillers consulaires, nous ne savons toujours pas ce qu'ils vont faire. Ce n'est pas défini, c'est extraordinaire, dans l'absolu. S'il est une chose que j'aimerais, c'est qu'ils aient un droit de regard sur le fonctionnement des consulats, que cela soit prévu, qu'il y ait un comité consulaire qui permette d'analyser le fonctionnement du consulat et de voir si les représentants des électeurs peuvent faire des propositions d'amélioration de ce fonctionnement.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Je remercie tous les groupes qui sont intervenus. Voulez-vous réagir sur certains points ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Il est un peu difficile de réagir, puisque nous sommes allés dans le général. Peut-être simplement sur la première intervention de Monsieur VILLARD, puisqu'il avait parlé des conseils consulaires et qu'il a évoqué le fait que ces derniers étaient simplement constitués des élus et du chef de poste. Rien de tel n'a été affirmé et je dirais même qu'en commission, Monsieur ITTE nous avait dit le contraire, en particulier en ce qui concernait les bourses. Il n'était pas du tout prévu qu'il n'y ait que les membres élus qui aient voix au chapitre. Je retiens ce qu'il nous a dit, puisqu'il faut partir de quelque chose.

Les conseils consulaires ne se ressemblent pas du tout. Les demandes seront totalement différentes. Il y aura plusieurs pays. Certains conseils consulaires n'ont pas une représentativité seule. Qui va décider du conseil consulaire de ces pays ? Comment procéder ? À l'inverse, d'autres conseils consulaires vont représenter d'énormes quantités d'élus... il sera très difficile de faire un texte qui s'adapte à tous. C'est pour cela que nous avons pensé qu'il faudrait faire un maximum de propositions pour voir ce qui est faisable et ce que ne l'est pas, ainsi que ce que nous pouvons retenir de notre côté. Car si nous attendons que l'on nous propose un texte, dans la mesure où nous ne nous réunissons pas très souvent, le temps de tout étudier, chacun dans sa circonscription, cela est quasiment impossible. C'était un peu le but de l'exercice que nous voulions vous proposer.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Sur ce point, Madame le Rapporteur, je me suis certainement mal exprimé. Dans ce qui a été prévu au départ par la ministre et son cabinet, puisque j'ai passé pas mal de temps à discuter avec eux, en tant que Rapporteur de notre groupe sur le projet de réforme, deux aspects dans les futurs conseils consulaires. Celui que j'ai évoqué, c'est-à-dire le conseil consulaire dans sa fonction de base, en formation de base, uniquement les élus et le consul. De quoi vont-ils parler ? Je ne sais pas. Quelles seront leurs compétences, je ne le sais pas ? Mais, cela existe. La deuxième, c'est qu'il est prévu que les conseils consulaires siègent

dans ce qui était les commissions locales de bourses, etc. À ce moment-là, la question est de savoir qui aura le droit de vote dans ces commissions consulaires. Personnellement, je crains que nous revenions exactement au fonctionnement antérieur, à savoir que les élus conseillers consulaires n'auront pas plus de pouvoir à l'intérieur de ces commissions locales qu'ils n'en avaient et que les personnes désignées et participant à ces commissions locales de bourses auront également le droit de vote. C'est exactement ce qui est également prévu pour la commission de Sécurité. Et donc, si nous travaillons à faire des propositions de décret, je pense que nous pourrions essayer de mettre en avant que dans ces commissions locales de bourses, par exemple, ce soit les élus qui aient le dernier mot. Parce que je ne vois pas l'intérêt de faire toute cette réforme si, au final, nous nous retrouvons dans une configuration identique où des personnels désignés auront les mêmes droits de vote que des élus. Il faut bien faire la distinction entre le conseiller consulaire en fonction conseils consulaires avec le chef de poste et quand il remplacera les comités existants.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Je voudrais faire remarquer que nous sommes en train de discuter de quelque chose qui est dans les mains du Parlement, en particulier de l'Assemblée nationale, que nous avons des députés et je vois dans cette salle, sauf erreur de ma part, un seul député. Je comprends que l'on peut parler de choses, qu'il y ait des transmissions et qu'ils seront mis au courant de ce genre de choses. Nous avons élus des députés pour nous représenter, parce que la carence des députés était chose flagrante pendant toutes ces années. Nous en sommes maintenant de façon critique à vouloir réformer cette Assemblée. Il apparaît selon toute vraisemblance que c'est le texte de l'Assemblée nationale qui va l'emporter et que ceux qui sont chargés de défendre nos intérêts à l'Assemblée nationale sont, à une exception près, de façon visible et brillante, absents de cet hémicycle.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève

Je vous remercie, Madame la Présidente, mais je crois que Monsieur MICHON a tout dit. Dans la mesure où cela concerne vraiment les élus, les parlementaires et qu'ils sont si peu dans la salle, je me demande vraiment, chers collègues, pourquoi vous débattiez encore.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Je suis un homme de base, du terrain, j'aime les choses concrètes et pratiques, dans la vie politique comme dans la vie professionnelle. Je constate que les instructions des cabinets ministériels, verbales bien sûr, parce que le courage a disparu, à toutes nos autorités, c'est de nous écarter au maximum. Ce n'est pas une seule personne qui me l'a dit, maintenant c'est une certitude.

Deuxièmement, je constate qu'un certain nombre de députés, socialistes, je suis désolé de le dire, vraiment promulguent en permanence dans les débats, là où ils vont, que notre Assemblée va disparaître ! Le député en charge de ma circonscription, le Benelux, est venu récemment et a dit : « Ce n'est plus la peine d'aller les voir, ils vont disparaître, c'est fini, on n'en parle plus ! ». Alors, il y a un double-jeu, avec une marionnette qui est issue de nos rangs, en anglais, on dit « puppet », et cela lui convient très bien, et également un directeur de cabinet, qui est un bourreau et un fossoyeur. Il manie la machette et il creuse la tombe. Alors, très honnêtement, de qui se moque-t-on ? Parce que d'un côté, on nous balance des idées, un jour c'est ceci, un autre c'est cela, etc., ce n'est pas sérieux. Le projet de loi était déjà prêt, préparé, avant même que nous nous réunissions. Vous le savez tous, nous avons découvert cela comme on découvre un mauvais lapin d'un chapeau. Non, sérieusement, on ne veut plus de nous, cela est dit ouvertement. L'administration se réjouit, félicitations !

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.

Madame Madeleine BEN NACEUR

Je voudrais simplement faire un constat qui m'attriste profondément. Quand en septembre, nous avons tous voté unanimement le refus de cette réforme, là, je vous trouve déjà enterrés. À gauche comme à droite, comme partout, j'ai l'impression que cela y est, vous ne bougez plus. Vous êtes coincés parce que c'est votre gouvernement et nous sommes complètement... je ne sais pas, n'y a-t-il pas moyen ? À Tunis, il n'y a que des grèves, actuellement, des sittings. Je peux vous montrer ce que c'est. On avertit les médias, les Français de l'étranger... Nous n'allons pas nous laisser ainsi... où est notre union de septembre ? Je ne comprends pas. Vous avez l'air endormis...

(Murmures dans la salle).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Madame la Présidente,

Juste pour participer au baroud d'honneur : je suis tout à fait sur la ligne de Jean-Louis MAINGUY qui est de dire, plutôt de considérer qu'il faut faire de la real politique et d'accommoder de la situation telle qu'elle est, il s'agit de dire que cette réforme est inacceptable. D'où vient-elle ? D'où vient cette urgence ? Il est vrai que la dernière patte du triptyque institutionnel a été l'arrivée des députés. Un des arguments est de dire : « Maintenant que vous avez des députés, vous n'avez plus besoin de l'échelon des conseillers ». Il est bien évident que sur d'immenses circonscriptions, comme il y en a quelques-unes, les conseillers étaient encore tout à fait utiles comme relais, aussi bien des sénateurs que des députés. Le deuxième argument est celui de l'augmentation du collège électoral. Nous n'étions que 155, il en fallait quelques plus. Je me souviens d'une réforme proposée par une proposition de loi du sénateur Richard YUNG, qui proposait tout simplement d'étoffer le nombre d'élus par les suivants de listes élus au suffrage universel direct. C'était une bonne proposition en son temps, elle a été repoussée, je m'en souviens. Et puis, troisième argument, évidemment, nous l'avons bien compris, c'est l'argument électoraliste, qui est absolument inacceptable, qui est celui d'essayer de changer quelque peu l'équilibre gauche-droite pour les prochaines sénatoriales d'un ou deux sièges, puisque la gauche, nous le savons, est souvent très juste, dans un certain nombre de projets de lois quand ils passent au Sénat.

Je suis déçu, je vous le dis très clairement, également par le comportement de la gauche, qui se veut être la « gauche éthique ». Il est vrai qu'il y a eu quelques réformes, entre autres la moralisation de la vie politique très récentes, qui sont tout à fait à l'avantage du gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, mais là, je suis désolé, la méthode est absolument désastreuse et je crois qu'il faut vraiment le dire comme je vous le dis. Effectivement, Madeleine, la presse s'en moque aujourd'hui ; la presse est sur Christine Lagarde, sortira-t-elle avec les menottes ou non ? Le sujet de l'Assemblée, tout le monde s'en moque en France, nous le savons bien. La presse n'est donc pas la solution. Mais, il faut tout simplement dire et ne pas abandonner le fait que cette réforme, dans le fond comme dans la forme, est absolument inacceptable et je rajouterai même techniquement absolument indéfendable, puisque l'on s'aperçoit que numériquement, en certains endroits, en certaines circonscriptions, on n'aura peut-être même pas la possibilité mathématique de faire deux listes au suffrage universel indirect pour présenter des élus à l'AFE. C'est vraiment regrettable, je tenais à le faire savoir.

(Bravos et applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.

Madame Martine SCHOEPPNER

Le Rapporteur ne peut pas dire grand-chose tant qu'il ne dispose pas d'un véritable texte entre les mains pour voir sur quelles bases on avance. Puisque réforme il va y avoir, j'espère que nous aurons relativement rapidement, et pas la veille de nos réunions de septembre, les textes suivants, afin que nous ayons l'opportunité de travailler dessus. Dans ce cas, dès que les textes nous arriveront, si nous avons la chance de les avoir relativement à l'avance, que tous ceux qui sont intéressés nous contactent déjà pour envoyer les suggestions, que nous puissions vraiment travailler rapidement.

Madame la Présidente

Je vous remercie de votre participation. Tout le monde a pu s'exprimer.

La prochaine intervention devrait être à 16 heures 45. Nous avons demandé à Messieurs MASSIN et NICOLAS de venir nous parler des bourses. Nous sommes en campagne des bourses dans la zone Nord et un certain nombre de problèmes ont déjà fait surface. Cela sera l'occasion de les évoquer avec quelqu'un qui travaille sur ce sujet.

Dans la mesure où nous avons encore une petite demi-heure avant qu'ils n'arrivent, je propose que nous passions à l'examen des questions orales et d'actualité qui ne touchent pas directement les bourses. Nous allons donc passer aux questions orales qui n'ont rien à voir avec l'AEFE.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la réponse apportée par les autorités françaises à la question posée à Monsieur le Commissaire européen pour le marché intérieur et les services.

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich

Je trouve la réponse extraordinaire, parce que je pose une question et à la suite de la phrase : « La réponse des autorités françaises est prévue à court terme ». Donc, théoriquement, les autorités françaises devaient répondre à la Commission européenne. Or, j'ai une réponse qui vient de la Commission européenne. Ce n'est pas ce que j'ai demandé. En plus, on me dit :

La Direction générale Emploi, Affaires sociales de la Commission européenne n'a pas reçu de réponse des autorités françaises.

Or, je demandais le contenu de la réponse des autorités françaises pour informer les Français de l'étranger. Donc, à revoir !

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°3.

Question orale n°3 de Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de San Francisco, relative aux procurations de vote mises à la disposition des électeurs dans les bureaux de vote décentralisés.

Monsieur Claude GIRAULT n'ayant pas obtenu de réponse à sa question, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°7 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux négociations relatives à un projet d'accord de sécurité sociale avec la Chine.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Si je comprends bien, le projet d'accord de Sécurité sociale avec la Chine est toujours en cours de négociation. Nous attendons que la sagesse des négociateurs finisse par l'emporter. Il y a sans doute ici des représentants élus de Chine. J'attire l'attention du gouvernement ou de l'administration sur le fait que les pays comme l'Allemagne et d'autres grands pays ont depuis longtemps un accord de Sécurité sociale avec la Chine. On se demande ce qui empêche la France d'aboutir dans des délais raisonnables.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°8 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la clarification des règles régissant les droits patrimoniaux des couples internationaux établis dans l'UE.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG n'ayant pas de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°11 de Monsieur Joël PICHOT, membre élu de la circonscription électorale de Nouakchott, relative aux réunions des comités de sécurité.

En l'absence de réponse à cette question, Madame la Présidente indique que l'on passe à l'examen des questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité n°1 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux consuls honoraires.

Monsieur Michel CHAUSSEMY étant satisfait de la réponse, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question d'actualité n°3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à l'HADOPI.

En l'absence de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question d'actualité n°4 de Madame Kalliopi ANGO ELA, Sénatrice représentant le Français établis hors de France, relative à la situation préoccupante des Français de Centrafrique.

Madame Kalliopi ANGO ELA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci, Madame la Présidente.

Dans une certaine mesure je peux considérer que Monsieur LE BRET a répondu pour le Centre de crise ce matin. J'attends avec impatience la réponse du ministère de l'Intérieur. Par rapport à la réponse de la DRH, l'intégralité des salaires des agents de droit local a été versée, mais jusqu'à quelle date ? Parce que pour l'été, la piste de la diminution des salaires des locaux est très fortement envisagée. Ensuite, par rapport aux VI, j'ai bien le statut des VI parce que je l'ai demandé ; il n'en reste pas moins que les VI ont attendu plus d'un mois avant leur rapatriement, alors qu'ils désiraient partir. Je remarque aussi qu'au début, les agents titulaires ont été maintenus en place et là encore, s'ils rentrent, il y a rupture de contrat, il me semble qu'il faudrait d'abord demander aux personnels s'ils désirent rester.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO

Puis-je rebondir de façon un peu tangentielle sur la question d'actualité numéro 1 où l'on parle des valises ITINERA ? Ces valises ont été distribuées notamment en Espagne, à Madrid et Barcelone. On nous a dit que c'était extrêmement lourd, que cela demandait cinq ou six heures d'installation, que le coût en était très important (plus de 2 000 euros à chaque fois) et que ce n'était pas quelque chose de facilement maniable et que l'on puisse utiliser souvent. Est-ce vraiment la solution ? C'est une question que je pose, elle est importante, parce que notamment aux Canaries, nous avons un grave problème en ce moment. La distance est d'à peu près 3 000 km et cela suppose des frais et énormément de temps à nos Français.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Sur la question des valises ITINERA, il est vrai que pendant très longtemps, on nous a reproché de ne pas avoir mis en place ces valises. Elles sont en place encore à titre expérimental, parce qu'il y a encore un certain nombre d'améliorations à apporter en termes de rapidité de travail sur ces valises, mais l'avantage est que ces dispositifs permettent d'aller au-devant de nos compatriotes, notamment dans des situations comme les Canaries ou les Baléares, donc dans des lieux éloignés, dans des grandes circonscriptions, ce qui permet à nos compatriotes de ne pas se déplacer pour faire une demande de passeport, alors que par ailleurs on est beaucoup critiqués sur ce point. Quelque part, il y a une question de choix à faire. Bien entendu, cela a un coût, qui est celui du déplacement de l'agent, mais il n'y a aucune obligation de partir à trois personnes. Après, cela relève d'un choix d'organisation du poste. La valise est tout à fait transportable. Elle a des roulettes. C'est une valise à roulettes comme nous en avons tous. Elle est peut-être un peu lourde, mais elle passe sans difficultés. Elle est bien destinée à être en soute.

Madame Soledad MARGARETO

Justement, pour qu'elle soit en cabine, il faut un accord de la Garde Civile, je sais qu'en Espagne, c'est la mer à boire !

Madame Odile SOUPISON

Elle est destinée à être en soute, son poids ne lui permet pas d'être en cabine. Effectivement, cela a le coût du déplacement de l'agent ou des agents que l'on envoie avec cette valise, mais nous avons demandé aux postes d'emmener cette valise quand ils font des tournées consulaires, ce qui est tout de même mieux que rien, puisque cela permet effectivement à nos concitoyens de pouvoir déposer des demandes de passeports. Nous avons même indiqué aux postes qui ont eu cette allocation de valise ITINERA que nous augmenterions en conséquence les frais de tournée pour permettre que ce dispositif mobile soit effectif.

Je veux bien que ce soit une amélioration qui n'en est pas une, mais ce n'est pas du tout ce qui me revient d'un certain nombre de postes, je pense notamment aux États-Unis et en Australie, où plusieurs de nos postes nous ont fait remonter que c'était quelque chose de très positif.

Comme dans toute avancée, il y a des éléments négatifs, d'accord.

Madame Soledad MARGARETO

Je tiens à vous dire que dans un premier temps nous l'avions réclamée, vous avez une lettre de notre part à ce propos et je ne rapporte que ce que j'ai entendu dire au consulat. J'ai demandé que des missions soient précisément organisées, notamment à Las Palmas, parce que je reçois des appels téléphoniques constamment de là-bas et on m'a dit : « C'est un dispositif extrêmement lourd », etc. J'en fais état. Ce n'est pas forcément mon point de vue.

Madame Odile SOUPISON

Je sais qu'il y a effectivement une certaine difficulté d'appropriation par un certain nombre de postes du matériel. À côté de cela, d'autres postes, d'emblée, ont pris en main le matériel, sont allés faire des tournées consulaires et ont pris un nombre considérable de demandes de passeports sur une journée.

Madame Soledad MARGARETO

Plus de 70 à Ténérife.

Madame Odile SOUPISON

San Francisco et New York nous ont rapporté des chiffres beaucoup plus importants. Sydney nous a fait la même chose – je parle sous le contrôle de Dominique GAUTIER. Je pense qu'il faut donner le temps au temps et permettre effectivement à nos collègues en poste de s'approprier le matériel et de s'habituer à ce dispositif qui, encore une fois, est fait pour voyager en soute.

Madame la Présidente

Merci. Nous nous réjouissons que les valises ITINERA soient arrivées.

Est-ce qu'on peut afficher la question orale n°5 ?

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n°5.

Question orale n°5 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative au projet de suppression de la mission notariale dans les consulats français.

Monsieur Francis NIZET

Merci, Madame la Présidente.

J'ai été alerté par cette velléité de la DFAE de supprimer cette mission notariale, en tout cas hors Europe, puisque je crois qu'elle est assumée par les pays respectifs hôtes en Europe. Donc, j'étais effectivement un petit peu chagriné de savoir que l'on pense à supprimer ou à réduire fortement cette mission, fort appréciée par les personnes qui vivent très loin de leur pays. Il est vrai, j'en ai eu témoignage par des agents, pour ne pas la citer la consul adjointe qui, je crois, fait office systématiquement de par son statut, de représentante consulaire dans un consulat, qu'effectivement, cela constituait une charge de travail fort importante pour elle. Mais, cela ne veut pas dire que pour cela, cette fonction est à supprimer.

On a des arguments pour nous dire : « Vous comprenez, cher Ami, plein de choses peuvent se faire ». J'ai assisté en particulier à ces missions de mouvements de jeunes notariats, ou que sais-je encore. Très souvent, cela se fait sous forme d'une conférence fort intéressante, mais avec un petit PowerPoint. Après, il y a des prétendus speed-datings qui permettraient à chacun de se renseigner. Tout cela est très réduit dans sa fonctionnalité. Je milite très activement pour que l'on ne supprime pas cette fonction des consulats, entre autres et surtout parce que, ne l'oublions pas, ces représentants consulaires qui ont cette fonction permettent d'établir des actes authentiques, même s'ils ne font souvent que le relais vis-à-vis de notaires professionnels en France, ils permettent surtout d'établir entre autres des actes authentiques, ce qui est fort important et ce qui ne pourrait pas se faire en leur absence.

Je vous remercie.

Madame la Présidente

Nous reprenons à 16 heures 45, veuillez préparer vos questions sur les bourses.

POINT SUR LES BOURSES

Madame la Présidente

Nous allons passer maintenant à un point qui a été demandé par les élus, que nous avons rajouté à notre programme ce matin en réunion élargie avec les présidents de groupe. C'est un point sur les bourses. Je vais prendre les demandes de prise de parole. Chacun pourra s'exprimer. S'il y a des points sur lesquels Messieurs MASSIN ou NICOLAS peuvent intervenir, ils le feront. C'est vraiment pour faire remonter ce que nous avons déjà constaté sur le terrain avec les changements des règlements pour les bourses.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO

J'ai vu dans les réponses aux questions orales et écrites, que l'on rappelait évidemment que les CLB travaillaient à l'intérieur d'une enveloppe limitative et qu'il fallait opérer des changements de quotité à somme nulle. C'est-à-dire qu'il faut déshabiller Pierre pour habiller Paul. Alors, outre le fait que personnellement, je préférerais que cette latitude qui nous est accordée – ainsi que le disait la ministre – d'agir en CLB puisse se faire avec un petit peu de mou, je sais qu'en Espagne, nous avons la chance d'avoir un peu de mou, mais cela n'est pas vrai partout et je parle au nom d'une certaine forme de globalité. N'allons-nous pas avoir des ennuis quand des familles auront calculé leur quotité de bourses ? Ils peuvent le faire, puisque le mode de calcul est public, qu'ils arrivent à obtenir l'IPA, donc ils peuvent parfaitement calculer leur quotité de bourses. Que va-t-il se passer avec les familles qui constateront que la CLB, pour améliorer la quotité de bourses d'une famille particulièrement démunie, leur aurait pris 10 % ? Comment vont-elles réagir ? Ne pourrait-on pas avoir des recours ? Cela me paraît extrêmement dangereux. Je dis bien que je fais cette remarque indépendamment du fait que je suis absolument contre le système de modulation à somme nulle. Je le répète, je l'avais dit en sessions préparatoires, cela paraît extrêmement important, nous sommes à la veille des CLB et je me dis : une CLB qui se limite à déshabiller Pierre pour habiller Paul n'a pratiquement pas lieu de se tenir. Personnellement, en tant que membre – et Dieu sait si cela fait des dizaines d'années que je suis membre de

commissions locales de bourses, vraiment, je n'en vois pas l'utilité, tout en sachant qu'en Espagne, nous avons un peu de mou, puisque la situation est assez catastrophique.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN

Merci, Madame la Présidente.

Deux points : je voudrais attirer l'attention sur la situation des familles monoparentales pour lesquelles, visiblement, il y a un souci dans nombre de pays, où le quotient familial, même avec la demi-part supplémentaire pose des problèmes, avec des familles financièrement fragiles, handicapées par le nouveau système. Dans un certain nombre de pays, nous avons des baisses très importantes des quotités de bourses et je ne vois pas comment nous allons faire. Nous allons nous retrouver avec des situations d'impayés ou autres. Mais là, nous avons vraiment un souci.

D'autre part, dans ma circonscription, j'ai pour le moment 11 pays avec des établissements scolaires et des bourses. Pour 9 d'entre eux, cela va à peu près, mais j'en ai 2 avec de gros soucis : la Serbie et l'Autriche. On m'a dit qu'avant, en Autriche, les bourses étaient trop élevées et que maintenant, on revenait à une situation normale. Je ne le vois pas, sur la base des 23 dossiers qui nous posent problème, avec des baisses très importantes. Je sais qu'il y a la règle des 20 %, mais c'est reculer pour mieux sauter, c'est-à-dire que l'année prochaine, il n'y aura plus la règle des 20 % et nous connaîtrons des baisses.

Sur les 23, il y a aussi des familles monoparentales. À la limite, je pourrais comprendre une légère baisse pour situation financière contrainte, budgets, etc., à condition que l'on baisse globalement les bourses. Mais, si certains pays sont traités de façon différente, cela ne va plus. Parce que je pense qu'il convient de garder à l'esprit une règle, très importante, selon laquelle tout le monde doit être logé à la même enseigne. Or, avec le jeu des enveloppes, on se rend compte que cela n'est pas le cas. Ensuite, si une famille se met à regarder la quotité de bourses qu'on lui accorde et voit que cela ne correspond pas, parce qu'on a pris une partie des crédits pour la donner à un autre qui en avait encore nettement plus besoin, que va-t-il se passer ? Cela peut amener à des décisions assez intéressantes. Donc, traitement de tous les pays de la même façon. Si l'on baisse tout le monde, on n'est pas d'accord, on essaiera de compenser, mais au moins, que l'on soit tous traités de la même façon. Je pense que cela est très important. Que fait-on des familles monoparentales ? Merci.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Bérange EL ANBASSI.

Madame Bérange EL ANBASSI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur MASSIN, deux choses : en amont des commissions de bourses, nous avons le dialogue de gestion, auquel les conseillers élus à l'AFE n'ont pas participé. Je voudrais savoir si tous les dossiers déposés dans les consulats devront être présentés aux membres de la commission ? C'est-à-dire que même les dossiers qui ont été rejetés par le service des bourses, sous l'autorité du consul devront-ils être représentés ?

Par ailleurs, dans certains consulats, la période de dépôt des dossiers de bourses a été trop courte et il y a eu beaucoup d'embouteillages. Il a été répondu à certaines familles qu'il n'y avait plus de rendez-vous disponible, plus de possibilité de prendre le dossier, même s'ils se présentaient le dernier jour : « Vous représenterez votre dossier à la CLB 2 », alors que ce sont des familles déjà installées dans la circonscription. Des dérogations seront-elles possibles pour ces familles dont les dossiers n'ont pas pu être pris pour la CLB ?

Ensuite, je voudrais aussi que conseil soit donné aux consulats afin que quand une famille dépose son dossier, il lui soit systématiquement remis la notice éditée par l'AEFE, sur laquelle la réforme des bourses et le nouveau système sont expliqués, avec les points de charge et même la formule miracle, parce que cela n'est pas fait de manière systématique et j'ai rencontré des personnes qui ne savaient pas ce que la réforme allait donner et qui s'interrogeaient beaucoup. Or, je pense que l'AEFE est complètement transparente sur cette réforme. J'ai trouvé, de la part des services consulaires, une certaine rétention de l'information.

Après, d'un point de vue très pratique, je demande que lors de la CLB, de manière systématique, l'agent comptable se présente à la commission, et qu'il dresse la liste des familles en difficultés de paiement. Parce que quand on se retrouve dans une CLB et que l'on hésite ou que la famille n'a que 50 % de bourse, nous n'avons pas cet élément d'appréciation pour savoir si réellement il s'agit d'une famille en difficultés de paiement. Au Maroc, j'ai vu des exclusions d'élèves français pour non-paiement des frais de scolarité. Donc, je pense que c'est un élément très important pour les membres de la commission de bourses, pour se déterminer sur le dossier. Merci.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE

Merci, Madame la Présidente.

J'avais quelques questions, d'abord relatives à la compétence de la commission de bourses qui ne pourra qu'à moyens constants passer d'une famille à l'autre éventuellement des moyens dans le cadre de l'enveloppe. Je voudrais savoir ce qu'il se passerait avec des dossiers que la commission locale estimerait devoir ajournés et pour lesquels il avait été prévu une certaine somme. Cette dernière peut-elle être redistribuée à Pierre si on a décidé de ne pas encore habiller Paul ? Ou bien faut-il retirer cela de l'enveloppe ? Deuxièmement, est-ce que toutes les commissions de bourses auront techniquement la capacité de vraiment utiliser toute l'enveloppe, c'est-à-dire que toutes les commissions des bourses auront SCOLA ? Aurons-nous un logiciel qui permettra de faire correctement et de ne pas se retrouver au-dessous ou au-dessus de l'enveloppe sans le savoir vraiment, parce que cela sera tout de même quelque chose de très précis à regarder au sein de la commission.

Par ailleurs, je dois dire que pour avoir un peu évoqué la situation avec les différents consuls que j'ai pu rencontrer ces derniers temps, j'ai l'impression que le dialogue de gestion sans participation des élus, qui conduit à proposer d'un poste à l'autre des solutions différentes pour permettre de rentrer dans l'enveloppe suggérée va établir des écarts de traitement entre les pays et ne rendra pas du tout les choses transparentes. Dans un pays où l'on dit : « Vous gérez cela avec les bourses parascolaires pour les familles qui n'en ont pas eu l'année précédente », ailleurs on va dire autre chose et bref, les moyens de rentrer dans l'enveloppe suggérée ne seront pas les mêmes d'un poste à l'autre et ceci sans transparence et sans engagement des élus.

Enfin, la troisième question porte sur la situation des États-Unis. Il a été précisé que les frais de scolarité qui seraient payés lorsqu'une famille aurait une bourse à 100 % ne seraient pas sur la base des frais de scolarité dus, mais sur la base des frais de l'année précédente, plus un certain pourcentage que l'on considérerait comme l'inflation légitime des frais de scolarité. Ce qui peut engendrer pour un enfant à scolariser, quelquefois entre 600 et 1 000 dollars de plus par an et par enfant. Ce type de politique est très dangereuse, parce que si l'on considère qu'une famille doit avoir 100 % parce qu'elle ne peut pas payer et qu'in fine, on lui demande tout de même de payer quelque chose qui peut être de l'ordre de 1 000 dollars par enfant, ce n'est plus une bourse à 100 % et cette politique que l'on appelle « bourse à 100 % et aide à la scolarité » n'en est plus une. Et avec ce type de démarche, on remet en cause l'ensemble de la politique de l'aide à la scolarité. Je voudrais que vous nous précisiez comment les familles qui ne pourront pas payer, qui auront des bourses à 100 %, mais qui auront tout de même quelque chose à payer pourront ne pas être exclues du système et tout de même laisser leurs enfants dans le réseau.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin

Je vous remercie.

Je suis très inquiet de ce qu'il se passe actuellement en Allemagne, parce que je vois un certain nombre de bourses baisser de façon drastique, y compris dans des familles qui vivaient de l'aide sociale, c'est-à-dire que l'aide sociale allemande, ce n'est pas le Pérou ! Pour une famille de 4 personnes, c'est quelque chose comme 1 000 à 1 200 euros par mois maximum. Or, ces gens-là bénéficiaient systématiquement jusqu'à présent de bourses à 100 % et je les vois baisser à 80 %. Cela va poser un gros problème, parce que ces personnes seront averties dans le courant du mois de juillet et vraisemblablement, elles ne pourront plus inscrire leurs enfants dans le système allemand. Elles les mettront tout de même au lycée, où il y aura des impayés. Je vois donc arriver à grande vitesse des gros problèmes qui mettront les associations de gestionnaires dans des situations extrêmement embarrassantes.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais reprendre les propos du Sénateur Leconte. Il est vrai que cette institution des frais de scolarité de 2012/2013 pose des problèmes énormes. Non seulement dans la circonscription qui est la mienne, mais plus particulièrement à San Francisco où il a été, en plus de cela, demandé que les frais de scolarité soient basés sur ceux d'un autre établissement de San Francisco.

Cela pose des problèmes réels, à coûts différents avec des revenus de la famille qui sont les mêmes, on passe de 100 % à 60 %. Or, d'après mes informations, il n'y a eu, lors des dialogues de gestion, aucun rattrapage accordé par la DFAE. Veut-on que ces enfants quittent le système ? On ne pourrait pas faire mieux.

D'autre part, j'ai noté qu'il y avait un certain nombre de familles dont les quotités, du fait du nouveau mode de calcul - par ailleurs, la réforme ne me gêne pas particulièrement - est passé de 100 % à 0 %, là encore, aucun effort ou aucun rattrapage n'est possible. Cela devient gravissime, parce que l'on va demander à des familles de s'en aller de cet établissement parce qu'elles n'auront absolument pas les moyens financiers lui permettant d'y demeurer. Et même, je tiens à préciser qu'une famille qui était à 50 % - et je reste au pourcentage - qu'elle soit au Sri Lanka, à Los Angeles ou à San Francisco, les frais de scolarité sont aussi difficiles à payer.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou

Merci, Madame la Présidente.

Juste deux points. Le premier concernant les dialogues de gestion, par force de travail et de conviction, même si les directives disaient le contraire, j'ai tout de même réussi à en instaurer, même à distance, sur les six pays qui ont des commissions de bourses sur ma zone. Ceci a permis d'avoir une vision sur la situation et justement, d'appréhender les risques de baisses fortes de quotité et, dans le cas où pour la plupart des pays, le système local étant détérioré et à un niveau très mauvais, avoir le risque de voir des enfants sortir de notre dispositif et d'aller dans les no man's land, c'est-à-dire dans une période no future. Ce dialogue de gestion, il y a plusieurs paramètres dans la nouvelle réforme, notamment l'IPA, les coefficients. J'ai l'impression que l'IPA étant bien calibré dans cette zone, il a permis d'amortir ou d'amoindrir les dégâts. Le seul grand problème serait sur la Russie où à revenu identique, les bourses auront baissé de 20 %. C'est le seul pays de toute la zone où j'ai pu le voir.

Ma question est pour le futur. Étant donné que nous sommes à enveloppe constante, que le nombre de boursiers augmente fortement dans cette zone, mais fortement, c'est-à-dire plus trois, plus quatre, soit plus 30, plus 40 % chez nous, à terme, nous reviendrons aussi à des familles qui auront des bourses partielles, ce qui fera que ces enfants aussi devront sortir pour retourner dans ces systèmes locaux qui n'ont malheureusement à ce jour, pas de système d'éducation, malheureusement. Merci.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL

Merci beaucoup.

Monsieur MASSIN, j'ai eu la chance d'assister à la commission locale de bourses avant de venir. J'avais insisté pour que cette commission se passe avant mon départ. Venant d'Australie, c'est toujours un peu difficile et elle devait se passer pendant mon absence. Il faut faire attention à ce genre de choses, parce qu'il y a des élus sur le terrain qui doivent venir à Paris à cette occasion et il faut faire extrêmement attention dans ce domaine. Mais, je dois dire que j'ai été très extrêmement surpris qu'après avoir instruit les dossiers, il y ait eu une enveloppe affectée par un abattement de 20 % et il a fallu trouver la différence ailleurs. Je dois dire que ce n'est pas vraiment l'idée de la chose, parce qu'à la commission et à l'AFE, nous avons bien compris qu'en ce qui concerne le budget d'aide à la scolarité, le budget des bourses était abondé par celui de la PEC, en partie ou entièrement. Nous avons même demandé que le solde revienne au budget d'aide à la scolarité. Tout de même, quelque part, cette enveloppe est dans un contexte où, après avoir reçu le montant de l'enveloppe, on est plus ou moins forcés de « rester dans les clous ».

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, je souhaitais attirer votre attention sur le fait que le dépôt des dossiers de la commission des CLB en Algérie se passe au mois de février. Or, administrativement, les gens déposent leurs comptes au mois d'avril. Nous avons beaucoup de familles qui seront retoquées pour la CLB 2 de septembre. Certaines d'entre elles, qui ont eu l'habitude d'avoir

100 %, l'IPA a été très favorable à Alger, se verront retoquées pour la CLB 2. Comment feront-elles pour payer les frais d'écolage qui sont demandés avant la CLB 2 ? Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président MAC COLL a évoqué la question : quand la PEC a été supprimée, décision politique respectable, pourquoi pas, il avait été dit que 100 % de la PEC seraient réattribués aux bourses. Et après, on a dit : « Oui, mais pas sur le budget 2013, par exemple en 2014 et peut-être en 2015 ». Ce qui fait que cette année, sur le budget 2013, qui est un budget strict, 15 millions d'euros ont disparu. Où sont-ils passés ? C'est une autre affaire. Mais, ils ont disparu. Donc, vous avez une enveloppe et quand on parle de budget constant, je suis désolé, on ne parle pas de budget constant : 15 millions d'euros ont disparu. Où sont-ils passés ?

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Luc MASSIN, chef du service des bourses scolaires.

Monsieur Jean-Luc MASSIN, Chef du service des bourses scolaires

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je vais essayer de reprendre l'ensemble des questions en essayant de les sérier.

La première, posée par Mme MARGARETO, c'est le problème de la latitude qu'auront les commissions locales, dans les travaux qu'elles vont conduire prochainement. Je voulais tout de même rappeler, par rapport aux commissions locales, qu'il était prévu par instruction que les commissions locales se tiennent la dernière semaine de mai et la première semaine de juin. Il faut savoir qu'aujourd'hui, à l'heure où nous parlons, 22 commissions se sont déjà réunies. Nous en avons trois qui se sont réunies avant même de connaître l'enveloppe définitive qui leur était allouée. Donc, nous allons rencontrer, forcément au niveau de la DFAE et de l'Agence, un certain nombre de difficultés pour ces trois postes qui ont réuni leur commission, alors même que l'enveloppe limitative ne leur avait pas été notifiée.

Nous avons aussi un souci, bien sûr, que le fait que certaines commissions se soient réunies avant les dates prévues, elles n'ont pas toujours eu connaissance des derniers télégrammes de notre tutelle sur le fonctionnement, la façon de procéder qui devrait être celle des commissions locales qui vont se réunir. En tout état de cause, il est évident qu'aujourd'hui, les commissions locales doivent s'inscrire impérativement dans le cadre de l'enveloppe limitative qui leur est allouée. Il faut savoir que cette enveloppe limitative, normalement, correspond strictement – donc dans la majorité des cas – au montant des dossiers que les postes avaient considéré comme recevables au 31 mars dernier. C'est donc quelque chose qu'il faut avoir en tête. Normalement, cela correspond au montant des dossiers recevables après instruction par les postes.

Je vous rappelle que l'instruction des dossiers, dans un premier temps par les postes, c'est-à-dire avant le dialogue de gestion avec l'AEFE avait pour but de vérifier le caractère recevable ou non des dossiers, au regard des critères réglementaires, c'est-à-dire par exemple l'âge des enfants, l'homologation des classes, etc., la validité des pièces justificatives produites, etc. Donc, normalement, les postes ont travaillé pour déterminer, au 31 mars, les dossiers qui étaient recevables sur un plan réglementaire. Et c'est sur cette base-là que l'enveloppe limitative a été allouée aux commissions locales.

Par rapport à tout cela, ces postes-là, si l'on raisonne de manière générale, devront respecter impérativement cette enveloppe qui correspond aux montants des dossiers recevables. Cela étant, à partir de ces dossiers recevables, les postes auront toute latitude pour modifier les décisions individuelles. C'est ce qui est prévu, étant rendu que ces décisions individuelles qui seront prises, c'est-à-dire ces pondérations à la hausse ou à la baisse, devront de toute façon aboutir à un strict respect de l'enveloppe limitative notifiée. C'est aujourd'hui le cadre dans lequel nous devons forcément nous inscrire, sauf à déraiper en termes budgétaire dès les travaux de première commission nationale et d'avoir de gros soucis lors des travaux des secondes commissions locales, voire du traitement des dossiers qui seront présentés hors commission locale. Il faut aujourd'hui absolument s'inscrire. La pression qui s'exerce sur le dispositif, de toute façon, demeure très forte. Il y a une augmentation sensible du nombre de demandes et il faut savoir aussi que les postes, lors de l'instruction des dossiers avant le 31 mars, ont prononcé un nombre d'ajournements très important. Je rappelle que c'est aussi quelque chose de spécifique à cette année. C'est plus du double de l'année précédente à la même époque de la campagne. C'est quelque chose qu'il faut avoir en tête et cela veut dire qu'il faut avoir absolument et être garant qu'en seconde commission locale, nous pourrions tenir dans la limite des crédits alloués.

Je vous rappelle que les crédits 2013 qui ont été alloués sont après gel de 103,58 millions d'euros et qu'au titre des travaux de première commission locale, il a été notifié aux postes des enveloppes limitatives qui s'inscrivent à hauteur d'à peu près 82 millions d'euros. Il faut absolument, tous postes confondus, que l'on puisse tenir dans cette enveloppe. Mais il est évident que pour ce faire, les commissions locales devront, dans tous les pays et dans tous les postes, tenir absolument cette contrainte budgétaire. Elle est la condition sine qua non de la pérennité du système dans un contexte aujourd'hui budgétairement contraint.

Nous savons – je parle là pour le Monsieur le Conseiller SARRAZIN – que le nouveau barème induit, en fonction de ces paramètres, des réactions différentes selon les pays et selon les postes. C'est donc quelque chose de patent. Il y a des postes qui semblent ne pas trop pâtir, voire être avantagés par le nouveau barème et des postes et des pays qui semblent, eux, par contre, souffrir beaucoup plus de l'application de ce nouveau barème. Vous citez la Serbie et l'Autriche, nous n'avons pas encore centralisé quoi que ce soit par rapport à ces deux pays, donc il est difficile de se prononcer, mais je crois qu'il est évident qu'il y a un certain nombre de pays où les choses ne se passent pas exactement comme on pouvait s'y attendre.

Nous reviendrons sur le cas des États-Unis, par exemple, où nous ne nous trouvons pas dans une situation qui correspond aux simulations qui avaient été faites, alors que si l'on prend d'autres pays qui semblent... je rappelle que les pays qui « pâtissent » a priori plus de l'application du barème, sont l'Espagne et l'Allemagne, qui restent, après analyse du dialogue de gestion, les postes pour lesquels les effets du nouveau barème se font sentir sur une majorité de familles, ce qui n'est pas le cas partout.

Madame la Conseillère parlait de l'Algérie. Le nouveau barème y est plutôt favorable, voire très favorable, conformément aux simulations qui avaient été faites par notre tutelle à l'époque. Les États-Unis étant un cas un peu particulier, puisque nous ne nous trouvons pas dans la même situation que celle qui pouvait être prévue au travers des simulations réalisées.

Les familles monoparentales semblent, dans un certain nombre de pays, qui sont touchés fortement et impactés par le nouveau barème, semblent aussi relativement touchées. Il s'agit donc des familles souvent monoparentales avec un enfant ou biparentales avec un enfant qui sont le plus touchées. Ce sont celles qui vivaient essentiellement des aides sociales en termes de revenus. Ce sont des familles qui, dans le nouveau barème, n'ont plus l'application du point de charge logement. Or, nous le savons, les aides sociales servent pour partie à couvrir le logement. Cela signifie qu'il n'y a pas en face de la recette des familles et du revenu de la famille, une dépense mise en face dans le nouveau barème. Par ailleurs, vous savez que dans le nouveau barème, il reste deux points de charge en cours aujourd'hui : l'impôt sur le revenu et les charges sociales. Or, en général, ces familles supportent avec un faible montant, ce qui fait que la déduction qui est opérée sur le revenu est relativement faible. Ceci explique donc un certain nombre de situations que l'on peut rencontrer en Allemagne, à Londres ou ailleurs. C'est quelque chose qu'il faut avoir en tête et qu'il faudra avoir en tête au moment où vous allez entrer en commission locale, parce que ce sont certainement des familles pour lesquelles il va falloir procéder à des corrections dans le cadre de l'enveloppe limitative qui vous a été allouée.

Vous avez parlé du barème public. Bien sûr, le nouveau barème est public. Et vous avez soulevé le problème de savoir si des familles pourraient contester l'aide qui leur est accordée. En définitive, après examen de leur situation réelle, pondération éventuelle dans le cadre de l'enveloppe limitative allouée, c'est normalement quelque chose qui devra être analysé avec attention, savoir justement comment ces pondérations sont exécutées et quels risques cela représente pour les familles, par rapport à ce qu'elles pouvaient espérer.

Cela étant, il faut savoir que normalement, il faudra être attentifs à l'évolution des quotités des familles d'une année sur l'autre. Parce que l'on s'aperçoit que le barème induit des évolutions qui peuvent être à la hausse ou à la baisse. Pour les familles qui voient leur quotité fortement augmenter, le maintien de la quotité qui leur était allouée l'année précédente ne devrait pas poser de difficulté majeure, à situation égale, voire avec un revenu qui, normalement, augmente légèrement. C'est sur ces familles qu'il faudra faire éventuellement porter l'effort si jamais il y a quelque chose à régler s'agissant des familles en difficultés.

Au niveau des commissions locales, je rappelle que sur un plan règlementaire, normalement, tous les dossiers qui ont été déposés doivent être présentés à la commission locale. C'est normalement la règle. Si des dossiers sont présentés et l'ont été par les postes à l'ajournement avant le dialogue de gestion, ces dossiers ajournés vous seront listés et communiqués par les chefs de postes consulaires et par le président de la commission locale.

S'agissant du dépôt des dossiers, il est évident que cette année, le calendrier était très contraint et qu'un certain nombre de familles, certainement, se sont trouvées hors des délais pour pouvoir déposer le dossier. Sur un plan réglementaire, ces familles pourront déposer leur dossier en seconde commission locale. C'est pourquoi la tutelle nous a demandé de regarder avec attention les crédits qui seraient nécessaires à ces travaux de deuxième commission locale, parce que nous savons que nous avons à gérer et nous aurons certainement à gérer plus de demandes tardives que les années précédentes. Alors même que le nombre d'ajournements de dossiers est déjà relativement important.

Madame la Conseillère, vous avez demandé qu'une notice d'information soit remise à l'ensemble des familles au moment où elles déposent un dossier. Je crois qu'un nouveau dispositif a fait l'objet d'une communication relativement large et surtout, je crois que la diffusion de tout cela sur les sites Internet de l'Agence ou des postes ont tout de même permis à l'ensemble des familles d'être informées assez largement et assez précisément sur le dispositif mis en place. En témoignent le nombre de courriels que nous recevons à l'Agence pour des familles qui vont s'expatrier prochainement et qui nous disent : « Je suis en train de calculer l'aide à laquelle je pourrais prétendre ; puis-je avoir communication de l'indice de parité de pouvoir d'achat du pays dans lequel je vais me rendre ? ». Je pense qu'en matière de diffusion d'information, les choses aujourd'hui sont relativement claires et que, y compris les familles qui aujourd'hui veulent s'expatrier, peuvent trouver assez facilement l'information qui leur manque.

Dans le cadre des commissions locales, et cela n'est pas nouveau, vous savez que l'Agence souhaite que dans toute la mesure du possible, l'agent comptable des établissements soit présent à titre d'expert. Cela est évident, c'est quelque chose de très important, parce que cela éclaire énormément. C'est censé éclairer sur la situation des familles. Les agents comptables connaissent assez bien, et même très bien la plupart du temps, les familles qui ont des difficultés, qui font appel à un échancier, etc. Donc, de façon régulière, qui ont énormément de difficultés à apurer chaque année l'ensemble des frais de scolarité.

Il faut que dans toutes les commissions locales, cela est également prévu par les instructions, l'on fasse largement appel à ces commentaires s'agissant des familles qui sont en difficultés ou qui en éprouvent pour s'acquitter du reliquat des frais de scolarité à leur charge. C'est quelque chose qu'ils connaissent déjà et qu'ils ont connu dans le système ancien, puisque beaucoup de familles bénéficiaient d'une quotité partielle et sur celle-là, des difficultés étaient déjà enregistrées. Vous savez que nous avons, dans l'ancien système, enregistré des re-scolarisation à la rentrée, dont je rends compte à la commission nationale, qui sont liées au fait que les familles jugent insuffisante la quotité qui leur a été accordée.

S'agissant de la latitude des commissions locales, je reviens à la question de monsieur le sénateur LECONTE, il est évident que si la commission locale dispose et décide de faire des propositions d'ajournement de certains dossiers qui étaient proposés au départ comme favorables ou rejetés, parce qu'on a connaissance d'informations nouvelles, cela libèrera une latitude pour aider les familles qui pourraient être considérées comme insuffisamment aidées dans le cadre des nouveaux dispositifs.

Monsieur le Sénateur LECONTE évoque aussi la mise à disposition des commissions locales d'un outil qui leur permettrait de suivre exactement la consommation d'enveloppes. Sachez que cet outil existe, qu'il a été mis en place à la disposition des commissions locales et que normalement, tous les postes et dans toutes les commissions, seront en mesure de suivre, au fur et à mesure de l'avancement de leurs travaux, l'évolution de l'enveloppe limitative qui leur est allouée en temps réel. Normalement, aujourd'hui, c'est quelque chose qui est possible et qui ne devrait pas poser de difficulté majeure, puisqu'en dehors de l'application Scola, un outil sous Excel qui permet d'avoir juste un ordinateur, sans être forcément connecté à l'application, de gérer l'ensemble des quotités et de les obtenir en temps réel.

Dans le cadre du dialogue de gestion qui a été mis en place, je vous rappelle aussi que réglementairement et conformément à ce qui est prévu par l'instruction sur les bourses scolaires, le dialogue de gestion était un dialogue entre les postes, l'Agence et la DFAE. C'est donc quelque chose qui était une phase administrative où les postes faisaient part de leurs besoins et où la tutelle et l'Agence regardaient dans quelles conditions éventuellement, il faudrait réguler ces besoins, puisqu'on ne tenait pas dans l'enveloppe de référence allouée. Je rappelle que les moyens, les mesures qui peuvent être prises au travers de ce dialogue de gestion, qui sont prévues par la réglementation et par l'instruction, ce sont des mesures générales qui, normalement, contrairement aux travaux que vous conduirez, qui consistent à prendre des décisions individuelles, là, on parlait de mesures générales et je rappelle que la première mesure générale qui était posée en matière de régulation dans le cadre du dialogue de gestion, c'était le plafonnement des frais de scolarité quand ceux-ci se révèlent et induisent une enveloppe et des besoins incompatibles avec l'enveloppe de référence. Je crois qu'il faut bien avoir en tête que réglementairement, c'est le premier moyen de réguler la dépense et de déconnecter et désindexer l'attribution des bourses et l'aide accordée aux familles, du montant réel des frais de scolarité appelés par les établissements.

S'agissant des États-Unis, je voudrais tout de même rappeler un peu d'histoire, puisque je suis là depuis longtemps. Aux États-Unis, ce plafonnement des frais de scolarité a existé pendant des lustres. Cela n'est pas quelque chose de nouveau. Et le fait que ce plafonnement frappe y compris les familles qui bénéficient d'une quotité théorique de 100 % n'est pas non plus quelque chose de nouveau. C'est quelque chose qu'on a pu oublier parce que, je vous le rappelle, lorsque la prise en charge a été instaurée, ces mesures n'ont pas pu continuer à être appliquées aux boursiers, alors qu'elles ne l'étaient pas aux familles éligibles à la prise en charge. C'est pourquoi, en fait, cette mesure a disparu avec la prise en charge. La prise en charge, aujourd'hui, a été supprimée. Nous revenons à quelque chose qui existait il y a maintenant cinq ou six ans et qui avait été appliqué, autant que je me souviens, bien avant, parce que je crois que depuis la création de l'Agence, aux États-Unis, compte tenu du poids des frais de scolarité aux États-Unis, cela a été appliqué. Cela a été appliqué au moins, je puis vous le dire, depuis 1998. Je rappelle quels étaient ces critères de plafonnement, qui sont d'ailleurs dans toutes les instructions que vous pourrez

retrouver, ce sont des plafonnements qui peuvent porter soit sur le plafonnement des établissements dits homologués ou en partenariat sur les tarifs des établissements conventionnés ou en gestion directe le plus proche et, en tout état de cause, il y avait un plafonnement, pas sur les tarifs de l'année précédente, mais sur les tarifs de l'année précédente revalorisés de l'inflation officielle. Je rappelle que cela n'a jamais été autre chose que cela, c'est-à-dire que l'on tient compte tout de même de l'évolution des prix dans le pays dans lequel on se situe et que c'est le différentiel entre le taux d'inflation et le taux d'augmentation retenu par les établissements qui, en fait, est l'objet du plafonnement.

Si l'on prend un établissement de Los Angeles, aujourd'hui, il est évident que le lycée français de Los Angeles se voit particulièrement touché, quand on applique une règle de plafonnement, puisqu'il augmente ses tarifs de 13 %, alors que l'inflation n'augmente que de 2 %. Et nous le sentons bien, y compris moi qui suis technicien et qui applique, pour l'opérateur qu'est l'Agence, la formule de calcul, nous voyons bien, de toute façon, que l'enveloppe des crédits mis à disposition de l'Agence par la DFAE ne suit pas l'évolution des frais de scolarité de ce type d'établissements. Donc, de toute façon, nous sommes sûrs qu'il y a forcément un problème, si nous continuons indéfiniment à indexer l'aide accordée aux familles sur les frais de scolarité, quand nous savons que dans un certain nombre de pays, les frais de scolarité augmentent 4, 5 fois plus vite que l'inflation.

Je rappelle qu'en tout état de cause, le plafonnement, qui est quelque chose qui paraît relativement naturel est appliqué, dans les établissements d'abord qui sont ceux en partenariat ou que l'on dit simplement homologués, parce que ce sont, on le rappelle, des établissements sur lesquels l'AEFE n'a aucun pouvoir de décision sur la fixation des frais de scolarité appelés.

Aux États-Unis, d'ailleurs on le voit, je rappelle et je tiens à rappeler, puisque c'est un exemple typique sur les 40 établissements qu'ils comportent, seuls 31 font l'objet d'un plafonnement des tarifs. Aucun plafonnement a priori n'est envisagé aujourd'hui sur les postes de Washington et de Boston. À New York, le plafonnement sera, à ma connaissance, tel qu'on le voit aujourd'hui, relativement limité, puisque les établissements n'ont pas augmenté dans de grosses proportions, au-delà de l'inflation, mais c'est vrai que sur la Côte Ouest dont parlait Monsieur GIRAULT, l'augmentation étant particulièrement élevée, le plafonnement sera bien sûr beaucoup plus sensible.

Nous rappelons aussi que le plafonnement de San Francisco que vous évoquez a toujours existé. Le plafonnement qui consiste à plafonner un établissement hors réseau comme le lycée international franco-américain de San Francisco sur les tarifs du lycée La Pérouse conventionné, lui, c'est quelque chose qui a toujours été appliqué pendant de très nombreuses années. Je rappelle que sur cet établissement, le différentiel de tarif est très important, alors que les établissements sont géographiquement très proches les uns des autres. C'est ce qui a en fait été considéré.

Je rappelle qu'à l'époque, et pendant ces années où il y a eu plafonnement des tarifs – le plafonnement des tarifs ne va pas être appliqué seulement aux États-Unis – aujourd'hui d'autres postes sont concernés, Taipei va être concernée et quelques autres établissements, par exemple Shanghai au travers de l'établissement le Petit Lotus bleu, etc. Ce sont des établissements essentiellement en partenariat, donc sur lesquels l'Agence n'a pas de pouvoir de décision. Mais, je rappelle qu'aux États-Unis, lorsque les mesures de plafonnement ont été appliquées pendant de très nombreuses années, il n'y a pas eu une déscolarisation massive des élèves français suite à ce plafonnement. Et pourquoi n'y en a-t-il pas eu ? Parce qu'aux États-Unis, il y avait – et on le sait et cela nous est confirmé aujourd'hui en particulier sur San Francisco, Monsieur GIRAULT – que les établissements sont prêts à faire un effort pour aider les familles à supporter le reliquat restant à leur charge et en particulier pour les familles à 100 %. C'est bien la position des établissements et de la baie de San Francisco.

Il est évident qu'il peut se poser des difficultés ailleurs, là où les établissements ne souhaitent pas ou rechigneront éventuellement. Mais, Los Angeles a connu la même problématique et nous n'avons pas observé, à l'époque, une déscolarisation massive des élèves. Il faudra donc regarder comment les choses se passent au moment où nous réintroduisons cette règle de régulation. C'est la principale règle de régulation, retenez-le, les autres qui consistent à travailler famille par famille ne sont pas du tout et ne permettent pas de limiter la dépense de la même façon qu'un plafonnement de tarifs qui a forcément une valeur globale et un impact important en termes d'enveloppe.

Je rappelle qu'aux États-Unis, nous avons été contraints dans ce dialogue de gestion, d'évoquer la problématique du plafonnement des frais de scolarité, parce que le nouveau barème aux États-Unis n'a pas donné les résultats que laissent supposer les simulations effectuées l'année précédente. C'est le seul pays où l'on voit une désynchronisation entre les simulations effectuées et ce que l'on observe aujourd'hui sur le terrain. Parce que ce sont des postes qui se sont retrouvés avec un dépassement d'enveloppe considérable. Sur San Francisco, nous sommes à plus de 400 000 euros de dépassement de l'enveloppe de référence telle qu'elle avait pu être mesurée par rapport aux simulations réalisées l'an dernier. Le problème est que ce n'est pas l'augmentation du nombre de demandes qui conduit à ce dépassement. Nous le savons, il faudrait analyser très finement, nous regarderons les choses... Nous pensons que ce sont les dossiers individuels des familles qui font que l'on se retrouve dans une situation qui n'était pas obligatoirement attendue.

En Allemagne, je crois qu'on en a parlé, nous savons que les familles qui sont aidées socialement peuvent être pénalisées par l'application des nouveaux barèmes. Là encore, sachez-le, nous allons essayer d'étudier et de voir ensemble comment les

choses se passent au niveau des commissions locales. Je voudrais rappeler ici que nous allons, la DFAE et l'AEFE, nous déplacer auprès d'un nombre important de commissions locales. Dès lundi, pour ce qui concerne l'AEFE, que nous allons nous rendre à Frankfort et à Beyrouth. La semaine suivante, nous aurons l'occasion d'aller à Madrid. La DFAE a pris ici une large part, puisque les postes de Casablanca, Barcelone, Bruxelles, Rome, Londres, New York, Munich, Athènes, seront également visités à l'occasion des commissions locales qui vont se tenir. Donc, nous resterons bien sûr à l'écoute des commissions locales pour analyser et regarder ensemble comment les choses se présentent et voir comment elles peuvent éventuellement être corrigées pour les familles dont on pourrait penser qu'elles vont trop souffrir de l'application stricte du nouveau barème.

Je termine avec les dernières questions : pour Monsieur ETLICHER, je crois que nous avons évoqué la problématique que vous posiez, à savoir les fortes baisses de quotité, le dialogue de gestion. Vous aviez vous-même constaté dans votre zone que le barème était défavorable uniquement à Moscou. Nous allons confirmer dans les jours qui viennent. Je reviens d'Erevan où l'on s'aperçoit que l'ancien et le nouveau système n'ont aucune incidence directe sur l'aide accordée aux familles. Mais, cela n'est pas forcément très représentatif, puisque nous n'avons qu'une quarantaine de familles là-bas.

Monsieur MAC COLL a évoqué le problème de Sydney. Vous avez assisté à une commission locale dont nous venons d'avoir la centralisation et le procès-verbal. Nous nous sommes aperçus qu'au niveau de la commission locale, vous aviez fait beaucoup de pondérations à la hausse ou à la baisse entre les différentes familles, pour tenir dans l'enveloppe. C'est quelque chose que nous allons analyser, puisque le procès-verbal est particulièrement bien étayé. Il présente exactement. Il est vrai que cela donne parfois des choses un peu surprenantes. Nous en parlons en toute transparence, puisque des quotités de 10 % sont ramenées à 5 %. Il y a des choses qu'il conviendra de regarder attentivement, puisque cela conduit à baisser un petit peu la quotité de quelques familles pour pouvoir aider et porter à 100 % une ou deux familles, mais pour tenir dans l'enveloppe.

Monsieur John MAC COLL

C'est pour cela que l'enveloppe était en réduction.

Monsieur Jean-Luc MASSIN

Je voudrais tout de même rappeler que pour Sydney, l'enveloppe n'était pas en réduction. Retenez-le bien, là aussi, c'est quelque chose d'important, puisque je vous ai dit que l'enveloppe avait été calculée sur les dossiers recevables. Or, à Sydney, nous avons exactement accordé, en termes d'enveloppe limitative, le montant des dossiers recevables. Et quand vous nous dites, l'enveloppe a baissé, elle n'a pas baissé. Elle a baissé simplement par rapport à l'enveloppe de référence qui vous avait été notifiée en début d'année. Mais, cette enveloppe notifiée en début d'année, qui est l'enveloppe de référence, nous le rappellerons avec Monsieur NICOLAS, il est évident, au moment où nous mettons en place un nouveau système, qu'elle revêtait un caractère assez indicatif, puisque nous ne pouvions pas mesurer d'emblée quelles seraient l'évolution du nombre de demandes, des frais de scolarité, etc., dans les détails. Mais, à ma connaissance, sur Sydney, il y avait un montant de dossiers recevables de 221 577 euros et c'est le montant qui a été retenu en définitive pour l'enveloppe limitative.

Mais, il est vrai que l'enveloppe de départ qui avait été calibrée sur la base de cette enveloppe de référence était de 230 091 euros, donc légèrement supérieure.

S'agissant d'Alger, nous en avons parlé, Mme la Conseillère : dépôt des dossiers tardifs, c'est deuxième commission locale. L'établissement d'Alger est à gestion directe de l'Agence et donc, je pense qu'il sera possible de voir avec nous comment gérer les choses.

Je pense avoir fait à peu près le tour des questions.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier NICOLAS, Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale.

Monsieur Olivier NICOLAS, Sous-direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale

Je voudrais simplement apporter quelques compléments aux réponses faites par Monsieur MASSIN, pour rappeler que quand on parle de barème défavorable, le terme n'est pas tout à fait approprié. Il faut tout de même comprendre que l'esprit principal de la réforme était de corriger un certain nombre d'iniquités, notamment géographiques.

Quand on dit « corrections d'iniquités géographiques », à enveloppe constante, cela s'accompagne forcément d'une redistribution des moyens, des postes qui étaient « favorisés » par l'ancien système, le régime des revenus minima et ceux qui aujourd'hui doivent bénéficier d'une correction à la hausse. C'est ce qu'il se passe, effectivement, un certain nombre de pays voient leurs moyens baisser par rapport à l'ancien système. Je crois qu'il faut arrêter de comparer... Quand on engage une réforme, on ne passe pas son temps à comparer l'ancien et le nouveau. La réforme a pour objectif de corriger les anomalies de

l'ancien système. Elle ne peut pas de faire en préservant les acquits antérieurs, les bénéficiaires dont bénéficiaient un certain nombre de pays.

Pour répondre à un commentaire sur le rôle des CLB, quand on dit qu'il est très difficile de déshabiller Paul pour habiller Pierre, je comprends cette difficulté, mais aujourd'hui, nous n'avons que le choix entre sept manières de procéder ou le faire au niveau des postes, c'est-à-dire de déshabiller un poste pour en habiller un autre. Et là, il faut être conscient, à partir du moment où l'on raisonne avec des moyens budgétaires qui sont maintenant limités et définis une fois pour toutes à l'avance, c'est tout de même maintenant l'objectif du gouvernement de respecter et de contrôler la dépense budgétaire dans le domaine de l'aide à la scolarité, nous ne pouvons pas faire autrement que de raisonner avec des enveloppes prédéfinies et constantes.

Donc, soit l'on procède à des réaménagements internes pour répondre à des cas délicats et permettre justement de corriger le côté mécanique du nouveau barème, soit nous serions amenés de toute façon à procéder à des corrections entre les postes. Donc, il nous est paru plus légitime de répartir les moyens de la manière la plus équitable possible entre les pays et de donner la responsabilité au CLB de gérer aux mieux ces moyens.

Pour simplement donner une image, nous sommes confrontés aujourd'hui à un gâteau dont la taille ne peut plus évoluer en cours de recette. Une fois que la recette est lancée, la taille du gâteau est prédéfinie et il faut répartir de la manière la plus équitable possible les parts du gâteau. Il n'est pas possible qu'en cours de route, les gens disent : « Moi, j'ai faim, donc je veux une part de gâteau plus grosse, parce que cela ne pourra se faire qu'au détriment des autres ». Donc, j'aimerais rappeler cette dimension : il faut garder une vision globale, internationale de la problématique de l'aide à la scolarité. Nous gérons une enveloppe que nous ne pouvons plus abonder en cours d'année. Ce n'est plus possible. Cela a été possible pendant des années, mais aujourd'hui, clairement, le gouvernement a décidé que c'était terminé. Cette année sera la première année, probablement, où justement, il n'y aura pas de rallonge, pas de dégel. Nous devons fonctionner avec les moyens qui nous sont attribués en LFI.

Pour ce qui est des risques de contestation liés à ces modulations qui vont pouvoir se faire en CLB, il faut tout de même rappeler que les instructions, l'esprit même de la réforme prévoient la logique des modulations. Le calcul de la quotité théorique – et ce terme de quotité théorique est tout de même clair – est un outil qui doit préparer le travail des commissions locales. Mais, la décision finale et souveraine d'attribution d'une bourse, c'est la commission locale et finalement, in fine, la commission nationale qui la prennent sur la base d'analyses objectives des dossiers. Il est justement absolument nécessaire de pouvoir faire des corrections de ce que produit la machine. Sinon, nous n'aurions même pas à réunir une CLB. Nous adopterions un barème, nous ferions tourner la machine, nous aurions nos quotités, terminé.

Le rôle des CLB est justement bien de corriger les inévitables anomalies, imperfections d'un système, d'un outil mathématique. Tout outil mathématique, quel qu'il soit, produit des effets indésirables, des situations mal prises en compte. La situation des familles est tellement complexe et il y a des spécificités d'un pays à l'autre, d'une famille à l'autre, qui doivent être prises en compte par l'homme, par vous, au sein des commissions locales. Donc, je pense que les instructions qui prévoient clairement le principe des modulations dans le cadre d'une enveloppe constante, nous prémunissent d'une certaine manière, de contestations. À condition bien sûr que les modulations à la baisse soient modérées. C'est pour cela que je pense qu'il faut garder à l'esprit que vous pouvez très bien, en commissions locales, assurer l'équilibre, par exemple pour augmenter une famille dont vous pensez qu'elle doit être maintenue, par exemple, à 100 % et répartir la charge de cet effort à la hausse sur des dizaines de familles, pour que cela soit totalement quasi invisible. Je pense notamment aux très grosses commissions qui ont tout de même un nombre élevé de dossiers, donc il y a possibilité de répartir la charge d'un bonus donné à une famille sur un nombre assez élevé de familles, que l'on ramène à un niveau plus bas.

Je terminerai avec les États-Unis, pour rappeler que la réforme de l'aide à la scolarité et des bourses a aussi été conçue comme un exercice où chaque acteur devait jouer pleinement son rôle. Et quand je dis chaque acteur, pour nous, il y en a trois : il y a l'État avec ses moyens financiers, les familles avec leur capacité contributive et les établissements qui peuvent modérer ou augmenter plus ou moins leurs frais de scolarité, mais qui peuvent aussi mettre en place des solutions internes pour atténuer les effets d'une bourse qui pourrait être insuffisante pour la famille. Donc, l'idée de plafonner les frais de scolarité, c'est d'envoyer aussi un message très clair aux établissements pour les faire rentrer dans le débat sur le financement de l'aide à la scolarité et la scolarité des Français de l'étranger. Il n'est pas tenable que les établissements continuent de croire que quelle que soit la hausse de leurs frais de scolarité, l'État suivra et continuera à contribuer à ce financement des établissements par le biais des bourses. Aujourd'hui, les établissements américains le disent clairement. Ils perçoivent une remise en cause d'une source de financement dans la remise en cause du système de bourses. Et cela, pour nous, cela confirme que nous allons dans la bonne direction, qu'il faut absolument réintégrer les établissements dans le jeu, dans un jeu à trois, où ils doivent assumer leur part du fardeau. Nous allons donc envoyer des instructions aux postes aux États-Unis, leur demandant, à l'issue des travaux des commissions, de prendre leur bâton de pèlerin et d'aller discuter et négocier avec les établissements, de la situation des dossiers à 100 % qui se retrouvent pénalisés par le plafonnement instauré aux États-Unis, sur les mesures qui peuvent être prises localement, de manière interne, pour trouver une solution.

Ensuite, les postes nous feront un compte rendu et nous pourrons en discuter en CLB. Mais, il est clair que le message, aujourd'hui, doit être compris. La France ne peut plus. Les moyens qui nous sont alloués ne nous permettent plus de suivre n'importe quelle hausse de frais de scolarité. L'objectif de maintenir 100 % de bourses dans n'importe quel établissement, quelle que soit la hausse des frais de scolarité, nous ne pouvons plus le tenir. C'est un objectif que nous ne pouvons plus tenir budgétairement.

Ce principe doit maintenant être compris par les établissements et un dialogue doit être instauré avec eux pour trouver des solutions. Mais nous ne pouvons pas, comme par le passé, nous laisser imposer des hausses de frais de scolarité que nous ne pourrions pas suivre.

Madame la Présidente

Je vous remercie de toutes ces précisions.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

C'était sur le point qu'avait soulevé Monsieur MASSIN et que vient de reprendre Monsieur NICOLAS. Vous avez été interpellé, effectivement, et je suis très content que cela soit après l'intervention de Monsieur NICOLAS, cela évite les redites. Vous avez été interrogé sur la situation des familles à 100 %, qui est une situation concrète et Monsieur MASSIN a répondu essentiellement – je caricature, mais à peine – « cela fait longtemps que cela existe aux États-Unis, la preuve que cela fonctionne est que les établissements ont réussi à boucher les trous et qu'il n'y a pas eu – je vous cite – de déscolarisation massive ». Ai-je résumé votre intervention Monsieur MASSIN ? Sommes-nous d'accord sur ce point ?

Sur le dernier point, il y a eu déscolarisation. Elle aurait pu être considérée comme massive si nous avions pris des statistiques réelles, telles qu'elles ne nous sont pas parvenues. Je vais donc m'employer à ce que les statistiques soient refaites sur les années récentes, pour que vous vous rendiez compte qu'effectivement, il y a eu la main à la poche des établissements, laquelle poche des établissements, contrairement à ce que l'on veut bien dire, n'est pas infinie, mais la déscolarisation a été réelle. Maintenant, à vous de juger ensuite si le vocabulaire massif ou non s'applique.

Monsieur NICOLAS a dit, avec raison, que le but principal d'une réforme était – je cite – de corriger les anomalies. Si aux États-Unis, nous n'avons pas anomalie, alors que suivant les dires de Monsieur MASSIN, l'enveloppe est régulièrement dépassée, qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut peut-être dire que soit il y a un abus notoire, soit les établissements ont l'impression – ce n'est pas ce que j'ai constaté, mais votre enquête le prouvera – d'un abus du système. Mais, cela peut également vouloir dire autre chose, que l'enveloppe est mal calculée. Par exemple, entre autres parce que nous savons que depuis longtemps, les États-Unis ont un coefficient k à l'ancienne formule, différent de celui du reste du monde. Il y a eu deux poids, deux mesures. Pourquoi ? Politiquement, la raison est simple. Je vois Monsieur GIRAULT, nous ne sommes pas toujours d'accord, il y a peut-être d'autres représentants des États-Unis dans la salle, mais nous sommes peu et nous représentons une partie importante du budget, parce que les frais de scolarité aux États-Unis sont élevés. Maintenant, pour les familles, il est difficile de subvenir à ses besoins. Cela est difficile aussi aux établissements. Jusqu'à un certain point, vous allez pouvoir demander un effort supplémentaire aux familles. Pas à celles qui sont à 100 %, elles ne le peuvent pas. Et pas à d'autres qui ne peuvent pas aller à ce point-là. Pas non plus aux établissements qui, au fil des années, Monsieur MASSIN l'a très bien remarqué, ... cela veut donc dire que la correction ne date pas d'hier et que nous avons eu à subir ce poids que nous constatons à nouveau maintenant des États-Unis spécifiquement, cela fait un certain temps que nous sommes « dans le collimateur » et que les enveloppes et les corrections n'ont pas été faites. Alors, à l'occasion de cette réforme, je vous demande, en toute honnêteté, d'examiner sans a priori négatif, la situation des États-Unis, parce qu'effectivement, je suis d'accord avec vous, il y a un problème. Il n'est peut-être pas là où vous le pensez.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN

Merci, Madame la Présidente.

J'ai cherché récemment dans les instructions où il était écrit que lors de la commission locale des bourses, il devait y avoir des moyens informatiques mis à disposition pour être en mesure de suivre le budget, c'est-à-dire d'avoir immédiatement les sommes en jeu et de s'assurer que l'on reste dans l'enveloppe ? J'ai quelques soucis, pour certaines de mes commissions, où jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu de moyen informatique à disposition. J'aimerais donc pouvoir rappeler à certains

postes qu'il est absolument impératif d'avoir cette capacité. Je n'ai pas trouvé dans les documents, et entre autres celui sur le guide de la commission locale des bourses. Cela me cause quelques soucis. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Merci, pour tous ces commentaires. Très personnellement, je trouve tout de même assez courageux de s'être attaqués à cette réforme, d'essayer de définir un montant pour dire qu'il y a une enveloppe, qu'il ne faut pas la dépasser, d'un point de vue budgétaire. Je pense qu'il est courageux de l'avoir tenté. Je pense que si c'était l'objet de l'opposition aujourd'hui, qui était au pouvoir, qui avait présenté une telle mesure, je pense que cela nous aurait valu beaucoup de critiques. Cela veut dire qu'effectivement, nous allons devoir avoir un budget contraint, donc une enveloppe à répartir, donc nous allons répartir la pénurie.

Ce qui m'inquiète, ce n'est pas encore trop cette année, c'est l'évolution dans le temps. C'est-à-dire que vous avez des gens qui commencent, qui ont besoin d'une bourse, mais allons-nous être capables de la leur maintenir dans le temps ? C'est cela, le vrai problème qui se pose pour certains.

Monsieur MASSIN a dit qu'il était venu à Londres. J'ai entendu parler de visites de familles, qu'est-ce qui les justifie ? Se passait-il des choses spécifiques à Londres, ayant entraîné ce besoin pour vous de venir sur le terrain visiter les familles ?

Par ailleurs, on parle d'enveloppes, mais j'aimerais que nous puissions avoir, par poste, l'enveloppe allouée pour chaque pays. Il m'importerait que tous les élus AFE puissent avoir l'enveloppe allouée à chaque pays dans le domaine des bourses.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Merci, Madame la Présidente.

Une question très technique : s'agissant des dossiers ajournés avant le 31 mars, date buttoir, que les gens auront ramené d'ici la CLB de lundi, ont-ils été pris en compte pour la détermination de l'enveloppe de la CLB 1 ? Ou ces dossiers ajournés au 31 mars passeront-ils systématiquement en CLB 2 ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Michèle BLOCH.

Madame Michèle BLOCH

Vous avez beaucoup parlé au futur en disant « il faudra regarder, il faudra être attentif » ; vous savez déjà là où le barème pêche ou pose des problèmes, des difficultés : les familles monoparentales, la prise en compte des aides sociales dans les revenus. Envisage-t-on de réfléchir à ces critères dans le cadre des instructions, pour ne pas avoir finalement des ajustements à la petite semaine dans chaque pays ou commission en fonction de local et ne pas avoir un barème, une règle qui soient clairs pour tous.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Cédric ETLICHER.

Monsieur Cédric ETLICHER

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur NICOLAS, vous avez été très affirmatif et je sais que la DFAE a pris en main cette réforme que l'AEFE met en place. Mais, pour certaines familles, 100 ou 200 euros par mois à mettre dans l'éducation, c'est simplement impossible. Et pour beaucoup de familles, il va falloir avoir un discours clair dès à présent, leur expliquant que leurs enfants pourraient commencer une scolarité française, mais ne pas pouvoir la finir. Cela permettrait, pour les binationaux, pour certains dont le système local est performant, ce qui n'est pas le cas sur toute la planète, d'avoir une orientation et de ne pas arriver dans des situations sans avenir, c'est-à-dire venir d'une école française et réintégrer un système local. Dans certains pays, il n'y a pas de passerelle. Dans certains pays, cela n'est pas possible et les enfants se retrouvent dans de grandes difficultés. La problématique de la scolarisation des enfants est l'emblème de la présidence HOLLANDE, cela a été annoncé pendant toute la campagne et cela doit être mis en place. C'est en ce moment en discussion au Parlement pour la métropole. Il faudrait que cela soit aussi tout de

même pour l'étranger. Donc, s'il n'y a plus de capacité d'extensions sur l'enseignement français, il faudra aller sur des passerelles bilingues, sur des coopérations en local, mais ne pas amener nos enfants dans des situations d'impasse. Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE

Merci, Madame la Présidente.

J'ai voulu réagir parce que pour moi, l'enseignement français, c'est un tout. On ne peut pas d'une part avoir un réseau géré par la main droite et une aide à la scolarité gérée par la main gauche et ignorer les deux. Ce que vous indiquez, nous le savons tous, il peut y avoir certains abus sur les frais de scolarité, dans un certain nombre d'établissements sur lesquels l'Agence n'a pas la visibilité quant à l'évolution des frais de scolarité et leurs augmentations. Dans ce cas-là, nous pouvons comprendre un certain nombre des mesures de régulation qui sont prises. Mais, il faut éviter les simplifications. Il faut éviter de dire que d'un côté, il y a une politique d'aide à la scolarité menée par un individu A et un réseau géré par un individu B, qui ne se parlent pas et qui s'ignorent. Parce que cela n'est pas vrai. Il faut donc éviter ces simplifications. Si le montant des frais de scolarité augmente d'une année sur l'autre, il peut y avoir des abus d'un certain nombre d'établissements privés qui se gèrent de manière totalement autonome, mais les augmentations des frais de scolarité dans les établissements en gestion directe, en gestion conventionnée, qui sont liées au nombre d'enfants scolarisés dans ces établissements, au désengagement dans le financement des établissements et au complément que les familles doivent apporter de plus en plus tous les ans, c'est ce qui pèse sur l'enveloppe. Et si l'on ne parle pas de cela et que l'on parle de la gestion de l'enveloppe en ignorant cette situation... si l'on renvoie la faute de l'augmentation des frais de scolarité sur des établissements privés, alors qu'il faut bien le voir, l'Agence, quand elle étudie des projets d'immobilier d'établissement conventionné, elle fait pareil, elle regarde si cela est viable et elle suggère des augmentations de frais de scolarité qui sont parfois très supérieurs à l'inflation. Et cela peut se comprendre, compte tenu du désengagement et de la baisse de la subvention de l'État par élève. Comment voulez-vous que les politiques mises en œuvre tiennent si l'on ne tient pas compte de cela et si l'on continue un discours simplificateur en disant : « Les augmentations de frais de scolarité, pour donner une leçon aux établissements, on les borne ». Ce n'est pas possible.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier NICOLAS.

Monsieur Olivier NICOLAS

Pour ce qui est de la demande d'une communication des enveloppes limitatives, j'en parlerai au Directeur et à nos autorités politiques, mais je ne vois pas d'obstacle à cette communication a priori. Pour ce qui est de l'intervention de Monsieur Leconte, je voudrais simplement rappeler que les 31 établissements concernés par le plafonnement aux États-Unis ne sont pas des établissements en gestion directe, mais tous des établissements simplement homologués, sur lesquels nous n'avons pas de prise et où l'augmentation des frais de scolarité ne répond pas à la baisse d'une subvention de l'État ou à une politique dictée par la RGPP ou autres. Et nous n'appliquons pas le plafonnement sur les frais d'inflation de manière systématique et aveugle. L'idée est de le faire de manière ciblée quand clairement, l'augmentation des frais de scolarité correspond à une surenchère dans la volonté d'une amélioration de l'offre qualitative, que je trouve tout à fait légitime. Et d'ailleurs, il paraît que les parents, dans la majorité des cas, la soutiennent. C'est ce que nous écrivent les chefs d'établissement aux États-Unis et ils sont dans une situation concurrentielle qui fait que s'ils veulent continuer à exister, il faut aussi qu'ils s'engagent dans ces investissements, dans l'amélioration de l'offre éducative. La seule difficulté est que les moyens budgétaires de l'aide à scolarité ne permettent pas de suivre ces augmentations de frais de scolarité. À un moment, il faut donc que l'État soit capable de dire : « Non, nous ne pourrons plus suivre » et c'est ce qu'aujourd'hui nous disons, en remettant en vigueur le principe du plafonnement. Mais, encore une fois, il n'est pas du tout à l'ordre du jour de le mettre en place de manière aveugle et systématique. Il se fait au cas par cas, dans le cadre d'une négociation ou dans le cadre du fameux dialogue de gestion, pour résoudre des situations qui, de toute évidence, ne sont pas soutenables.

Monsieur Jean-Luc MASSIN

Juste pour répondre à Monsieur SARRAZIN sur l'outil qui permet de suivre les travaux de la commission locale, sachez que c'était considéré comme quelque chose de purement technique et que cela a donc été précisé dans des télégrammes techniques adressés aux postes.

Monsieur Olivier NICOLAS

Toutes les CLB ont cet outil à leur disposition, qui se présente sous la forme d'un tableau. Nous ne travaillons plus dans Scola, parce que Scola est d'une lourdeur telle que cela serait impossible de conduire un tel travail en temps réel avec Scola. Donc, il a été décidé de créer un outil externe qui reprend, qui extrait des données de Scola pour permettre un suivi en permanence de l'impact de chaque modulation sur l'enveloppe finale. Le travail va donc être itératif. Vous pourrez moduler, faire des hypothèses, simuler, pour voir comment produire les modulations que vous souhaitez effectuer, tout en respectant le plafond de l'enveloppe limitative.

Tout peut être amélioré, nous sommes pour la première fois dans ce nouveau contexte. S'il y a des difficultés particulières, bien sûr, il faudra en tenir compte, mais nous avons vraiment essayé de mettre à la disposition des CLB, un outil relativement simple et efficace, pour justement produire des simulations, pour renforcer cette capacité de travail des CLB.

Monsieur MAC COLL, par exemple, avez-vous utilisé cet outil pendant la commission à Sydney ?

Monsieur John MAC COLL

Oui.

Monsieur Olivier NICOLAS

Très bien. A-t-il fonctionné ?

Monsieur John MAC COLL

Il me semble.

Monsieur Olivier NICOLAS

Bien, parce qu'effectivement, là encore, nous avons fait des tests. Des équipes d'informaticiens ont travaillé dessus, mais le résultat, l'efficacité réelle du dispositif, nous les connaissons à l'issue de la première campagne de CLB 1.

Monsieur Jean-Luc MASSIN

Peut-être dire un mot aussi pour Monsieur CADIC sur Londres. Nous sommes allés à Londres parce que nous savions qu'il y avait éventuellement une problématique liée à l'aide sociale accordée en Grande Bretagne. Nous avons donc pu mesurer, puisque le dossier reste tout de même à échelle raisonnable, de façon très précise, comment le barème réagissait et comment ces familles qui avaient de l'aide sociale allaient être traitées. Il est évident que c'est au travers de ces missions telles que celle conduite à Londres, que nous avons pu voir que certaines familles allaient sûrement se trouver en difficultés et qu'il s'agissait de famille monoparentales, que nous avons d'ailleurs visitées et qui nous ont dit, bien sûr « oui, j'ai cette recette, mais elle est destinée à couvrir mon loyer. J'ai bien ce revenu, mais normalement, il est consacré en totalité » et c'est vrai que ce qu'il reste après ne permet pas une grande latitude pour le paiement des frais de scolarité.

Nous avons donc mesuré tout cela et il en a été tenu compte pour les pays dans lesquels nous pensons que le problème va se poser de manière assez importante. Je crois que notre tutelle a donc réabondé un tout petit peu et même parfois assez largement l'enveloppe qui aurait correspondu uniquement aux dossiers recevables. Un ajustement important a été proposé. Londres fait partie de ces postes.

Monsieur Olivier NICOLAS

Compte tenu du volume de l'enveloppe limitative de Londres, vous avez la chance d'être un gros poste, donc d'avoir finalement une marge de manœuvre plus importante pour faire des petites ponctions sur certains dossiers, pour compléter à la hausse d'autres dossiers. De ce point de vue, la situation est plus facile dans un gros poste que dans un petit. Dans les petits postes, où les problèmes de ce type pourraient se poser, il est évident que l'on pourrait réexaminer... la marge de manœuvre est quasiment nulle, dans un poste qui gère 10, 15, 20 dossiers. Le cas échéant, c'est la commission nationale qui pourrait examiner les dossiers et procéder à un petit transfert pour résoudre les cas difficiles dans des petites commissions qui n'ont pas disposé de moyens de pondération.

L'esprit même de la réforme, vous vous ne doutez, c'est maintenant de travailler sur un budget constant qui ne peut plus faire l'objet d'un abondement en cours d'année. Nous devons donc fixer de manière assez précise les enveloppes limitatives pour être sûr de respecter nos plafonds. À un moment, il fallait stopper les compteurs pour savoir sur quel périmètre nous allions travailler, l'ordre du jour de la CLB 1. C'est là qu'est intervenu ce critère de validation formelle par le président de la

commission, à la date du 31 mars, pour arrêter à cette date-là le périmètre de la CLB 1. Ce sont donc les dossiers recevables qui sont inscrits à l'ordre du jour formel de la CLB 1. Tous les autres dossiers, normalement, relèvent de la CLB 2, même si entre temps, effectivement, le dossier est devenu complet. Mais, nous ne pouvons pas en permanence, vous vous en doutez, définir des moyens sur une base que nous ne maîtrisons pas. C'est totalement impossible. Comment aurions-nous pu définir une enveloppe limitative, alors que nous ne savions même pas pour quels dossiers nous devons la définir ? Donc, il était impératif qu'à un moment, nous fixions la limite. Celle-ci a été fixée au 31 mars. C'est une contrainte, je le reconnais. Mais là encore, il faut espérer que les établissements pourront faire preuve de compréhension et examineront avec bienveillance une demande de report des appels de frais de scolarité dans l'attente des décisions de CLB 2. Mais, tous les dossiers ajournés seront bien sûr éligibles aux CLB 2 et nous avons étudié la question du volume des CLB 2 de manière très particulière, comme le disait Monsieur MASSIN, parce que de toute évidence, cette année, il y a un taux beaucoup plus élevé que par le passé, de dossiers ajournés. À la fois parce que justement, la date butoir est fixée beaucoup plus tôt dans l'année, donc inévitablement, un nombre plus élevé de dossiers ne seront pas complets à la date donnée et peut-être aussi pour des difficultés spécifiques dans certains postes, une surcharge de travail. Donc, nous avons veillé à préserver les moyens de la CLB 2. C'est-à-dire que nous ne sommes pas partis bille en tête à répartir tous les moyens que nous avions sur la CLB 1. Nous avons fait des simulations assez fines, pour essayer de définir les moyens de la CLB 2 et de la troisième période. Je vous rappelle que ce qu'on appelle troisième période, c'est tout ce qui peut intervenir après les CLB. Nous souhaitons préserver une marge de manœuvre pour répondre à des demandes hors commission. Donc, il a fallu organiser un transfert de moyens par rapport à notre scénario initial, des CLB 1 vers les CLB 2, compte tenu du nombre particulièrement élevé de dossiers ajournés qu'il faudra examiner en CLB 2. Nous prévoyons donc des CLB 2 avec un volume d'activité plus important que par le passé.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.

Madame Madeleine BEN NACEUR

Merci, Madame la Présidente.

Quatre points : qui définit la composition de la commission ? J'ai l'impression que selon les postes, c'est le consul général qui en est chargé. Ensuite, à Tunis, l'enveloppe prédéfinie a-t-elle tenu compte de la situation économique catastrophique ? Par ailleurs, jeudi dernier, nous avons eu, à l'initiative d'une conseillère, Martine Djedidi, nous avons eu une réunion avec le service des bourses à Tunis. Nous avons constaté que pour certains dossiers, les revenus augmentaient – extraordinaire ! – avec une quotité qui a également augmenté ; pour d'autres où les revenus ont baissé, les quotités ont également baissé. Je pense qu'il s'agit de dossier qui ont fait l'objet de discussions au cas par cas. Enfin, quatrième point, je vous souhaite beaucoup de courage !

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Luc MASSIN.

Monsieur Jean-Luc MASSIN

Juste pour les membres des CLB, je vous rappelle que normalement, sont membres de droit des commissions locales, vous-mêmes, conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger et le conseiller culturel. Ce sont des membres de droit. Après, bien sûr, il appartient au président de la commission locale de désigner les autres membres parmi une typologie qui est définie par le Code de l'éducation, qui fixe la composition des commissions locales, à savoir des représentants de l'établissement, des représentants des parents d'élèves, des représentants des associations de Français reconnues d'utilité publique et des représentants des organisations syndicales pour les personnes enseignants. Toutes les autres personnes éventuellement invitées par le président de la commission locale le sont à titre consultatif en qualité d'experts. C'est par exemple l'agent comptable d'un établissement, etc., qui n'est pas directement le représentant de l'établissement, mais qui apporte son expertise sur les choses, de même que dans certains pays, les présidents des associations de bienfaisance participent aux commissions locales à titre d'experts. Mais, je rappelle que seuls membres de droit et les membres désignés ont droit de vote en commission locale.

Sur la CLB Tunis, l'enveloppe limitative a été calculée, comme pour les autres postes, sur la base de l'ensemble des dossiers déclarés recevables au 31 mars. C'est assez proche de l'enveloppe de référence qui avait été arrêtée à l'origine (2,89 millions d'euros), à savoir 2,76 millions d'euros.

Madame la Présidente

Je pense que nous pouvons réellement remercier Monsieur MASSIN et Monsieur Olivier NICOLAS d'être venus comme cela, à la dernière minute.

Monsieur Jean-Luc MASSIN

Si vous me permettez simplement un mot pour résumer la difficulté à laquelle nous sommes confrontés. À partir du moment où on nous a imposés de passer dans une logique d'enveloppe, il ne faut pas se voiler la face, c'est vraiment la réalité d'aujourd'hui. Nous sommes dans une logique d'enveloppe prédéfinie. À partir du moment où on nous a imposé cette règle du jeu, nous avons la solution de la facilité, qui aurait été de répartir les moyens par postes, de manière aléatoire, mécanique, sur des critères... on pouvait imaginer tous types de critères. Et nous avons choisi la voie de la difficulté, qui est celle d'essayer, le plus possible, dans la limite du possible, de coller aux besoins. Ce n'est pas parfait, mais c'est cet exercice où, d'abord, il y a une phase d'identification des besoins, de remontées, de confrontations à l'enveloppe, de dialogue de gestion. C'est toute cette mécanique assez lourde et complexe, mais qui, nous semble-t-il, est tout de même plus juste qu'une attribution mécanique, définitive, d'une enveloppe dans laquelle les postes n'auraient pas le choix, un choix différent que celui de répartir leur petit gâteau, de faire des gâteaux individuels et de dire : « C'est terminé, il est défini une fois pour toutes et vous vous débrouillez ». C'était effectivement beaucoup plus simple, mais cela ne nous a pas paru la bonne voie et nous avons préféré imaginer un système un peu plus complexe qui cause à tout le monde, et je salue notamment l'AEFE qui, de ce point de vue-là, supporte une charge de travail plus forte que par le passé, dans la gestion du dossier des bourses. Pour l'AEFE, c'est un défi important, mais pour nous aussi, puisque nous sommes extrêmement vigilants et nous devons suivre de très près la consommation des enveloppes. Vous voyez cette problématique du transfert entre les premières CLB, les CLB 2, tout cela est tout nouveau. Nous n'étions jamais confrontés à ce genre de problématique par le passé. Nous attendions les résultats des CLB et nous avisions, et nous négocions le déblocage de crédits et nous trouvions des solutions. Tout le monde l'a dit, par le passé, il n'y a jamais eu trop de difficultés. Mais aujourd'hui, ce n'est plus possible. Je suis redevable, ainsi que le directeur des Français de l'étranger, de respecter à l'euro près, l'enveloppe qui m'a été allouée et qui ne fera l'objet d'aucun abondement. Ce ne sont pas moins 15 millions d'euros, puisque l'enveloppe d'aide à la scolarité par rapport aux années antérieures continue d'augmenter. Elle continuera d'augmenter jusqu'en 2015, puisque c'est la seule prévision que j'ai, aujourd'hui ; l'enveloppe 2013 est supérieure à l'enveloppe 2012. Il faut raisonner en termes d'aides à la scolarité, régime de bourses.

Madame la Présidente

Nous n'allons pas rentrer dans cette discussion. Nous avons déjà dépassé notre temps. Nous avons eu un échange fructueux. Beaucoup de points ont été soulevés. Nous devons passer aux questions scolaires.

Je vous remercie.

Nous allons passer aux questions orales qui concernent les bourses.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE (SUITE)

QUESTIONS ORALES

Question orale n°2 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'absence d'ISP pour les professeurs du réseau AEFÉ occupant des fonctions de documentalistes.

En l'absence de Monsieur Claude CHAPAT, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°4 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'accès à une bourse de l'enseignement supérieur français et à une chambre en cité universitaire pour les élèves bacheliers quittant le réseau AEFÉ.

Monsieur Francis NIZET

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Directrice.

J'ai bien compris que le cham d'action de l'AEFE s'arrête au baccalauréat, sauf quelques activités dans les classes préparatoires sur trois sites et toute cette mission d'orientation pour envoyer nos élèves du réseau dans le supérieur. Je suis tout

à fait satisfait de la réponse à ma question à caractère surtout pratique et je témoigne qu'effectivement, peut-être de plus en plus, à cause des phénomènes de précarisation, en particulier de nos ressortissants étrangers, cette question de l'envoi de nos élèves du réseau dans l'enseignement supérieur français et de leur hébergement devient un problème majeur. Ce n'est plus tellement le fait de trouver le bon endroit selon ses choix d'orientation, mais celui de se loger en particulier dans la région parisienne, donc cette réponse me satisfait parfaitement. La question avait été un peu suscitée par l'audition que la commission avait faite des responsables du CROUS et du CNOUS qui nous avaient donné des chiffres qui m'avaient un petit peu fait sursauter, à savoir 15 000 boursiers étrangers au mérite, ce qui n'est pas tout à fait souhaitable, ni tout à fait dans la ligne de notre volonté d'influence, et par ailleurs seulement 4 ou 5 000 de nos élèves du réseau qui étaient logés dans les réseaux du CROUS. C'est un peu sur ces observations que j'ai eu l'idée de poser cette question. Mais, la réponse me satisfait parfaitement et je vous en remercie.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°9.

Question orale n°9 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la mise en œuvre de l'aide à la scolarité dans les établissements français à l'étranger.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

L'AEFE formulera des recommandations aux établissements afin qu'ils accordent des facilités de paiement aux familles pour ce qui est du reliquat de frais de scolarité restant à leur charge.

Quelque part, je pourrais être satisfait, simplement, je suis tout de même très inquiet parce que c'est la première année où l'on constate réellement des déscolarisation en cours d'année, pour des raisons de non-paiement. Il y a besoin de préciser les choses et non pas de dire qu'on le fera. C'est de plus en plus important et par rapport à tout ce que l'on a dit tout à l'heure sur les bourses scolaires, sur les risques que des bourses partielles pouvaient engendrer pour la capacité des familles, de compléter, il est absolument indispensable que l'AEFE dise clairement aux établissements qui reçoivent des élèves qui ont des bourses scolaires, comment traiter des familles qui ont des bourses partielles et qui ne paieront pas. Seront-elles traitées normalement en cours d'année, seront-elles invitées à partir ou pas ? Il faut que cela soit dit le plus possible, pour que les familles en tirent les conséquences.

Madame Anne-Marie Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE

Merci, Monsieur le Sénateur. D'abord, nous traitons au cas par cas les familles. Je ne pense pas être en mesure de prendre la responsabilité de faire une annonce générale selon laquelle les familles qui ne peuvent pas payer n'ont pas à payer... en tant que directrice de l'opérateur public, je mettrais l'établissement public en grandes difficultés et je pense que cela serait la porte ouverte à des comportements difficiles à contrôler. Les chefs d'établissements ont été appelés – c'est moi qui l'ai fait – à être très attentifs à la situation des familles du fait de la réforme des bourses. Ensuite, nous avons des situations d'impayés. Dans certains établissements, c'est même très problématique. Encore une fois, je pense qu'il ne serait pas de bonne politique de laisser entendre que l'AEFE paiera. L'AEFE fait le maximum. L'AEFE aide beaucoup d'établissements qui sont en grandes difficultés pour des raisons politiques, pas seulement à cause de la réforme des bourses. Donc, je pense qu'il faut raison garder. Encore une fois, ces situations se traitent au cas par cas et je pense qu'il ne faut pas faire d'annonce publique, mais les familles qui sont en difficultés, nous les connaissons. L'échange se fait et les directeurs administratifs et financiers, agents comptables, opèrent ce suivi. Quand on arrive à des mesures extrêmes, c'est qu'il s'agit de familles qui sont en situation de relance depuis longtemps, qui ne paient pas depuis longtemps et nous avons des cas de familles qui ont ces comportements indépendamment de l'obtention ou non d'une bourse. Je crois qu'il faut garder ce respect des règles et encore une fois, nous avons un traitement très attentif et humain des situations difficiles.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE

Je comprends absolument cette position. Toutefois, cela a fait l'objet d'un échange de courriers entre nous, il y a tout de même des situations de familles qui ont été déscolarisées parce qu'elles ne pouvaient pas payer une partie. On leur a proposé de

demander une bourse l'année suivante pour peut-être revenir. Pour moi, l'on va trop loin et si cela continue de cette manière, je comprends bien que l'on remette en cause un certain nombre de principes, mais là, cela me choque profondément. Quand je constate les courriers qui me reviennent aujourd'hui, je suis assez inquiet de l'évolution des choses.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°10.

Question orale n°10 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription électorale de Moscou, relative au nombre d'employés au siège social de l'AEFE – impact sur le plafond d'emplois.

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie l'AEFE pour la réponse longue avec tous les détails répondant à chacun des points de ma question. Il reste que je reste sur des interrogations sur le fait que le nombre d'emplois au siège a fortement augmenté, quand dans le même temps, certains établissements ayant besoin, pour pérenniser la qualité de leur enseignement, ont vu perdre des postes d'expatriés et ont tous les ans des points d'interrogation sur la continuation de certaines filières et sur le fait que nombre de résidents pensent à quitter certains établissements, parce que la réforme de l'ISVL tend à impacter leur revenu, en particulier dans les villes très chères comme Moscou. Donc, je continuerai à poser des questions pour pouvoir trouver comment, dans le cadre des excellentes nouvelles et de la visite qui a eu lieu le 28 février dernier pour la signature du nouveau bail de Moscou, nous allons pouvoir disposer d'une extension très importante du lycée, d'une capacité d'accueil d'enfants très importante, mais sur laquelle, au niveau du pédagogique et de la retenue des meilleurs éléments des professeurs, de la pérennisation du dispositif éducatif, nous avons toutes les questions possibles, étant donné la faible attractivité de Moscou, malgré le fait que le montant d'ISVL est considéré parmi un des plus élevés. Ce n'est pas moi qui fais la politique de prix dans la ville de Moscou. C'est la ville la plus chère. Si nous voulons un lycée avec un enseignement de qualité, nous devons nous donner les moyens et donner les moyens à cet établissement de rémunérer ses professeurs au niveau nécessaire.

Merci.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je vous remercie pour cette réponse. Nous sommes à votre disposition pour détailler plus avant l'évolution des emplois des services centraux. Il faut savoir que dans le cadre de la réflexion qu'a engagée Madame Conway, j'ai entendu ici ou là des réflexions sur la petitesse, l'étroitesse des moyens des services centraux, compte tenu de l'extension du réseau. Votre appréciation peut donc être tempérée. Je dois également rappeler qu'il n'y a pas de perméabilité entre les emplois du siège et les emplois du réseau, que les emplois du siège sont aussi sous plafond, que nous avons subi des diminutions de 10 % sur les trois dernières années, au titre de la RGPP, qu'il ne faut pas confondre l'augmentation et l'intégration dans notre décompte, de personnels qui étaient déjà à notre charge et qui sont des personnels de catégorie C du ministère, dont le statut a tout simplement changé de MAD en PNA. Il y a toute une série de précisions que je suis bien évidemment disposée à vous apporter. Les emplois du siège sont vraiment comptés au plus juste et nous avons, encore une fois, sur les trois dernières années, réduit de plus d'une dizaine, nos emplois à Nantes et à Paris.

Sur la question de Moscou et de l'ISVL, je confirme effectivement que c'est la cinquième plus élevée du monde. Je comprends le souhait des personnels de disposer de moyens financiers supplémentaires, compte tenu des prix du loyer. Je m'en suis entretenu avec eux. Je ne pense pas pour autant qu'ils soient en grandes difficultés. Je ne partage pas votre analyse et je crois que leur crainte ou le fait qu'ils essaient d'appeler notre attention sur l'existence d'un nouvel établissement qui serait doté de conditions financières bien meilleurs et donc mieux à même de payer ses enseignants nous a conduit à travailler avec la Mission laïque française sur ce sujet, parce que je crois qu'en effet, nous ne devons pas nous faire concurrence à coups de millions. Ce nouvel établissement paiera peut-être mieux ou pourrait peut-être mieux payer ses enseignants, mais les frais de scolarité ne seront pas les mêmes non plus. Donc, nous sommes convenus de respecter une règle d'équité, la MLF et nous, pour qu'il n'y ait pas, dans la même ville, un lycée de pauvres et un lycée de riches, en tout cas en ce qui concerne les familles françaises.

En ce qui concerne l'ISVL, Moscou est parmi les pays les mieux dotés et je ne pense pas que la difficulté soit si grande pour les enseignants. Si l'on compare là aussi la situation des enseignants dans le réseau et celle de leurs collègues en France.

Madame la Présidente

Merci, Madame DESCOTES.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question d'actualité n°2.

Question d'actualité n°2 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la réforme de l'aide à la scolarité.

Monsieur Michel CHAUSSEMY n'ayant pas de commentaire, Madame la Présidente indique que la séance des questions orales et d'actualité est terminée.

Madame la Présidente

Je vous remercie, Madame Descotes.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 19^E SESSION DU 9 AU 14 SEPTEMBRE 2013

Madame la Présidente

Vous voyez au tableau affiché... cette année, la session de septembre se déroulera du 9 au 14 septembre, une semaine plus tard que normalement. Cela a été décidé au mois de décembre l'année dernière, à cause de la rentrée scolaire.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Cela m'est égal, je peux aussi bien le 9 qu'avant. Le seul problème est que dans la loi – et j'insiste bien là-dessus – il est dit que nous nous réunissons, sauf dans le cas des élections sénatoriales, la semaine qui suit le premier lundi de septembre. Cela figure dans la loi. Je le signale parce que dans ce cas, si l'on veut appliquer autre chose, il y aura probablement une démarche à faire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE

Il y a la loi et puis il y a le principe de réalité : le CCM n'est pas disponible la semaine d'avant. Cela a été acté par le Bureau en décembre, Bureau dont vous faites partie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Je pense que le samedi, « Séance plénière », c'est plutôt « Bureau » en général.

Madame la Présidente

Nous terminons avec le Bureau le samedi 14 septembre. Donc, nous commençons par une réunion du collège des vice-présidents élargi, le matin du lundi nous avons les commissions temporaires et ensuite, du lundi après-midi au mardi après-midi, les commissions permanentes. Le mercredi matin, ce sont encore les commissions temporaires. La dernière réunion des commissions permanentes sera le mercredi. Nous nous retrouvons en plénière le jeudi, le vendredi et le samedi.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Je ne cherche pas à couper les cheveux en quatre, mais l'intervention du Rapporteur de la commission des Lois était justifiée. Je fais également partie du Bureau et donc de ceux qui ont acté ce calendrier, mais il reste que pour le tenir, il faut que le Secrétariat général fasse une démarche beaucoup plus lourde que d'habitude, qui consiste à obtenir quelque chose de l'ordre de l'arrêté ou du décret, parce que nous ne pouvons pas, quand un texte de loi indique quelque chose, cavalièrement dire que nous ne respectons pas ce que la loi indique. Donc, je comprends bien le principe de réalité, mais j'indique simplement qu'il y a cette nécessité d'acter et d'obtenir la permission de faire ce que normalement, nous ne pouvons pas faire, ce que le Bureau par lui-même ou l'Assemblée n'ont pas le droit de faire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE

Madame le Rapporteur, pouvez-vous me dire quel article de loi précise que cela se tient la première semaine de septembre ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Je ne l'ai malheureusement pas ici.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE

Je suis en train de le lire et j'essaie de le trouver, c'est pour cela que je me permets de vous le demander.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je ne l'ai pas ici. C'est quelque chose qui a eu lieu il y a plusieurs années. Moi, je n'ai aucune opposition à venir le 9. C'est simplement...

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE

Quel article de loi de 1982 le précise-t-il ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Je ne l'ai pas tout de suite.

Monsieur Gérard MICHON

Monsieur le Secrétaire général, cet article existe. Je ne suis pas en mesure et Madame le Rapporteur non plus, de vous le donner. Faites-nous confiance et regardez les choses à tête reposée et prenez-en simplement les conséquences.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE

Si vous me laissez cinq minutes, je relis la loi très rapidement et j'essaie de trouver l'article.

Monsieur Gérard MICHON

Si vous le voulez, même plus que cinq minutes. Vous en tirez les conséquences quand vous aurez eu le temps de lire à tête reposée. Nous ne vous mettons pas couteau sous la gorge.

Madame la Présidente

C'est une question de date. Le programme proposé sera le même. Nous avons rajouté le Bureau.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE

Ce sont les grands thèmes. Ensuite, c'est dans le détail de l'ordre du jour. On ne le met généralement jamais.

Madame la Présidente

Je voudrais évoquer ce dont nous allons discuter en plénière.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE

Je vous confirme qu'il n'y a rien dans la loi de 1982. Le décret de 1984 précise :

Les sessions de l'Assemblée sont convoquées par le ministre des Affaires étrangères. L'Assemblée siège chaque fois que le ministre le juge nécessaire et au moins deux fois par an. Lors de chaque session, le Bureau des commissions permanentes et temporaires et les groupes de travail se réunissent de plein droit. Les autres réunions du bureau des commissions et groupes de travail ont lieu sur convocation du ministre. Le collège des vice-présidents est consulté et peut faire toute proposition sur les dates de session de l'Assemblée et de réunions, ses formations et sur leur ordre du jour.

Si vous me trouvez, dans la loi de 1982 ou dans le décret de 1984, je vous lis la loi telle qu'elle est actuellement, avec toutes les modifications qui sont intervenues. Peut-être que la loi de 2004 a modifié effectivement ce qui existait auparavant, mais l'état du droit, sauf erreur de ma part, c'est ce que je viens de dire. Donc, indépendamment de l'indisponibilité du CCM, qui nous aurait obligés, si vous le souhaitiez – mais cela a été acté par le Bureau – à avoir une session la première semaine de septembre, à louer à l'extérieur pour un coût, je vous le rappelle, de la semaine, de 55 000 euros... sauf erreur de ma part, cela a été acté par le Bureau et cela correspond aux textes législatifs et réglementaires.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur FRANÇOIS.

En séance plénière, nous proposons de faire un point sur le budget du MAE en 2014. Nous souhaitons inviter le Directeur des affaires financières du MAE. Nous aimerions faire le point sur la réforme consulaire et l'évolution du réseau à l'étranger. Un invité souhaité serait Monsieur Yves SAINT-GEOURS, Directeur général de l'administration et de la modernisation. Un troisième invité évoquerait la protection sociale des Français de l'étranger en la présence d'un ministre. Cela a été demandé par le président de la commission des Affaires sociales. Ce sont les trois grands points que nous avons proposés ce matin en réunion.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Avec ce troisième point, serait-il possible d'aborder la question de la CFE et des élections de ses administrateurs, du fait de la réforme de la représentation des Français établis hors de France ? Ce point n'a pas encore été abordé et si nous parlons de la protection sociale des Français de l'étranger, nous pourrions peut-être glisser cela.

Madame la Présidente

Tout le monde est d'accord pour rajouter ce point ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Là-dessus, nous pouvons voir toutes les autres choses qui vont en découler, de toute façon, pas seulement au niveau de la CFE, puisque nous sommes représentés dans des tas d'autres organismes, etc. Cela peut être regrouper.

Ne pourrait-on penser faire un point sur la mise en place des élections parce qu'on a deux échéances : l'AFE et les Européennes ? Ce sont les postes qui les organisent, cela vaudrait peut-être la peine d'y réfléchir en septembre et pas en mars pour des élections en juin. Quant à la réforme, il serait peut-être bien que nous disposions des décrets.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

La réflexion sur les Européennes sera un des sujets de la commission de l'Union européenne et nous en parlerons en plénière à ce moment-là.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Excusez-moi de ne pas avoir réagi plus tôt, mais ce matin en réunion, quand nous avons parlé des problèmes de budget en 2014, nous avons fait remarquer, suite à l'intervention de Monsieur DEL PICCHIA, mais je vois qu'il n'est pas là, que nous ne disposerions pas des éléments en septembre, puisque ces derniers ne sont transmis aux parlementaires qu'à partir du mois d'octobre et qu'on nous a systématiquement refusé de venir nous parler du budget tant que ce que l'on appelle « les bleus », ne seront pas transmis aux parlementaires. Donc, je m'étonne de voir ce point sur le programme.

Francis HUSS, ne te souviens-tu pas de cette discussion ?

Madame la Présidente

Faut-il retirer ce point ?

Monsieur Marc VILLARD

Nous pouvons toujours vérifier, mais nous en avons parlé ce matin.

Madame la Présidente

Ne trouvez-vous pas utile d'inviter le Directeur des affaires financières du MAE en septembre ? Trouvez-vous que cela est trop tôt pour discuter ?

Monsieur Marc VILLARD

La question n'est pas que cela soit trop tôt. Chaque fois que nous leur demandons de venir en septembre pour nous parler du budget, ils nous répondent que ce n'est pas possible, puisque ce budget n'est pas encore transmis aux parlementaires. Maintenant, nous pouvons leur poser la question. Ils peuvent nous parler du budget de l'année passée.

Madame la Présidente

Que décidons-nous ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Excusez-moi, justement, à propos des invités, le principal est que nous ayons des personnes. Je trouve absolument déplorable – je sais que ce n'est pas de votre faute – que l'on fasse un ordre du jour, qu'on le vote et qu'ensuite, il ne soit pas suivi simplement par l'absence des invités. Que l'on essaie de prévoir des invités de rechange si possible ; sinon, qu'il soit vraiment clairement dit que finalement, certaines personnes refusent de venir devant l'Assemblée des Français de l'étranger. Ce qu'il s'est passé cette fois-ci, bizarrement, tous les invités n'aient pas pu venir... qu'une personne soit occupée... ils ont des remplaçants, il y a toujours quelqu'un dans le service qui peut venir. Je trouve cela inadmissible, je voulais le dire, parce que nous faisons un programme et après, je vous comprends tout à fait, les trois vice-présidents, vous êtes obligés, au dernier moment, de nous pondre un truc qui ne conviendra à personne !

Madame la Présidente

Avez-vous des invités dont vous pensez qu'ils vont accepter notre invitation ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Madame SCHOEPPNER proposait quelque chose qui n'a pas été repris. Nous pourrions inviter notre ministre pour la réforme et faire le point sur les propositions de règlements et de décrets d'application.

Madame la Présidente

Cela remplacerait la venue du Directeur des affaires financières. Non ? Nous pouvons toujours lancer l'invitation. Il dira « non » encore une fois, mais il faut avoir un sujet à lui proposer... Y a-t-il d'autres commentaires ou souhaits d'invitation ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Le Directeur sera-t-il présent ? Aurons-nous un échange sur certaines questions consulaires ?

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'AFE

Nous parlons des invités particuliers. Pour ce qui concerne par exemple l'intervention du ministre, qui sera encore le président de l'AFE, cela sera évidemment demandé, comme cela l'est traditionnellement pour septembre. Pour les personnalités de l'administration qui sont vos interlocuteurs habituels, ils seront évidemment là.

Madame la Présidente

Je propose le projet d'ordre du jour au vote. Qui est contre ? Tout le monde est pour. Personne ne s'abstient. En espérant que nous aurons des invités au mois de septembre et dans l'attente, que les commissions de bourses se passeront bien.

Madame Martine SCHOEPPNER

En divers, j'aurais aimé faire une toute petite intervention, sous le contrôle de mes collègues d'Allemagne qui sont encore là, parce que ce qu'il se passe actuellement et notamment ce qui est relayé par la télévision française, je suis interpellée par une grande partie des Allemands. Je reçois des lettres, des mails, j'ai été obligée, les deux dernières semaines, de faire trois réunions franco-allemandes, parce que nous sommes assaillis de question, surtout dans le Bade. Nous recevons les émissions françaises et il y a notamment deux émissions qui ont absolument choqué, il me semble que c'était sur France 3 et France 5, mais je n'en suis pas certaine, où il y a eu des interventions, notamment de la part d'un des interlocuteurs absolument exécrable, Monsieur Emmanuel TODD. L'Allemand de la rue, les gens ont été extrêmement choqués. Nous sommes vraiment interpellés là-dessus, donc je voulais franchement le dire.

Madame la Présidente

Il faudrait faire une question sur l'audiovisuel.

Madame Martine SCHOEPPNER

Sur le côté négatif contre l'Allemagne à la télévision française notamment. Cela a démarré par une histoire politique, qui a été un peu rattrapée par le gouvernement, mais les médias continuent sur cette ligne. Ce n'est pas le programme du Bureau, mais je voulais profiter de l'Assemblée des Français de l'étranger parce que nous sommes également contactés à droite et à gauche par des Français et des Allemands sur ces questions.

Madame la Présidente

C'est un problème franco-allemand, vous pouvez peut-être faire une lettre en tant que conseillers. C'est l'image de la France et nous sommes Français de l'étranger, je comprends ce que vous voulez dire.

Je vous souhaite un bon retour et merci de votre présence.

La séance est levée à 18 h 50.